

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE L'HONORABLE
FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU 500, BOUL. RENÉ-
LÉVESQUE OUEST À MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 15 NOVEMBRE 2012

VOLUME 39

Jean Larose et Claude Morin
Sténographes officiels

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS
215, rue St-Jacques, Bureau 1020
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me DENIS GALLANT,
Me KEITH RITI,
Me Simon Tremblay

INTERVENANTS :

Me SIMON CHARTIER pour M. Paquette
Me BENOIT BOUCHER pour Procureur général du Québec
Me MARTIN ST-JEAN pour Ville de Montréal
Me DANIEL ROCHEFORT pour l'Association de la
construction du Québec
Me CHRISTINA CHABOT pour le Directeur général des
élections
Me ISABELLE PIPON pour l'Association des
constructeurs de routes et grands travaux du Québec
Me CLAUDE GIRARD pour Directeur des poursuites
criminelles et pénales
Me VIRGINIE RAYMOND-MAILHOT pour le Barreau du
Québec

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
LISTE DES PIÈCES..	4
PRÉLIMINAIRES.	5
MICHEL PAQUETTE	
INTERROGÉ PAR Me SIMON TREMBLAY	8
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me MARTIN ST-JEAN :.. . . .	91
MARTIN CARRIER	
INTERROGÉ PAR Me DENIS GALLANT..	127
ÉRIC VECCHIO	
INTERROGÉ PAR Me DENIS GALLANT..	164
FRANÇOIS THÉRIAULT	
INTERROGÉ PAR Me SIMON TREMBLAY.	170

LISTE DES PIÈCES

20P-249 : Contrats octroyés par la Ville de Montréal entre 1999-2011 sous la surveillance de Michel Paquette	57
20P-250 : Mesurage conjoint entre CSP et Michel Paquette.	96
20P-251 : Décompte progressif final - Soumission 9322	101
21P-252 : Enregistrement électronique d'un appel téléphonique du 17 janvier 2004	132
21P-252.1: Transcription de l'écoute électronique du 17 janvier 2004	132
21P-253 : Profil de Francesco Bruno	139
21P-254 : Carte de condoléances du 18 février 2011	161

1 L'AN DEUX MILLE DOUZE, ce quinzième (15ième) jour
2 du mois de novembre,

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Bon matin à tous.

8 Me DENIS GALLANT :

9 Alors, bon matin. Denis Gallant pour la Commission.

10 Me KEITH RITI :

11 Keith Riti pour la Commission.

12 Me SIMON TREMBLAY :

13 Bonjour. Simon Tremblay pour la Commission.

14 Me SIMON CHARTIER :

15 Bonjour. Simon Chartier pour monsieur Paquette.

16 Me BENOIT BOUCHER :

17 Bonjour. Benoit Boucher pour le Procureur général
18 du Québec.

19 Me MARTIN ST-JEAN :

20 Bon matin. Martin St-Jean, Ville de Montréal.

21 Me DANIEL ROCHEFORT :

22 Bonjour. Daniel Rochefort pour l'Association de la
23 construction du Québec.

24 Me CHRISTINA CHABOT :

25 Bon matin. Christina Chabot pour le Directeur

1 général des élections.

2 Me ISABELLE PIPON :

3 Bon matin. Isabelle Pipon pour l'ACRGTQ.

4 Me CLAUDE GIRARD :

5 Bonjour. Claude Girard pour le Directeur des
6 poursuites criminelles et pénales.

7 Me VIRGINIE RAYMOND-MAILHOT :

8 Bonjour. Virginie Raymond-Mailhot pour le Barreau
9 du Québec.

10 Me DENIS GALLANT :

11 Alors, bon matin, Madame Charbonneau, Monsieur
12 Lachance. Écoutez, je suis ici là pour un bref
13 instant avant que mon collègue continue
14 l'interrogatoire de monsieur Paquette pour vous
15 dire que, pour des raisons que je ne peux pas
16 dévoiler publiquement, nous sommes dans
17 l'obligation de bouleverser un peu l'ordre des
18 témoins et tout de suite après les contre-
19 interrogatoires, s'il y en a, de monsieur Paquette,
20 je vais... je vais venir et je vais présenter deux
21 témoins qui sont monsieur Martin Carrier qui est de
22 Québec et monsieur Éric Vecchio du SPVM qui a déjà
23 entendu devant la Commission, mais qui va venir
24 témoigner de nouveau pour un événement spécifique.
25 Alors, juste pour vous dire là que ce n'est pas

1 dans l'ordre des choses. On va sortir de la Ville
2 de Montréal un peu pour y revenir après. Mais,
3 comme je vous ai dit tantôt, pour des raisons qui
4 échappent à notre contrôle, je devrai faire ça. Ça
5 va?

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Oui, oui. Ça va. Ça va.

8 Me SIMON TREMBLAY :

9 Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, dans
10 les circonstances, j'ai discuté avec mon collègue
11 maître Gallant, et compte tenu du temps qu'il reste
12 avec monsieur Paquette - et maître St-Jean m'a déjà
13 informé d'un possible contre-interrogatoire - je
14 vous suggérerais de libérer François Thériault, qui
15 devait être normalement après monsieur Paquette, le
16 libérer jusqu'à deux heures (14 h 00) cet après-
17 midi là, compte tenu que selon... c'est
18 presque impossible qu'on...

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Oui, ça va. C'est parfait.

21 Me SIMON TREMBLAY :

22 ... débute avant ça. Merci, Maître Gallant. Donc,
23 je ne sais pas si monsieur Paquette, vous pouvez
24 vous présenter en avant, s'il vous plaît.

25

1 L'AN DEUX MILLE DOUZE, ce quinzième (15ième) jour
2 du mois de novembre,

3

4 A COMPARU :

5

6 MICHEL PAQUETTE,

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 INTERROGÉ PAR Me SIMON TREMBLAY :

11 Q. **[1]** Bonjour, Monsieur Paquette.

12 R. Bonjour, Monsieur.

13 Q. **[2]** Hier, il y a une question qui m'est revenue à
14 l'esprit. Hier, on discutait là de vos relations
15 avec monsieur Leclerc...

16 R. Oui.

17 Q. **[3]** ... qui est un des... un de vos supérieurs, un
18 des trois, et je vous demandais « est-ce qu'il y a
19 des conflits entre vous, est-ce qu'il y a des
20 aspects que vous surveillez et sur lesquels vous ne
21 vous entendez pas ». Vous m'avez dit « non, on
22 s'est toujours entendu », c'est bien ça?

23 R. Oui.

24 Q. **[4]** C'est quoi la dynamique avec les entrepreneurs?
25 Si un entrepreneur prétend la chose A et, vous,

1 vous considérez plutôt que c'est la chose B qui
2 devrait s'appliquer, que vous avez constatée, pour
3 reprendre vos termes d'hier.

4 R. D'accord.

5 Q. **[5]** Quelle dynamique...

6 R. Bien, il va y avoir une discussion... il va y avoir
7 une discussion de chantier, on va s'entendre sur
8 qu'est-ce que... la cause possible de pourquoi,
9 lui, il a le A et, moi, j'ai B.

10 Q. **[6]** D'accord.

11 R. Et si j'ai une divergence d'opinion avec
12 l'entrepreneur, je vais appeler Luc Leclerc, je
13 vais appeler l'ingénieur qui est... le chargé de
14 projet et je vais l'informer de ce qui en est.
15 Souvent, si je...

16 Q. **[7]** Donc...

17 R. ... si c'est un conflit qu'on ne peut pas régler
18 ensemble, que je ne peux pas régler avec
19 l'entrepreneur, j'appelle l'ingénieur de projet et,
20 lui, il va régler le problème.

21 Q. **[8]** Est-ce que c'était fréquent que vous faisiez
22 appel au gérant de projet, à l'ingénieur?

23 R. Pas souvent. Pas souvent. J'essayais tout le monde,
24 comme j'ai dit hier, de m'entendre directement sur
25 le chantier avec les entrepreneurs.

1 Q. **[9]** En pourcentage là parce que « pas souvent »,
2 c'est très relatif là, mais en pourcentage.

3 R. Je dirais peut-être cinq pour cent (5 %) du temps,
4 cinq pour cent (5 %) des cas.

5 Q. **[10]** Cinq pour cent (5 %) du temps où vous ne vous
6 entendiez pas.

7 R. Des décisions... oui, c'est ça, exactement, qu'on
8 ne s'entendait pas sur... il y avait une divergence
9 d'opinion.

10 Q. **[11]** O.K. Donc, ces cinq pour cent-là (5 %) du
11 temps, vous contactez votre supérieur.

12 R. Oui.

13 Q. **[12]** Et là si je prends l'exemple de monsieur
14 Leclerc...

15 R. Oui.

16 Q. **[13]** ... comment s'opérait la... Avec monsieur
17 Leclerc, c'était cinq pour cent (5 %) aussi ou
18 c'était un peu moins ou un peu plus?

19 R. Non, c'est à peu près comme ça avec à peu près tous
20 les ingénieurs.

21 Q. **[14]** Donc, une fois sur vingt (20), ça accroche un
22 peu avec l'entrepreneur.

23 R. Oui.

24 Q. **[15]** Vous contactez votre supérieur, monsieur
25 Leclerc.

1 R. Bon. Je lui fais part de la situation, je lui
2 décris un petit peu le descriptif de tout ce qui
3 s'est passé, tout ce que l'entrepreneur veut ou, en
4 tout cas, ne veut pas faire ou il veut changer sa
5 méthode ou quoi que ce soit. Puis, lui, il va
6 appeler directement le chargé de projet, puis il va
7 s'entendre avec ou il va venir sur le chantier pour
8 régler le problème.

9 Q. **[16]** Donc, je comprends de votre réponse que si,
10 vous, vous ne réussissez pas à régler le problème
11 avec l'entrepreneur...

12 R. Oui.

13 Q. **[17]** ... c'est votre supérieur...

14 R. C'est mon supérieur.

15 Q. **[18]** ... qui peut être monsieur Leclerc...

16 R. C'est ça.

17 Q. **[19]** ... qui va régler le problème avec
18 l'entrepreneur.

19 R. À la limite, ça peut même être monsieur Vézina
20 aussi.

21 Q. **[20]** Qui se trouve, encore une fois, être le
22 supérieur de monsieur Leclerc.

23 R. Oui. Oui.

24 Q. **[21]** Est-ce que c'est arrivé souvent, des dossiers
25 que vous avez montés à monsieur Leclerc et qui ont

1 nécessité l'intervention de monsieur Vézina?

2 R. C'est arrivé à quelques reprises, oui.

3 Q. **[22]** Combien de fois?

4 R. Encore là, ah, peut-être... Sur les fois que
5 j'étais... En tout cas, depuis dix-neuf (19) ans je
6 pourrais peut-être dire un trois ou quatre fois,
7 là.

8 Q. **[23]** Sans plus?

9 R. Sans plus.

10 Q. **[24]** O.K. Puis ça s'est réglé comment, quand...

11 Bien, premièrement, quand monsieur Leclerc
12 intervient, est-ce que vous avez le compte rendu
13 de...

14 R. Oui oui. Il m'informe de qu'est-ce qu'on...

15 Q. **[25]** ... de la problématique?

16 R. ... qu'est-ce qu'on fait comme décision, puis
17 l'entrepreneur doit... En général, l'entrepreneur,
18 il va acquiescer à la décision de monsieur Leclerc
19 ou de monsieur Surprenant. En général, ça se règle
20 assez rapidement. Si c'est un problème d'une
21 grandeur plus, un petit peu plus, je dirais grande,
22 là il va y avoir des décisions, on va peut-être
23 arrêter les travaux pour ça, pour prendre le temps
24 de vraiment valider les informations.

25 Q. **[26]** Ça c'est en théorie. Mais en pratique, avec...

1 Quand vous travaillez avec monsieur Leclerc, là, la
2 trentaine de fois où vous avez travaillé avec
3 monsieur Leclerc, est-ce que ça se produit
4 vraiment?

5 R. Ça s'est produit peut-être deux, trois fois. Deux,
6 trois fois, peut-être.

7 Q. **[27]** Sur les...

8 R. Sur les trente (30) chantiers que j'ai eus avec
9 monsieur Leclerc.

10 Q. **[28]** Avec monsieur Leclerc.

11 R. Oui.

12 Q. **[29]** Hier on avait débuté, on était en train de
13 discuter, on s'est légèrement écarté sur la
14 question des bouteilles de vin que vous receviez
15 dans le temps des fêtes, mais on parlait, à ce
16 moment-là, je vous demandais la question pourquoi
17 allez-vous dîner avec les administrateurs
18 d'entreprises alors que ces gens-là ne sont pas sur
19 le chantier? Vous étiez en train de me répondre
20 que, bien, vous parliez un peu de tout et de rien,
21 on prenait l'exemple de la game d'hier, donc vous
22 discutiez de hockey...

23 R. Oui.

24 Q. **[30]** ... ou de tout autre sport, peu importe, et je
25 vous demandais si vous les remerciez pour les

1 bouteilles de vin. Donc, si je reviens avec ma
2 question de base, de quoi discutez-vous à part de
3 la météo et de l'actualité? Parce que,
4 théoriquement, ces gens-là, ils ont une
5 connaissance très limitée du chantier, là.

6 R. Techniquement, oui, c'est certain, là. Ils n'ont
7 pas une connaissance à ce point-là, là. Ça dé... Il
8 y a peut-être des compagnies plus que autres, que
9 d'autres là, mais en général, c'était... C'était le
10 quotidien, c'était... Surtout les administrateurs,
11 vous me dites, là.

12 Q. **[31]** Hum, hum. Oui bien là, les contremaîtres, je
13 comprends que les contremaîtres, vous discutez de
14 choses plus techniques?

15 R. Plus de chantier, c'est ça. Les autres, ils vont
16 parler de chantiers aussi, le nombre de chantiers
17 qu'ils ont faits dans le passé, quand j'ai commencé
18 à les connaître. Les chantiers qui s'en viennent.
19 Les prochains chantiers qu'il va y avoir. C'est
20 vraiment, c'était vraiment de façon générale. Il
21 n'y avait rien de... rien de particulier comme tel,
22 puis ça ne durait pas des heures et des heures non
23 plus, là.

24 Q. **[32]** Une heure (1 h) ou deux, peut-être?

25 R. Peut-être une heure (1 h), une heure et demie

1 (1½ h), oui. Oui.

2 Q. **[33]** Puis dans le cadre de ces dîners-là, est-ce
3 que vous discutez de problématiques de chantier,
4 pour régler un dossier, est-ce que vous réglez des
5 dossiers?

6 R. Je ne règle pas de dossiers, mais on pouvait...

7 Q. **[34]** Bien, pas régler mais je veux dire...

8 R. On pouvait parler de problématiques de chantier,
9 certain, là. S'il y avait des trucs qui
10 accrochaient, là, puis qu'ils voyaient que... Ils
11 auraient voulu accélérer sur une étape, ou quelque
12 chose du genre... On va essayer de trouver, des
13 fois, des solutions pour essayer de... Moi, mon
14 principe à moi c'était d'essayer que le chantier se
15 déroule bien, que ça se fasse dans le temps voulu,
16 puis que ça n'encombre pas trop, aussi, les gens
17 autour. Les commerçants, les résidents et tout ça.

18 Q. **[35]** Dans le cadre de ces dîners-là, est-ce que
19 vous discutez des avantages - on va y venir dans
20 quelques instants - mais des avantages que vous
21 recevez de ces entrepreneurs-là? Est-ce que vous en
22 discutez? « Ah, merci, le tournoi de golf c'était
23 sympathique, ou merci pour le lunch, la bouteille
24 de vin », peu importe?

25 R. Sans plus, non, pas vraiment, parce que ça... On se

1 voyait... Si jamais j'avais eu des... j'allais au
2 golf, je vais le remercier sur place, au golf.

3 Q. **[36]** Mais en janvier, février, après le temps des
4 fêtes, quand vous rencontrez pour la première fois
5 un entrepreneur X qui vous a remis un nombre Y de
6 bouteilles de vin...

7 R. Bien, en jan...

8 Q. **[37]** ... est-ce que vous le remerciez?

9 R. Janvier, février, c'est assez rare, les travaux
10 sont quand même assez limités.

11 Q. **[38]** O.K.?

12 R. C'est arrivé des fois, en janvier, qu'on commençait
13 des travaux, mais très rarement. En février un
14 petit peu plus, et mars, ça commençait. Mais
15 c'était rare que je voyais, là, ce n'était pas des
16 gens que je voyais fréquemment, là. Ça pouvait...
17 C'était surtout l'été, quand on était dans la zone
18 des travaux, là, vraiment dans le travail.

19 Q. **[39]** Si on va, justement, au niveau des avantages
20 que vous avez reçus, donc je comprends, hier vous
21 avez parlé de bouteilles de vin. Vous receviez
22 combien de bouteilles de vin par année, environ?

23 R. J'avais dit peut-être une dizaine...

24 Q. **[40]** Mais je ne veux pas savoir ce que vous avez
25 dit...

1 R. Peut-être une...

2 Q. **[41]** L'important, c'est de...

3 R. Excusez. Non...

4 Q. **[42]** Maintenant vous êtes sous serment...

5 R. Je pense que j'ai dit dix (10) ou douze (12)
6 bouteilles.

7 Q. **[43]** Il faut dire la vérité.

8 R. Dix (10) ou douze (12) bouteilles par... dans le
9 temps des fêtes.

10 Q. **[44]** O.K. De combien d'entrepreneurs différents,
11 environ?

12 R. Comme je vous dis, ça dépendait du nombre
13 d'entrepreneurs avec qui je travaillais dans
14 l'année. Ça pouvait être cinq, six entrepreneurs
15 dans l'année, alors je m'attendais à ça, là.

16 Q. **[45]** Quand vous recevez ces cadeaux-là de Noël, si
17 je peux les qualifier ainsi...

18 R. Oui.

19 Q. **[46]** Parce que hier, la Commissaire, Madame la
20 Présidente a souligné quelque chose qui,
21 effectivement, a suscité un peu d'intérêt de notre
22 part. Vous faites la liste des cadeaux? Vous dites
23 ah, j'ai reçu, par exemple, là si je me fie à la
24 liste des entreprises que vous nous avez donnée
25 hier, par exemple, BP Asphalte m'a remis une

1 bouteille de vin. Puis après ça vous regardez, une
2 autre compagnie, Garnier m'a donné des bouteilles
3 de vin.

4 R. Non, je n'ai pas nécessairement fait une liste,
5 mais je savais qu'ils m'avaient donné des cadeaux,
6 mais sans plus. Ce n'était pas, ce n'est pas une...
7 Je savais que si je n'avais pas travaillé avec, on
8 va dire, exemple, Pavage CSF dans l'année, je
9 n'avais pas de bouteille de vin, ou... Ça ne me
10 dérangeait pas, là. Ce n'est pas quelque chose que
11 j'accrochais. Je n'ai pas parlé, je n'ai pas voulu
12 dire une liste, comme telle, que j'écrivais. Il n'y
13 avait rien d'écrit là-dessus, là.

14 Q. **[47]** Ça, vous avez constaté ça...

15 R. C'est ça.

16 Q. **[48]** ... parce que vous ne travailliez pas
17 nécessairement avec des tonnes d'entrepreneurs.

18 R. C'est ça. Ce n'est pas quelque chose qui m'était
19 dû, là, c'était... C'est comme ça, c'est tout.

20 Q. **[49]** Puis à d'autres moments de l'année, vous
21 recevez des bouteilles de vin, ou...

22 R. Non. Ça se...

23 Q. **[50]** ... d'autre alcool quelconque?

24 R. Non. Ça se passait dans le temps des fêtes.

25 Q. **[51]** En plus des bouteilles de vin, quels autres

1 avantages aviez-vous?

2 R. Bien, il y a les paniers de... Il y avait...

3 Certains entrepreneurs, c'était des paniers de
4 Noël.

5 Q. **[52]** Des paniers de Noël?

6 R. Oui.

7 Q. **[53]** Ça contient...

8 R. Ça contient, bon, du chocolat, des bonbons, des
9 trucs...

10 Q. **[54]** Des... O.K.

11 R. Des pâtes alimentaires, des fois, là.

12 Q. **[55]** Est-ce que vous avez reçu d'autres types de
13 cadeaux de Noël?

14 R. Non. À ma connaissance, non. Le seul...

15 Q. **[56]** Monsieur Leclerc nous a parlé d'un jambon.
16 Avez-vous été...

17 R. Moi je n'ai pas eu de jambon. Pas eu de jambon.

18 Q. **[57]** Puis, quoi d'autre, donc? À Noël vous recevez
19 des paniers et des bouteilles de vin?

20 R. C'était... C'était pas mal ça que je recevais.

21 Q. **[58]** Dans le temps des fêtes.

22 R. Dans le temps des fêtes.

23 Q. **[59]** Dans le reste de l'année, est-ce que vous
24 recevez d'autres avantages comme ça?

25 R. Non. On parlait... On parlait de billets de hockey,

1 là. C'est ça.

2 Q. **[60]** Tout avantage.

3 R. Oui.

4 Q. **[61]** Vous recevez donc des billets de hockey?

5 R. Oui oui, j'avais des billets de hockey. Peut-être à
6 deux, trois fois par année que j'avais des billets
7 de hockey, puis j'avais nommé, sur la liste,
8 certains entrepreneurs qui m'en fournissaient.

9 Q. **[62]** La liste des entrepreneurs qu'on a nommés
10 hier, ça c'est tous les gens qui vous donnent des
11 avantages.

12 R. Oui.

13 Q. **[63]** Vous n'avez pas mentionné Infrabec. Est-ce que
14 Infrabec aussi vous donnait des avantages?

15 R. Je ne me souviens pas d'avoir eu quelque chose
16 d'Infrabec, non.

17 Q. **[64]** Des billets de hockey, est-ce que c'est un
18 entrepreneur en particulier ou ça peut venir d'un
19 entrepreneur ou d'un autre?

20 R. Oui. Bien quelques-uns comme j'ai mentionné sur la
21 liste, il y avait Pavage CSF, il pouvait y avoir
22 Conex, BP Asphalte, Artic Béluga.

23 Q. **[65]** Ils vous remettent ça comment?

24 R. Souvent le matin même sur le chantier.

25 Q. **[66]** Voici des billets pour la partie de ce soir?

1 R. Exactement, c'est ça.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Q. **[67]** Comment ils savent que vous êtes disponible?

4 R. Bien ils me le demandent avant, ils me demandent si
5 j'étais disponible, c'est ça.

6 Me SIMON TREMBLAY :

7 Q. **[68]** Est-ce que des fois vous y allez avec des
8 entrepreneurs ou des employés d'entrepreneurs ou
9 vous y allez avec des amis?

10 R. En général, pas en général, mais j'y vais avec la
11 famille, des amis.

12 Q. **[69]** Est-ce que c'est arrivé une fois que vous êtes
13 allé avec un entrepreneur ou un autre?

14 R. C'est arrivé une fois je crois avec je pense que
15 c'était, Pavage, Pavage CSF, non ce n'était pas
16 Pavage CSF, c'était avec Artic Béluga.

17 Q. **[70]** Qui de Artic Béluga?

18 R. Robert Lapointe.

19 Q. **[71]** Et ça débute quand ces avantages-là au niveau
20 des billets de hockey?

21 R. Ça a débuté quand?

22 Q. **[72]** Oui?

23 R. Je vous dirais au début peut-être des années deux
24 mille (2000).

25 Q. **[73]** Et ça s'est terminé quand?

1 R. Deux mille huit (2008), après le code de conduite
2 pour les employés, j'ai cessé toute activité.

3 Q. **[74]** C'est les entrepreneurs qui ont cessé de vous
4 remettre ces avantages-là?

5 R. Bien eux autres étaient avisés aussi, il n'y a plus
6 rien qui s'est passé après deux mille huit (2008).

7 Q. **[75]** Quand ils vous remettent ça, est-ce que c'est
8 des billets d'une certaine valeur j'imagine?

9 R. Bien c'est tout à peu près cent dollars (100 \$) le
10 billet, c'est des billets dans les sections rouges
11 au Centre Bell.

12 Q. **[76]** Quand vous recevez ça, comment vous réagissez
13 parce que vous recevez quand même deux billets
14 d'une valeur, selon vous, de deux cents dollars
15 (200 \$)?

16 R. Oui.

17 Q. **[77]** Deux, trois cents dollars (200-300 \$) peu
18 importe, vous réagissez comment...

19 R. Bien merci.

20 Q. **[78]** ... merci beaucoup c'est gentil?

21 R. Bien c'est ça, je les remercie puis c'est gentil,
22 c'est sûr que c'est quelque chose que moi j'aime le
23 hockey. Alors je l'appréciais, j'appréciais ça.

24 Q. **[79]** Puis vous avez mentionné quelques
25 entrepreneurs, parlez des entrepreneurs que vous

1 avez mentionnés...

2 R. Oui.

3 Q. **[80]** ... qui vous ont remis des billets de hockey?

4 R. Oui.

5 Q. **[81]** Est-ce que dans ces entrepreneurs-là, il y a
6 des entrepreneurs, et je reprends ici vos propos
7 d'hier, dont vous faites confiance? Hier vous nous
8 parlez d'entrepreneurs en qui vous développez une
9 certaine confiance. BP Asphalte, est-ce que vous
10 avez une confiance à cette entreprise-là?

11 R. Bien avec les gens de terrain, oui, je veux dire
12 avec, oui.

13 Q. **[82]** Je parle des gens de terrain évidemment?

14 R. Oui, les gens de terrain, oui, je suis capable de,
15 oui, exactement.

16 Q. **[83]** Puis Artic Béluga, vous dites que vous avez
17 reçu?

18 R. Oui, des billets de hockey aussi.

19 Q. **[84]** Vous est-ce que c'est une entreprise que les
20 gens de chantier?

21 R. Je pouvais, oui, je pouvais quand même avoir
22 moyennement une bonne, une bonne collaboration avec
23 eux autres aussi.

24 Q. **[85]** Est-ce qu'il y a d'autres entreprises qui vous
25 auraient donné des billets de hockey?

1 R. Des billets de hockey, il y avait Conex, bon j'ai
2 Conex.

3 Q. **[86]** Conex?

4 R. J'ai dit Construction Garnier.

5 Q. **[87]** Garnier?

6 R. J'ai dit peut-être T.G.A. une fois peut-être aussi.

7 Q. **[88]** Garnier, hier, je me trompe, vous avez dit que
8 c'était plus une entreprise que sur le terrain vous
9 faites confiance?

10 R. Oui, oui, exactement, des bonnes équipes.

11 Q. **[89]** Puis Conex?

12 R. Conex, ce n'était pas toujours facile, ce n'était
13 pas toujours facile.

14 Q. **[90]** Là, on parle sur le chantier?

15 R. Sur le chantier, c'est ça, exactement, c'était
16 moins organisé.

17 Q. **[91]** Quelle autre entreprise qui était moins
18 organisée?

19 R. Je pourrais dire peut-être Catcan un petit peu
20 moins organisée dans mon cas, puis Conex, Garnier,
21 j'essaie de voir rapidement, là, dans les égouts,
22 ça ne me vient pas facilement à l'esprit comme ça,
23 la, mais si ça peut revenir, je vais vous les
24 nommer, là.

25 Q. **[92]** O.K. N'hésitez pas, il ne reste pas beaucoup

1 de temps?

2 R. O.K.

3 Q. **[93]** Donc je comprends que de mémoire vous avez
4 Catcan...

5 R. Oui.

6 Q. **[94]** ... et Conex?

7 R. Oui.

8 Q. **[95]** Que c'est...

9 R. Que c'était, bien je veux dire les méthodes de
10 travail c'était de la pierre qui traînait partout,
11 des tas de terre partout, c'était un petit peu...
12 Infrabec fait partie aussi de ceux qui n'étaient
13 pas tellement bien organisés.

14 Q. **[96]** Là, je veux être certain qu'on se comprenne de
15 bien, là, vous me parlez de tas de terre qui
16 traînent, moi je vous parle de gestion puis de
17 surveillance de chantier?

18 R. Oui.

19 Q. **[97]** Le fait qu'il y ait un tas de terre à droite,
20 ça ne veut pas nécessairement dire?

21 R. Ça ne facilite pas non plus les déplacements sur le
22 chantier, ça fait faire des plaintes aux résidents
23 ou aux commerçants, ça ça engendre un paquet de
24 problèmes. Quand on excave la terre, on fait une
25 tranchée d'égout, aqueduc, il est préférable

1 d'envoyer la terre puis tu sais de ne pas laisser
2 ça en plan, puis de, il va me dire à un moment
3 donné qu'il manque de camions, puis c'est ça la
4 terre va s'accumuler à droite et à gauche, les
5 tuyaux mal disposés, étalement mal fait,
6 dangereuses pour les employés. Les employés aussi
7 des fois qui ne sont pas tout à fait, on sent qu'il
8 n'y a pas, ils ne sont pas, ils ne maîtrisent pas
9 leur travail. C'est ça, c'est ce que je veux dire
10 par là.

11 Q. **[98]** En plus des dîners, vous nous dites que, vous
12 nous disiez hier puis encore ce matin...

13 R. Oui.

14 Q. **[99]** ... que vous allez régulièrement dîner avec
15 différents entrepreneurs, que ce soit les
16 contremaîtres et journaliers ou même les
17 entrepreneurs, les administrateurs, est-ce qu'il y
18 a d'autres repas que vous partagez avec ces
19 personnes-là, les entrepreneurs et leurs différents
20 représentants?

21 R. Non, c'est pas mal ça, des fois des cafés le matin
22 pour régler des quantités sur un bout de table, là,
23 avec surtout les mesureurs des entrepreneurs. Ces
24 gens-là non c'était comme ça pas mal comme je vous
25 ai dit, une ou deux fois par mois, là.

1 Q. **[100]** O.K. Puis est-ce que vous êtes invité à des
2 activités, à des repas, des soupers, dans le temps
3 des fêtes ou des barbecues aussi des
4 entrepreneurs...

5 R. Non.

6 Q. **[101]** ... des activités autres qu'un dîner?

7 R. Ça se faisait, j'ai vu, je n'étais pas certain
8 hier, j'ai vu qu'il y avait un souper avec Lino
9 Zambito, mais je ne me souviens pas d'avoir été là.
10 Je me souviens du golf, mais pas le souper.

11 Q. **[102]** Est-ce que vous vous souvenez avoir été
12 invité au souper?

13 R. Je pense que j'ai été invité, oui, je pense que
14 j'ai été invité.

15 Q. **[103]** Ça se peut que vous avez décliné?

16 R. Je crois que j'ai décliné, je n'ai pas vu
17 exactement la liste, là, mais je crois que j'ai
18 décliné cette invitation-là.

19 Q. **[104]** Juste pour les fins, pour le bénéfice de
20 tous, on réfère ici à la pièce 13P-177, qui se
21 trouve être pièce caviardée, qui se trouve être
22 dans le fond la liste des invités, des personnes
23 présentes, là, au restaurant San Lorenzo le quatre
24 (4) décembre deux mille huit (2008). On voit
25 justement le troisième, dans le bloc « Ville de

1 Montréal », si madame Blanchette veut descendre
2 légèrement. Parfait, merci. Donc, on voit, Michel
3 Paquette, que vous avez... « non », donc vous avez
4 refusé ou décliné...

5 R. C'est ça.

6 Q. **[105]** ... vous ne vous êtes pas présenté. Est-ce
7 que c'est fréquent que vous recevez des invitations
8 comme ça?

9 R. Non. Non, pas vraiment. Non.

10 Q. **[106]** C'est la seule invitation?

11 R. C'est la seule. Les autres, c'est des tournois de
12 golf, qui vont finir vers cinq heures (5 h), six
13 heures (6 h), puis on continuait... au golf, on
14 continuait, on avait le souper là, c'est tout.

15 Q. **[107]** O.K. Mais juste une activité, par exemple,
16 comme celui-ci, de Noël?

17 R. Extérieur, non.

18 Q. **[108]** C'est le seul que vous avez reçu en...

19 R. Oui. Oui. À ma connaissance.

20 Q. **[109]** Depuis... vous êtes rentré à la Ville en
21 quatre-vingt-treize (93), c'est ça?

22 R. En quatre-vingt-treize (93).

23 Q. **[110]** Entre quatre-vingt-treize (93) et deux mille
24 douze (2012), c'est la seule invitation que vous
25 avez eue de cette nature-là?

1 R. Je ne me souviens pas d'avoir eu des soupers de
2 Noël avec ces entrepreneurs-là... avec des
3 entrepreneurs.

4 Q. **[111]** Pourquoi vous avez dit, non, à cette
5 invitation-là?

6 R. Bien, c'est ça, ce n'était pas ma nature d'aller
7 là, dans ces soupers-là. Je n'étais juste pas mal à
8 l'aise... j'étais juste mal à l'aise dans ces
9 soupers-là, je...

10 Q. **[112]** Pour quelle raison vous êtes mal à l'aise?
11 Parce que, si on regarde la liste, là, si on
12 revient au document.

13 R. Oui.

14 Q. **[113]** Leclerc, Surprenant, Vézina, Marcil, Themens,
15 Hébert, Milioto, Thibault, Robillard étaient là,
16 c'est tous ces gens qui travaillent dans votre
17 département?

18 R. Oui. Oui.

19 Q. **[114]** Pourquoi vous êtes mal à l'aise d'aller
20 souper avec vos collègues de travail?

21 R. Bien, je ne suis juste pas... ce n'est pas ma
22 nature, disons, d'aller voir... d'aller dans des
23 soupers de ce style-là. Ce n'est pas...

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Q. **[115]** Alors, ce que je comprends, et ne le prenez

1 pas de façon péjorative, simplement parce que vous
2 êtes moins sociable avec vos collègues à
3 l'extérieur...

4 R. Bien, je suis sociable, oui.

5 Q. **[116]** Oui, mais ce n'est pas...

6 R. O.K.

7 Q. **[117]** ... pour vous dire que vous n'êtes pas
8 gentil, ce n'est pas ça du tout, là.

9 R. O.K.

10 Q. **[118]** Mais c'est que vous êtes moins porté vers...
11 de façon générale, avec ces choses-là ou par
12 question d'éthique ou par question de non-
13 disponibilité?

14 R. Ça peut être les trois. Ça peut être les trois.
15 Non-disponibilité mais, dans ce cas-là, j'étais
16 peut-être moins à l'aise d'aller dans ces soupers
17 comme ça. Au golf, c'est une chose, continuer avec
18 le souper puis... des gens peut-être plus à mon
19 niveau à moi, là, tu sais. Mais, avec ces gens-là,
20 je vais parler aussi bien avec monsieur Marcil, à
21 l'occasion, mais, monsieur Themens, on se parlait,
22 monsieur Marc Hébert, Luc Leclerc ou Gilles
23 Robillard aussi. Mais, tu sais, de voir tout ce
24 monde-là ensemble, j'étais plus ou moins à l'aise.

25 Q. **[119]** Est-ce que ça vous intimidait ou par question

1 d'éthique?

2 R. Bien, par question... non, je ne pensais pas à
3 l'éthique, là. Je ne pensais pas à l'éthique. Plus
4 peut-être une intimidation.

5 Q. **[120]** Gêné, en fait.

6 R. Bien, c'est ça, oui. Oui.

7 Q. **[121]** O.K.

8 Me SIMON TREMBLAY :

9 Q. **[122]** Tantôt, vous nous parliez d'un tournoi de
10 golf avec monsieur Zambito...

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Je m'excuse.

13 Me SIMON TREMBLAY :

14 Oui.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. **[123]** Je veux être certaine qu'on comprend bien
17 parce que « intimidation » ce n'était peut-être pas
18 ça que vous vouliez dire. Par timidité, peut-être?

19 R. C'est plus par gêne ou timidité, oui.

20 Q. **[124]** O.K. C'est beau.

21 Me SIMON TREMBLAY :

22 Q. **[125]** Tantôt donc, je disais que vous nous avez
23 parlé que vous avez été, notamment, invité à un
24 tournoi de golf...

25 R. Oui.

1 Q. **[126]** ... d'Infrabec, organisé par monsieur Lino
2 Zambito. C'est possible que ce soit le dix-huit
3 (18) septembre deux mille sept (2007)?

4 R. Possible, oui.

5 Q. **[127]** Si on peut exposer à l'écran la pièce
6 13NP-176... en fait, P-176. Si on descend, on voit
7 ici, ça c'est le document qu'avait déposé monsieur
8 Zambito.

9 R. O.K.

10 Q. **[128]** Et, dans le haut, on voit « Confirmation golf
11 dix-huit (18) septembre deux mille sept (2007) ».
12 Je n'étais pas là, évidemment, je me fie à cette
13 date-là.

14 R. Oui.

15 Q. **[129]** Mais ça semble être une date qui est
16 réaliste?

17 R. Oui.

18 Q. **[130]** Vous êtes allé à ce tournoi de golf là?

19 R. Oui, je suis allé.

20 Q. **[131]** Puis ça, après ce tournoi de golf là, je
21 comprends qu'il y a eu un souper?

22 R. Le souper, c'est ça, le souper puis après ça on
23 partait.

24 Q. **[132]** Pouvez-vous expliquer, j'ai de la misère à
25 comprendre un peu, à l'instar de madame la

1 présidente, pourquoi? C'est quoi la différence,
2 parce que c'est sensiblement les mêmes personnes,
3 monsieur Marcil, Vézina, Themens, Leclerc,
4 Surprenant...

5 R. Comme je vous dis, c'était plus... c'était plus
6 l'activité golf qui m'intéressait, là. Puis, bon,
7 après ça... dans ce cas-là, je suis allé au souper
8 mais, de façon générale, je n'allais pas aux
9 soupers, juste pour un souper de Noël ou quelque
10 chose du genre. Mais quand il y avait une activité
11 golf, à l'occasion, j'allais au souper. Il y a
12 d'autres golfs que je ne suis pas allé au souper,
13 dans ce cas-ci je suis allé au souper.

14 Q. **[133]** Puis pourquoi il y a certains tournois de
15 golf que vous n'allez pas au souper?

16 R. J'avais d'autre chose à faire, personnelle.
17 Simplement.

18 Q. **[134]** O.K., mais ce n'est pas par timidité ou...

19 R. Non, pas... non, non, c'est ça, j'avais d'autre
20 chose personnelle aussi.

21 Q. **[135]** Donc, vous voyez une différence aller à un
22 souper exclusif, c'est-à-dire un souper de Noël ou
23 une activité que... la seule activité c'est le
24 souper...

25 R. Oui.

1 Q. **[136]** ... versus un souper qui est accessoire...

2 R. Exactement.

3 Q. **[137]** ... corollaire à un tournoi de golf.

4 R. Disons que je limitais de beaucoup, là, les
5 activités seulement, comme vous dites, là,
6 limitatif à un souper avec des gens de la Ville ou
7 des entrepreneurs; non, j'étais plus au niveau du
8 golf.

9 Q. **[138]** C'est votre conscience qui vous limitait ou
10 c'est plus...

11 R. Dire, la conscience, non. C'était, comme je vous
12 dis... je ne voyais pas l'intérêt d'être là juste
13 pour un souper. S'il y avait quelque chose qui
14 s'était fait avant, du golf, je pouvais prolonger
15 après pour discuter avec les gens ou...

16 Q. **[139]** Si on revient ou si on reste, plutôt, avec le
17 tournoi de golf de monsieur Zambito.

18 R. Oui.

19 Q. **[140]** Vous recevez l'invitation?

20 R. Je ne me souviens pas. C'est possible qu'on ait
21 reçu une invitation, c'est peut-être monsieur
22 Themens... pas monsieur Themens... monsieur Themens
23 ou monsieur Leclerc qui nous aurait demandé si on
24 était disponible pour le tournoi. Mais c'est
25 possible qu'il y ait eu une invitation, je ne me

1 souviens pas.

2 Q. **[141]** Vous ne vous souvenez pas.

3 R. Non.

4 Q. **[142]** Mais, d'habitude, est-ce que les tournois de
5 golf... ce n'est pas le seul tournoi de golf
6 d'entrepreneurs auquel vous avez assisté?

7 R. Non, ce n'est pas le seul. Ce n'est pas le seul.

8 Q. **[143]** Combien, environ?

9 R. Il y en avait eu un autre avec... bien, j'en
10 faisais peut-être deux... deux à trois par année,
11 du golf, là. Des tournois, bien, il y a des
12 tournois avec l'Association québécoise des travaux
13 publics d'Amérique, que monsieur Themens a parlé
14 hier. Lui, on allait pratiquement à chaque année,
15 il y avait beaucoup de monde, là. Il y a une autre
16 fois qu'il y a eu un tournoi avec Soter, la
17 compagnie Soter, mais je ne me souviens pas quelle
18 date aussi, on était peut-être une quarantaine de
19 personnes.

20 Q. **[144]** Puis, quand Soter vous invite, est-ce qu'il
21 vous invite personnellement ou il invite le
22 département? Comment ça fonctionne? J'ai de la
23 misère à comprendre la... c'est-tu un faire-part,
24 carrément, un coup de téléphone, un courriel ou
25 c'est quelqu'un du département qui dit : « J'ai

1 reçu un 'foursome'...

2 R. Je pense que...

3 Q. **[145]** ... j'invite trois amis. ».

4 R. ... c'est encore, je pense que c'est encore Luc
5 Leclerc, qui, qui nous informait qu'il y avait un
6 tournoi de golf puis si on voulait y aller. C'est
7 comme ça que ça fonctionnait.

8 Q. **[146]** Est-ce que les places étaient limitées?

9 R. Bien il y avait une quarantaine (40), il me semble
10 qu'on était une quarantaine (40) de personnes là
11 mais pas juste des gens de la Ville de Montréal, il
12 y avait...

13 Q. **[147]** Bien excusez-moi, je me suis peut-être mal
14 exprimé, qu'est-ce que je veux dire c'est que
15 monsieur Leclerc, quand il vous dit dans le
16 département « Il y a un tournoi de golf la semaine
17 prochaine ou le mois prochain », est-ce qu'il vous
18 dit « Réservez tôt parce que j'ai juste deux
19 'foursome'. Ou j'ai... il y a de la place juste
20 pour quatre, ou pour six. » ou à l'interne ça, il
21 vous dit « Qui veut venir va venir. »?

22 R. Bien c'est ça. Il...

23 Q. **[148]** C'est ouvert à tous?

24 R. C'est ouvert à tous.

25 Q. **[149]** O.K.

1 R. Bien pas tout le monde mais il y a quand même pas
2 mal de monde qui, qui se, qui se déplaçait pour
3 aller à ces tournois-là.

4 Q. **[150]** Dans tous les autres tournois de golf
5 auxquels vous avez assisté...

6 R. Oui.

7 Q. **[151]** ... au cours des années, est-ce que c'est
8 arrivé une fois que ça soit monsieur Leclerc ou
9 monsieur Themens ou quelqu'un de votre département
10 qui limite le nombre d'invitations, qui dit « Il y
11 a un tournoi mais il y a juste trois places. ».

12 R. Oui, ça a pu arriver là qu'il y avait peut-être,
13 peut-être pas trois places mais peut-être huit
14 places ou seize (16) places parce que peut-être que
15 c'est, il y avait d'autres, d'autres personnes
16 invitées dans ces tournois-là aussi.

17 Q. **[152]** O.K.

18 R. Pour la ville il limitait peut-être à huit ou seize
19 (16) places là pour la ville.

20 Q. **[153]** Et vous, est-ce que vous vous rappelez, parce
21 que je comprends que vous, vous n'êtes peut-être
22 pas certain de la procédure des entrepreneurs pour
23 vous inviter mais de mémoire là, parce que là vous
24 nous parlez de deux, trois tournois par année.

25 R. Oui.

1 Q. **[154]** Minimum de trois tournois?

2 R. Non, c'est pas mal ça. C'est pas mal ça. Je n'étais
3 pas un gros joueur de golf mais j'aimais l'activité
4 sociale comme telle.

5 Q. **[155]** Ce n'est pas plus cinq à sept tournois de
6 golf? Quand vous avez été rencontrer là...

7 R. Oui, les...

8 Q. **[156]** Vous avez parlé de cinq à sept.

9 R. C'était...

10 Q. **[157]** Là vous parlez de deux, trois.

11 R. C'est peut-être ça mais, bon, c'est vrai que ça
12 fait quand même plusieurs années là mais les
13 dernières années il n'y a pas eu de tournois de
14 golf là mais il y a peut-être eu peut-être, oui,
15 exactement, cinq ou six, cinq ou six tournois de
16 golf par année.

17 Q. **[158]** Donc, donc sur une période d'une dizaine (10)
18 d'années peut-être?

19 R. Oui.

20 Q. **[159]** Donc vous avez assisté à cinquante (50),
21 soixante (60) tournois de golf environ?

22 R. Bien peut-être là mais oui, peut-être. Oui.

23 Q. **[160]** Bon bien dans ces cinquante (50), soixante
24 (60) tournois de golf là, approximativement là, ce
25 n'est pas important le nombre exact là, parlons de

1 cinquante (50) pour les fins de discussion.

2 R. Oui.

3 Q. **[161]** Est-ce que vous avez été invité
4 personnellement une fois ou deux fois, trois fois
5 parmi ces cinquante (50)...

6 R. C'était...

7 Q. **[162]** ... occasions-là?

8 R. C'était rare. C'était, bien c'était les
9 entrepreneurs avaient des, ils achetaient justement
10 des « foursome », plusieurs « foursome » là pour,
11 pour nous en tout cas, puis pour différentes
12 personnes puis ils nous appelaient pour demander si
13 on voulait participer ou pas. Il y a des fois où je
14 n'ai pas participé, des fois que j'ai participé là
15 mais, oui.

16 Q. **[163]** Mais la majorité du temps parce que vous
17 semblez aimer le golf si je me fie à ce que vous me
18 disiez tantôt.

19 R. Bien j'aime, j'aime l'activité golf, je ne suis pas
20 un grand golfeur là, ce n'est pas, ce n'est pas ça.

21 Q. **[164]** C'est l'aspect social?

22 R. Bien c'est ça, c'est l'aspect social puis se
23 ramasser avec des collègues de travail sous la,
24 c'est ça.

25 Q. **[165]** Puis quand vous êtes sur le terrain?

1 R. Oui.

2 Q. **[166]** Vous jouez avec vos collègues ou avec des
3 entrepreneurs ou des firmes d'ingénierie...

4 R. En général...

5 Q. **[167]** ... ou des élus?

6 R. En général c'est avec des collègues de travail.

7 Q. **[168]** En général?

8 R. Oui, oui.

9 Q. **[169]** Puis en particulier?

10 R. En particulier, ça pouvait arriver qu'un
11 entrepreneur, on va dire, quelqu'un de, un
12 contremaître ou un gérant de, un mesureur de, de
13 chantier, un mesureur de chantier ou un agent
14 technique un peu comme nous mais du côté de
15 l'entrepreneur. On pouvait jouer ensemble. Je
16 jouais avec des gens de mon niveau.

17 Q. **[170]** Donc au niveau, au niveau de, au niveau
18 chantier?

19 R. Au niveau chantier, c'est ça.

20 Q. **[171]** Puis quand vous me dites de façon générale
21 c'est cinquante pour cent (50 %) plus un, c'est
22 combien le ratio entre jouer avec vos collègues et
23 jouer avec des entrepreneurs ça, ça s'indiquerait
24 comment?

25 R. Ah, je dirais quatre-vingt, quatre-vingt-quinze

1 pour cent (95 %).

2 Q. **[172]** Avec vos collègues?

3 R. Oui.

4 Q. **[173]** Dans ces tournois-là, est-ce qu'il y a des
5 employés de la voirie de la Ville de Montréal?

6 R. Oui.

7 Q. **[174]** Qui d'autre est invité de façon générale dans
8 ces tournois-là d'entrepreneurs?

9 R. Il y avait des, des, comme l'Association des
10 travaux publics d'Amérique c'était tous les gens,
11 beaucoup de monde de la, des travaux routiers du
12 Québec, il y avait peut-être des gens du
13 cautionnement avec les entrepreneurs, eux-autres,
14 les gens, les compagnies de...

15 Q. **[175]** De cautionnement?

16 R. De cautionnement.

17 Q. **[176]** D'accord.

18 R. Peut-être des comptables, je ne le sais pas. Il y
19 avait des gens de différents niveaux là. Je voyais
20 des propriétaires des fois qui n'ont pas rapport du
21 tout non plus au, sont invités par ces, les
22 entrepreneurs. C'est ça. Mais moi je me tenais,
23 comme je vous dis, surtout avec mes gens, les gens
24 autour là mais je voyais, il y avait beaucoup de
25 monde. Il y avait peut-être cent quarante (140),

1 cent soixante (160) personnes.

2 Q. **[177]** Tout dépendant évidemment des tournois?

3 R. Oui.

4 Q. **[178]** Est-ce que les firmes d'ingénierie sont
5 souvent conviées à ces tournois-là?

6 R. Je n'ai pas eu connaissance de voir des firmes
7 d'ingénierie dans ces tournois-là. C'est possible
8 là mais je n'ai pas, pas porté attention à ça.

9 Q. **[179]** Et si, si Madame Blanchette, vous pouvez
10 descendre un peu le document qu'on voit à l'écran?
11 Je vais vous aider peut-être dans votre réflexion.

12 R. Oui.

13 Q. **[180]** Groupe Séguin là qu'on voit à l'écran là.

14 R. Oui.

15 Q. **[181]** C'est quoi comme entreprise?

16 R. Je ne connais pas, non, je ne connais pas les gens
17 de Groupe Séguin, Roche, je ne connais pas beaucoup
18 là.

19 Q. **[182]** Mais vous savez c'est, c'est quoi comme
20 entreprise?

21 R. C'est un ingénieur-conseil.

22 Q. **[183]** Les deux?

23 R. Oui, bien Roche et le Groupe Séguin c'est un
24 ingénieur-conseil, oui.

25 Q. **[184]** O.K. Et puis si on va à la prochaine page,

1 Madame Blanchette s'il-vous-plaît, Triax, CIMA,
2 CIMA+.

3 R. CIMA+, oui. Triax, ça ne me dit pas, non.

4 Q. **[185]** CIMA+ c'est une autre firme d'ingénierie?

5 R. Oui.

6 Q. **[186]** Donc, si on réfléchit un peu puis en se
7 rafraîchissant la mémoire avec ce document-là, on
8 peut dire que les firmes d'ingénierie,
9 d'ingénierie-conseil...

10 R. Là je vois, là je vois qu'ils étaient invités mais
11 je me, c'est comme je vous dis, je ne me tenais pas
12 avec ces gens-là puis je ne me souviens pas de, je
13 ne pourrais pas dire que quelqu'un travaillait pour
14 CIMA ou Triax ou...

15 Q. **[187]** Mais vous non parce que vous, vous jouez avec
16 les gens de votre niveau?

17 R. Oui.

18 Q. **[188]** Mais ces firmes-là sont quand même présentes?

19 R. Oui. Bien j'imagine là, si, s'il sont là, là.

20 Q. **[189]** Sans nécessairement discuter avec vous, elles
21 sont présentes?

22 R. Exact.

23 Q. **[190]** Puis est-ce qu'il y a des entrepreneurs qui
24 sont présents?

25 R. Oui, il y a des entrepreneurs de présent là. Je

1 voyais, bien dans ce cas-ci c'était celui de
2 monsieur Zambito là, mais dans les, les tournois,
3 d'autres tournois tu pouvais avoir des, des, la
4 plupart des entrepreneurs avec qui on travaillait
5 allaient ou des fois il y en avait qui n'y allaient
6 pas là mais je peux parler de, de Pavage CSF ou BP
7 Asphalte ou Construction Garnier moins, mais
8 certaines firmes et certaines compagnies étaient
9 là.

10 Q. **[191]** O.K. C'est quoi votre relation avec monsieur
11 Zambito? Le connaissez-vous, est-ce que vous allez
12 à son tournoi de golf? Il vous invite à son party
13 de Noël? Est-ce que...

14 R. Oui.

15 Q. **[192]** ... c'est un gars...

16 R. Bien il a invité au party de Noël mais, comme je
17 vous dis, je n'y suis pas allé.

18 Q. **[193]** Non, vous n'êtes pas allé...

19 R. Mais...

20 Q. **[194]** ... sauf qu'il vous invite quand même là.

21 R. Oui.

22 Q. **[195]** De son côté, il vous reconnaît quelque chose
23 pour vous inviter?

24 R. J'ai fait...

25 Q. **[196]** Vous déclinez pour vos raisons, il n'y a pas

1 de problème. Moi, ce que je veux savoir, c'est un
2 peu quel genre de relation.

3 R. Je n'ai pas eu beaucoup de relations avec monsieur
4 Zambito. On s'est, comme on a dit plus tôt ici,
5 j'ai eu deux projets avec lui, puis je ne me
6 souviens pas de... Le premier projet, je ne m'en
7 souviens pas, et le deuxième, ça... C'est un
8 contrat qui a avorté, qu'on peut dire, là. Alors,
9 je ne connaissais pas beaucoup monsieur Zambito,
10 là. Il m'a invité peut-être parce qu'il savait que
11 je jouais au golf, peut-être pour remplir son...
12 les gens de la Ville.

13 Q. **[197]** Parmi les entreprises qu'on a énumérées hier,
14 qui vous offrent des cadeaux, est-ce que Frank,
15 Construction Frank Catania, est-ce que c'est dans
16 les entreprises qui vous offrent...

17 R. Oui. Ça je...

18 Q. **[198]** ... différents présents?

19 R. Ça, je vous l'ai... Je l'ai spécifié, oui.

20 Q. **[199]** Vous l'avez spécifié?

21 R. Oui.

22 Q. **[200]** Puis quel genre de... C'est tout le type...

23 R. Bouteilles de vin.

24 Q. **[201]** Bouteilles de vin?

25 R. Oui.

1 Q. **[202]** Dans le temps des fêtes?

2 R. Dans le temps des fêtes.

3 Q. **[203]** Vous ne recevez jamais de bouteilles de vin
4 autrement que dans le temps des fêtes?

5 R. C'est... Non. C'était... Non. Jamais.

6 Q. **[204]** Et ils sont livrés où, ces cadeaux de Noël-
7 là?

8 R. Ils sont livrés, habituellement, au bureau, mais à
9 un moment...

10 Q. **[205]** Habituellement?

11 R. Habituellement au bureau, mais à un moment donné je
12 trouvais que c'était comme... Ça me... Ça me
13 dérangeait un peu de voir les gens qui pouvaient
14 nous voir avoir des bouteilles de vin, même si ça
15 se faisait beaucoup, ça fait que j'ai demandé de le
16 livrer à la maison.

17 Q. **[206]** Mais vous dites que ça vous dérangeait
18 d'ouvrir ces cadeaux-là...

19 R. Bien, pas les ouvrir, mais je veux dire les
20 recevoir au bureau.

21 Q. **[207]** Mais hier vous nous parliez du fait que
22 c'était presque... J'avais pris l'expression, là,
23 déballer les cadeaux, là, c'est-à-dire que tout le
24 monde ouvrait ses cadeaux, puis on regardait, moi
25 j'ai eu ça, puis...

1 R. Surtout...

2 Q. **[208]** Mais ça devient une honte, à un moment donné?

3 Pourquoi, à un moment donné, c'est...

4 R. Bien...

5 Q. **[209]** ... vous êtes mal à l'aise, alors que...

6 R. Bien, c'est parce que moi je n'étais pas tout le
7 temps au bureau. Comme je vous dis, j'étais sur le
8 terrain. Des fois ça arrivait qu'ils venaient les
9 porter sur le terrain aussi, parce qu'on était
10 souvent sur le terrain, puis je préférais... Ils me
11 demandaient, des fois, si je préférais les avoir à
12 la maison, je disais oui. Juste pour éviter, des
13 fois, d'aller au bureau pour aller chercher ça.

14 Q. **[210]** C'est à partir de quel moment que cet
15 inconfort vous pousse à faire cette demande-là
16 auprès des entrepreneurs?

17 R. Bien, inconfort... Je pourrais dire les années,
18 peut-être deux mille deux (2002), deux mille trois
19 (2003).

20 Q. **[211]** O.K. Donc, assez rapidement.

21 R. Oui.

22 Q. **[212]** Puis vous leur dites ça comment? « Je suis un
23 peu mal à l'aise... » Vous leur expliquez
24 franchement qu'est-ce qu'il en est?

25 R. Bien, je préférais que ça soit livré à la maison,

1 là. Que ça soit livré à la maison, simplement.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Q. **[213]** Mais pourquoi cet inconfort?

4 R. Bien, comme je vous dis, ça faisait... Ça fait
5 peut-être jaser les gens. Je m'apercevais que les
6 gens, peut-être, jasaient de ça. Mais je me
7 souviens quand j'étais où est-ce qu'on est
8 actuellement, sur la rue Duke, ils avaient livré un
9 panier de Noël, à un moment donné. Je sais qu'il
10 avait livré beaucoup de paniers à Noël... Un
11 entrepreneur avait livré des paniers de Noël, il
12 était monté jusqu'en haut puis il avait mis ça sur
13 le bureau, là. Tu sais, ça fait... Ça fait jaser
14 les gens. C'est pour ça que je voulais éviter ces
15 choses-là, là. Les gens savaient qu'on recevait, en
16 surveillance, des bouteilles de vin ou des paniers
17 de Noël à l'occasion, mais dans mon cas, je voulais
18 rester un peu plus discret... Je voulais que ça soit
19 plus discret, là.

20 Q. **[214]** Donc, c'est parce que vous saviez que ce
21 n'était pas tout à fait éthique.

22 R. Je pouvais, oui, je pouvais deviner que ce n'était
23 pas tout à fait éthique, oui.

24 Q. **[215]** O.K. Alors, à partir du moment où vous
25 sentiez que ce n'est pas tout à fait éthique, vous

1 savez que vous acceptez quelque chose qui n'est pas
2 correct, qui n'est pas quelque chose que vous
3 devriez accepter. Si ce n'est pas éthique, là,
4 c'est parce que vous ne devriez pas l'accepter.

5 R. Oui. Oui.

6 Q. **[216]** Alors dans ce temps-là, ça vous mettait dans
7 une situation tout de même un peu plus fragile
8 lorsque le bon de commande arrivait et qu'il
9 fallait... que l'entrepreneur insistait pour avoir
10 un peu plus de gravier, ou, sur son... ou
11 d'heures...

12 R. Ça, j'ai quand même fait la part des choses là-
13 dessus. Moi, de mon côté, j'ai fait...

14 Q. **[217]** Mais il devait arriver des situations où vous
15 vous sentiez mal à l'aise. Vous savez que vous
16 allez au golf, vous savez que vous acceptez des
17 cadeaux, vous savez que vous allez au hockey.

18 R. Hum, hum.

19 Q. **[218]** C'est difficile pour vous, ou ça pouvait vous
20 mettre dans une situation embarrassante, pour le
21 contredire après.

22 R. J'essayais de mettre... Non. Ça, j'avais un respect
23 là-dessus, j'ai mis ça... Non. Pour moi, dans ma
24 tête, j'ai mis ça au clair. J'ai réussi à... Non.
25 Je n'ai pas voulu toucher à autre chose que ces

1 trucs-là. Comme je disais, moi ça me satisfaisait.
2 J'étais... C'est sûr que quand ça arrive dans le
3 temps des fêtes, un panier puis tout ça, c'est...
4 On est... Bien, en tout cas, moi j'étais content,
5 là, j'ai une marque d'appréciation. J'appelais pour
6 remercier ces gens-là.

7 Q. **[219]** Je ne vous dis pas que vous acceptiez autre
8 chose.

9 R. Oui.

10 Q. **[220]** Je vous dis que quand venait le moment de
11 discuter avec l'entrepreneur de son bon de commande
12 ou des heures qu'il avait travaillées, c'était
13 peut-être un petit peu plus ambivalent ou ambigu à
14 ce moment-là.

15 R. On était... J'étais clair là-dessus aussi. Je
16 réussissais à... Si c'était trois heures (3 h),
17 c'était trois heures (3 h). Si c'était cinq heures
18 (5 h), c'était cinq heures (5 h) aussi. Je me...

19 Q. **[221]** Si on revient au golf...

20 R. Oui.

21 Q. **[222]** ... où vous y alliez cinq ou six fois par
22 année, je comprends que vous ne preniez pas ces
23 journées-là en vacances?

24 R. Oui. C'était des journées de congé.

25 Q. **[223]** Donc, ça faisait partie de vos vacances

1 annuelles.

2 R. Bien, il y a différentes vacances à la Ville. Il y
3 a des... J'avais des journées aussi, du temps
4 remis, qu'on appelle, parce que je faisais beaucoup
5 de temps supplémentaire. J'avais une partie de
6 banque de temps remis, alors je prenais des congés
7 soit l'après-midi ou la journée au complet,
8 dépendamment de...

9 Q. **[224]** O.K. Donc, la Ville vous payait pour ces
10 journées-là, en bout de ligne.

11 R. Oui.

12 Q. **[225]** O.K. Et pendant ce temps-là, les travaux se
13 continuaient par les entrepreneurs?

14 R. À l'occasion les travaux se continuaient par les
15 entrepreneurs.

16 Q. **[226]** O.K. Et...

17 R. Mais mes supérieurs, avant que je fasse, avant que
18 j'aille au golf comme ça, j'avisais mes supérieurs.

19 Q. **[227]** Qui vous accordaient ces congés-là.

20 R. Oui.

21 Q. **[228]** Et vos supérieurs, souvent, étaient dans la
22 même partie de golf que vous.

23 R. Souvent.

24 Q. **[229]** O.K. Merci.

25 R. Je demandais s'il est possible de me remplacer sur

1 un chantier aussi. Je demandais ça souvent, s'il y
2 avait moyen de remplacer...

3 Q. **[230]** En deux mille cinq (2005), il ne devait pas y
4 avoir beaucoup de monde qui pouvait vous remplacer.

5 R. Non mais je n'ai pas fait... Mais je peux dire
6 qu'en deux mille cinq (2005) je n'ai pas fait
7 beaucoup de tournois de golf.

8 Q. **[231]** O.K.

9 Me SIMON TREMBLAY :

10 Q. **[232]** Si on revient à une question, mon collègue me
11 souligne, là, quand je vous demandais comment
12 recevez-vous les invitations aux tournois de golf,
13 alors la pièce, là, qu'on voit à l'écran...

14 R. Oui.

15 Q. **[233]** ... si on peut revenir à la première page,
16 Madame Blanchette, s'il vous plaît, descendez un
17 peu. Oui. Donc on voit à droite de votre nom?

18 R. Oui.

19 Q. **[234]** Qui est un petit peu caché, je m'en excuse,
20 messenger vingt-trois (23) août?

21 R. O.K. Ça veut dire.

22 Q. **[235]** Ça se pourrait que vous ayez reçu une
23 invitation par messenger le vingt-trois (23) août?

24 R. C'est possible, mais je ne me souviens pas de
25 quelle façon, si c'est un messenger, une lettre, je

1 ne me souviens pas. Je vois ça, mais...

2 Q. **[236]** Est-ce que le fait de voir ça maintenant ça
3 vous rappelle que vous avez été invité
4 personnellement?

5 R. Non pas du tout, pas du tout. Je ne me souviens
6 pas, souvent comme je vous dis ça se faisait par
7 l'entremise de monsieur Leclerc ou monsieur
8 Themens, là, demande de tournoi de golf. Mais je ne
9 me souviens vraiment pas du messenger.

10 Q. **[237]** Avant que madame la présidente pose des
11 questions, vous disiez, on parlait du malaise que
12 vous aviez à recevoir des cadeaux...

13 R. Oui.

14 Q. **[238]** ... au travail, vous avez demandé aux
15 entrepreneurs de vous les envoyer à domicile parce
16 que les gens le savaient que vous receviez des
17 cadeaux, vous avez dit ça?

18 R. Oui.

19 Q. **[239]** Dans ces mots-là ou approximativement?

20 R. Oui.

21 Q. **[240]** Quand vous dites les gens le savaient, c'est
22 quoi tout le département le savait que les
23 surveillants recevaient des cadeaux, que ce soit
24 billets de hockey, bouteilles de vin, qu'ils
25 allaient dîner avec les entrepreneurs ou encore

1 qu'ils jouaient au golf?

2 R. Bien je pense que c'est surtout au niveau des
3 bouteilles de vin à Noël que les gens pouvaient
4 savoir, parce que c'est assez évident, il y avait
5 beaucoup de monde, ça arrivait comme monsieur
6 Leclerc l'a dit, dans le stationnement puis ils
7 allaient porter ça sur les bureaux en haut.

8 Q. **[241]** Mais là sauf que quand vous revenez, je
9 prends l'exemple du tournoi de golf avec monsieur
10 Zambito?

11 R. Oui.

12 Q. **[242]** Vous êtes huit de votre département, ça doit
13 se savoir aussi le lendemain on a joué au golf puis
14 sur les huit, les gens parlent avec leurs collègues
15 qui n'étaient pas là, ça doit se savoir là, que
16 vous êtes allé jouer au golf, un tournoi
17 d'entrepreneurs?

18 R. J'imagine que oui, j'imagine que oui, oui.

19 Q. **[243]** Donc après qui, le tournoi de golf était payé
20 par l'entrepreneur je présume?

21 R. Oui.

22 Q. **[244]** Avec tout ce qui s'en suit, consommations
23 d'alcool et restaurant?

24 R. Bien.

25 Q. **[245]** Après coup, je parle?

1 R. Oui.

2 Q. **[246]** Qui suit?

3 R. Le restaurant ou en tout cas quand c'est des
4 tournois de golf, tout est compris.

5 Q. **[247]** Le souper, je parle de restaurant, je veux
6 dire le souper, consommations et tout?

7 R. Oui.

8 Q. **[248]** Donc on a les billets de hockey, les tournois
9 de golf, les bouteilles de vin, les dîners, est-ce
10 qu'il y a d'autres avantages que vous recevez dans
11 le cadre de vos fonctions à l'exception de tout ce
12 que la Ville de Montréal vous paie comme salarié?

13 R. Non, moi c'était ça.

14 Q. **[249]** Vous n'avez jamais fait aucun voyage?

15 R. Pas de voyage.

16 Q. **[250]** Vous êtes au courant que vos collègues eux
17 ont fait des voyages?

18 R. Oui, oui, je suis au courant. Ce que j'ai entendu,
19 là.

20 Q. **[251]** Mais avant, avant nos travaux, est-ce que
21 vous le saviez dans le temps?

22 R. Je savais qu'ils allaient en voyage, mais sans
23 plus, je savais qu'ils allaient jouer au golf dans
24 le sud, mais je n'en savais pas plus que ça, là.

25 Q. **[252]** Ils ne vous ont jamais parlé?

1 R. Moi, je n'ai pas eu d'invitation, du moins je n'ai
2 pas eu d'invitation.

3 Q. **[253]** Non, sauf que je veux savoir, est-ce que ça
4 se sait dans le département que monsieur Leclerc,
5 monsieur Surprenant vont jouer au golf, monsieur
6 Leclerc et monsieur Surprenant nous parlait des
7 talents de golfeur de monsieur Rizzuto, ça
8 j'imagine que c'est quelque chose?

9 R. Ça je n'ai pas su ça, j'ai appris, je pourrais vous
10 dire depuis un mois, j'ai appris beaucoup de choses
11 ici à la Commission, là, mais je ne savais pas ça.

12 Q. **[254]** Vous n'étiez pas au courant...

13 R. Non. Pas du tout.

14 Q. **[255]** ... que des voyages étaient organisés par qui
15 que ce soit?

16 R. Non.

17 Q. **[256]** Je vais vous exhiber et je vais demander à
18 madame Blanchette, ça sera une nouvelle pièce, la
19 pièce 20P-249 qui se trouve à être un tableau
20 confectionné par la Commission suite aux documents
21 remis encore une fois par la Ville de Montréal,
22 c'est les contrats octroyés par la Ville de
23 Montréal de quatre-vingt-dix-neuf (99) à deux mille
24 onze (2011) que vous avez surveillés?

25 R. Oui.

1

2 20P-249 : Contrats octroyés par la Ville de
3 Montréal entre 1999-2011 sous la
4 surveillance de Michel Paquette

5

6 Q. **[257]** Je vais vous en donner une copie?

7 R. Parfait.

8 Q. **[258]** Si vous pouvez regarder ça rapidement.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 L'avez-vous cotée?

11 Me SIMON TREMBLAY :

12 Je la cote à l'instant, 20P-249, à moins que je me
13 trompe, là. Je vois que vous avez un document,
14 Madame la Présidente, je ne suis pas certain, est-
15 ce qu'il y a du jaune dans votre document?

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Oui.

18 Me SIMON TREMBLAY :

19 Ce n'est pas le bon document, c'est l'autre. Il est
20 supposé y avoir trois tableaux, un pas de couleur,
21 un avec du jaune, un avec du vert. On va prendre
22 lui pas de couleur.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Parfait.

25 Me SIMON TREMBLAY :

1 Parfait.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Oui, c'est beau.

4 Me SIMON TREMBLAY :

5 Q. **[259]** Donc, à prime abord, ce document-là est-ce
6 que ça semble représenter la réalité, bien c'est
7 sûr?

8 R. Vite, vite, oui.

9 Q. **[260]** Vite, vite, on s'entend, on ne fera pas
10 l'exercice?

11 R. Non, c'est ça.

12 Q. **[261]** On a fait, j'ai fait des vérifications, je
13 vais vous faire des suggestions, dites-moi si ça?

14 R. D'accord.

15 Q. **[262]** Je ne vous demande pas, on ne rentrera pas
16 dans l'aigu puis dans le pointu, juste de façon
17 générale. Si on regarde, on voit qu'avec BP
18 Asphalte vous avez fait vingt-cinq (25) contrats
19 entre quatre-vingt-dix-neuf (99) et deux mille onze
20 (2011)?

21 R. O.K.

22 Q. **[263]** Et vingt et un (21) contrats avant deux mille
23 neuf (2009), donc de quatre-vingt-dix-neuf (99) à
24 deux mille neuf (2009)?

25 R. O.K. Avec BP Asphalte.

1 Q. **[264]** Oui?

2 R. Oui.

3 Q. **[265]** Et selon mes calculs, on va passer, on va
4 faire le top 5 ou le top 7 des entreprises pour
5 lesquelles vous avez surveillé des chantiers. Donc
6 BP Asphalte arrive en premier avec, avant deux
7 mille neuf (2009) parce qu'après deux mille neuf
8 (2009) je comprends que les cadeaux seront beaucoup
9 plus rares?

10 R. Oui.

11 Q. **[266]** Même inexistants?

12 R. Exactement.

13 Q. **[267]** Donc c'est pour ça que je l'ai mis avant deux
14 mille neuf (2009). Donc quatre-vingt-dix-neuf (99)
15 à deux mille neuf (2009) ça me dit BP Asphalte
16 vingt et un (21) contrats?

17 R. O.K.

18 Q. **[268]** BP Asphalte, est-ce que vous, je comprends de
19 votre témoignage qu'il vous remettait des billets
20 de hockey?

21 R. Oui.

22 Q. **[269]** Vous invitait à dîner?

23 R. Invitait à dîner aussi.

24 Q. **[270]** Tournois de golf?

25 R. Tournois de golf, oui, mais c'était, c'est des

1 billets que lui avait, on va dire, acheté pour
2 l'AQTR, qu'on dit, l'Association québécoise des
3 travaux publics d'Amérique.

4 Q. **[271]** O.K. Ce n'était pas son tournoi, mais...

5 R. Non, lui il achetait, on va dire, il achetait, on
6 va dire, huit billets ou douze billets, puis il
7 demandait, il nous demandait si on avait une
8 disponibilité pour aller jouer.

9 Q. **[272]** Donc ce n'était pas, en d'autres termes, ce
10 n'était pas son tournoi...

11 R. Ce n'était pas son tournoi.

12 Q. **[273]** ... mais c'est lui qui défrayait les coûts?

13 R. C'est ça, exactement.

14 Q. **[274]** ... de la partie.

15 R. Oui.

16 Q. **[275]** Si on continue, après ça j'ai Conex.

17 R. Oui.

18 Q. **[276]** Il y aurait une dizaine de contrats avec
19 Conex, qui se trouverait en deuxième position, si
20 on veut, de votre palmarès, là.

21 R. O.K.

22 Q. **[277]** Une dizaine de contrats. Conex, encore une
23 fois, je comprends de votre témoignage qu'il vous
24 donne des avantages?

25 R. Oui.

1 Q. **[278]** C'est-à-dire, on ne recommencera... je ne
2 veux pas être trop redondant mais quand je parle
3 d'avantages...

4 R. O.K. Oui, oui. On parle de...

5 Q. **[279]** Des...

6 R. ... paniers de Noël...

7 Q. **[280]** Bouteilles de vin.

8 R. Bouteilles de vin, c'est ça.

9 Q. **[281]** Billets de hockey, golf, dîners.

10 R. C'est ça, exact.

11 Q. **[282]** Après ça on a Mivela, il y a neuf contrats
12 que vous surveillez et, eux, est-ce qu'ils se
13 montrent généreux également envers vous?

14 R. Mivela c'était limité à... je vous dirais, à ma
15 mémoire, c'était limité à des bouteilles de vin à
16 Noël, là, elle.

17 Q. **[283]** Mais ils faisaient quand même preuve de
18 générosité à votre égard?

19 R. Oui.

20 Q. **[284]** Pavage CSF, j'en ai dénommé... j'en ai
21 dénombré, dis-je, six?

22 R. O.K. Pavage CSF c'était à Noël aussi et à quelques
23 occasions le hockey, des billets de hockey.

24 Q. **[285]** Puis, de façon plus..., deux, trois chacun,
25 j'ai Soter, Garnier, Super, Franck Catania?

1 R. C'est la même chose aussi, ça allait des cadeaux
2 Noël, billets de hockey, pour Super. Catania, une
3 fois, le billet de hockey. C'est ça.

4 Q. **[286]** Ces entreprises-là, est-ce que, des fois...
5 Juste avant. Est-ce que vous êtes... avant nos
6 travaux, bien entendu, est-ce que vous saviez que
7 certaines personnes dans votre département
8 touchaient de l'argent?

9 R. Avant mes travaux?

10 Q. **[287]** Avant nos travaux, avant la Commission, là.

11 R. O.K., avant vos travaux. Non.

12 Q. **[288]** Si on se ramasse en deux mille neuf (2009) et
13 avant?

14 R. Non, moi, je ne pouvais pas deviner. Pas du tout.

15 Q. **[289]** Mais avez-vous entendu parler, des rumeurs
16 qui courent?

17 R. Pas du tout.

18 Q. **[290]** Même pas...

19 R. Même pas. Même pas une rumeur, même pas... non, je
20 n'ai pas... Comme je vous dis, moi, j'étais
21 pratiquement sur le chantier tout le temps puis,
22 dans le bureau, c'est la même chose aussi, j'allais
23 au bureau c'était tout le temps pour remettre des
24 quantités ou... je n'étais pas souvent au bureau,
25 alors je n'ai pas eu de rumeur, pour moi, de mon

1 côté, non. Pas du tout.

2 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

3 Q. **[291]** Permettez.

4 R. Oui?

5 Q. **[292]** Avez-vous écouté le témoignage de monsieur
6 Leclerc?

7 R. Oui.

8 Q. **[293]** Monsieur Leclerc nous a dit que, dans les
9 faits, lui, il a reçu des avantages...

10 R. Oui.

11 Q. **[294]** ... et c'est au niveau des faux extra dans ce
12 qu'ils appellent les zones grises.

13 R. Oui.

14 Q. **[295]** Bon, les zones grises c'est les zones au
15 niveau de la quantité, au niveau des travaux
16 supplémentaires.

17 R. Oui.

18 Q. **[296]** Il nous a dit également que, dans les faits,
19 les gens qui lui donnaient de l'argent et qui
20 savaient qu'il recevait quelque chose, c'était
21 certainement le propriétaire de l'entreprise mais
22 aussi le chargé de projet sur le chantier. Parce
23 que c'est avec eux qu'il réglait les faux extra.
24 Vous, vous travaillez au quotidien avec ces chargés
25 de projet, avec qui monsieur Leclerc discute des

1 faux extra...

2 R. Oui.

3 Q. **[297]** ... puis, finalement, ils sont au courant des
4 stratagèmes. Juste avec le document qu'on nous a
5 présenté, j'ai compté que vous avez travaillé avec
6 quatorze personnes qui savent que monsieur Leclerc
7 reçoit de l'argent ou des faux extra. Puis jamais,
8 en dix (10) ans, une personne a fait quelconque
9 allusion à l'effet que monsieur Leclerc demandait
10 des petits à-côtés pour son travail, jamais
11 personne ne vous a dit ça?

12 R. Moi, je n'ai pas eu connaissance de ça. Moi, comme
13 je vous dis, quand je travaillais avec ces gens-là,
14 les gérants de projet, je réglais le mémo de
15 chantier, j'émettais mes constatations, je mettais
16 les notes puis je remettais ça à monsieur Leclerc.
17 Ensuite, je ne savais pas comment qu'il pouvait
18 régler. J'ai vu, dans son témoignage, qu'il parlait
19 de... entre autres, de moi, comme quoi j'étais une
20 personne à esprit ouvert.

21 Q. **[298]** Oui, accommodante un peu, c'est ça qu'on peut
22 dire.

23 R. Accommodante, c'est ça.

24 Q. **[299]** Oui.

25 R. Moi, j'ai... puis après ça, à un moment donné, il a

1 dit aussi, dans son témoignage, qu'il avait réussi
2 à avoir une plus-value même avec des agents
3 techniques, autres que moi, à la Ville et avec
4 d'autres, puis même des génie-conseil. Alors, je me
5 dis, s'il a fait des choses c'est à mon insu aussi
6 parce que j'ai pas... moi, j'ai travaillé de façon
7 honnête dans mes mémos de chantier puis je lui
8 remettais ça. Il n'y avait pas de changement de
9 quantité ou quoi que ce soit à ces niveaux-là, je
10 ne pouvais pas... je ne me mêlais pas de ça.

11 Q. **[300]** Vous ne vous mêliez pas de ça. Vous vous
12 rencontrez des gens qui savent que monsieur Leclerc
13 reçoit une cote à côté puis ils ne vous en parlent
14 jamais pendant sept, huit ans, jamais, jamais?

15 R. Lui, il devait régler ses affaires d'une façon;
16 moi, j'arrivais avec mon mémo de chantier puis
17 c'est lui après ça, là, je ne peux pas dire qu'est-
18 ce qu'il faisait. Moi, j'avais souvent des
19 brouillons des mémos de chantier puis... mes notes
20 étaient claires, la plupart.

21 Q. **[301]** Pour mériter l'adjectif d'accommodant, ça
22 voudrait dire quoi selon vous, ce que monsieur
23 Leclerc avait en tête? Pourquoi, vous, vous êtes
24 accommodant?

25 R. Je me le demande. Moi, quand je dis... quand j'ai

1 vu qu'il y avait « accommodant » puis « un agent
2 technique à esprit ouvert », pour moi, je le
3 prenais comme quelqu'un qui quand j'arrive sur un
4 chantier, on est conscient qu'on va perturber les
5 résidants, les commerçants et tout ça, ça fait que
6 je m'assurais de... le bon fonctionnement du
7 chantier. Alors, c'est comme ça que je le voyais.
8 Accommodant dans le sens de retirer des bénéfices
9 ou des avantages, je ne voyais pas ça.

10 Q. **[302]** Les quatorze (14) entrepreneurs qui avec qui
11 vous avez transigé...

12 R. Oui.

13 Q. **[303]** ... et qui donnaient des enveloppes brunes à
14 monsieur Leclerc.

15 R. Oui.

16 Q. **[304]** Est-ce que, vous, on vous a déjà offert ou on
17 vous a fait une quelconque allusion qu'on serait
18 peut-être prêt à vous donner des...

19 R. On m'a fait... oui, je pourrais vous dire qu'on m'a
20 déjà fait une allusion, dans les années, je pense,
21 début deux mille (2000), deux mille deux (2002),
22 dans ce coin-là, par rapport à ça.

23 Q. **[305]** C'est présenté de quelle façon cette
24 allusion-là?

25 R. Bien, c'est un entrepreneur qui m'avait demandé si

1 je voulais faire plus d'argent dans les contrats.
2 Catégoriquement, je lui ai dit, non, j'ai dit :
3 « Je n'embarque pas là-dedans. » Non, il n'était
4 pas question.

5 Q. **[306]** Puis avez-vous dit à vos supérieurs que cet
6 entrepreneur-là avait essayé de vous corrompre?

7 R. Je n'ai pas parlé de ça.

8 Q. **[307]** Vous avez gardé ça pour vous?

9 R. J'ai gardé ça à moi.

10 Q. **[308]** Est-ce qu'il n'aurait pas été préférable,
11 peut-être, de transmettre cette information-là à
12 vos supérieurs?

13 R. Peut-être ça aurait été préférable mais j'ai...
14 comme je vous dis, dans le feu de l'action, j'ai
15 préféré garder ça pour moi puis...

16 Q. **[309]** Qui était cet entrepreneur-là en question?

17 R. C'était de Conex, c'était Tony Conte.

18 Q. **[310]** Tony Conte. Très bien. Merci.

19 Me SIMON TREMBLAY :

20 Q. **[311]** Pourquoi, encore, vous refusez? C'est la
21 seule fois qu'on vous tend de l'argent?

22 R. Oui, c'est la seule fois.

23 Q. **[312]** Vous le refusez pourquoi, encore?

24 R. Bien, je ne voulais pas embarquer dans ces
25 combines-là, je ne voulais pas... je trouvais que

1 j'étais bien payé à la Ville de Montréal, j'avais
2 des bons bénéfiques puis je ne voulais pas... je ne
3 voulais tout simplement pas faire... transiger des
4 trucs comme ça.

5 Q. **[313]** Mais vous acceptez des cadeaux.

6 R. Oui, mais, c'est ça, pour moi, c'était suffisant
7 ça.

8 Q. **[314]** Bien c'est quoi la différence entre monsieur,
9 je ne sais plus si c'est Borsellino de BP Asphalte,
10 en tout cas, vous m'avez parlé d'un entrepreneur il
11 y a quelques minutes, qui vous dit, qui ne fait pas
12 son propre tournoi mais qui achète des billets pour
13 un tournoi puis il vous les donne.

14 R. O.K.

15 Q. **[315]** C'est quoi la différence entre, pour vous là,
16 éthiquement, moralement, c'est quoi la différence
17 entre quelqu'un qui prend de l'argent pour vous
18 acheter quelque chose, vous le donner, puis vous
19 donner directement l'argent?

20 R. Bien là...

21 Q. **[316]** Si vous achetez un cadeau, on vous donne une
22 carte cadeau là.

23 R. Bien là c'est sûr que je savais que ça se, il n'y a
24 pas juste moi qui participait à ça là, j'étais, en
25 tout cas, si je peux m'exprimer comme ça, j'étais

1 en bas de la chaîne puis je savais qu'il y avait
2 plein de gens en haut de moi qui acceptaient tout
3 ça. C'est juste dans ce sens-là.

4 Q. **[317]** Mais quand monsieur Leclerc dit, il parle de
5 politique d'entreprise puis de philosophie de
6 l'entreprise...

7 R. Oui.

8 Q. **[318]** C'est un peu ça que vous dites dans le fond,
9 que...

10 R. Culture d'entreprise.

11 Q. **[319]** Les cadeaux ça passait.

12 R. Oui.

13 Q. **[320]** Pardon. Mais que les enveloppes c'était plus
14 tabou peut-être?

15 R. Sûrement. Sûrement, oui.

16 Q. **[321]** Sûrement?

17 R. Bien sûrement plus tabou là. Moi je veux dire, moi
18 je n'acceptais pas ça, je n'ai pas, j'ai, comme
19 j'ai dit, j'ai fait allusion à deux mille deux
20 (2002), j'ai eu une offre comme ça, dans, dans ce
21 style-là, je n'ai pas, moi, ça me suffisait
22 d'avoir, d'aller au hockey, de voir ces, d'avoir
23 des tournois de golf à l'occasion, j'aimais les
24 activités sociales.

25 Q. **[322]** Mais s'il vous donne, s'il vous donne des

1 enveloppes avec de l'argent dedans vous allez, vous
2 allez voir, pouvoir aller, pardon, plus souvent au
3 hockey.

4 R. Ça dépassait, pour moi ça dépassait là, là...

5 Q. **[323]** C'était la ligne que vous ne vouliez pas
6 franchir?

7 R. Exactement. Oui.

8 Q. **[324]** Puis vous n'en avez jamais parlé? Même pas à
9 un collègue? « Ça t'es-tu déjà arrivé, toi de te
10 faire... »?

11 R. J'ai gardé ça à moi, je suis certain que... Je ne
12 sais pas...

13 Q. **[325]** Pourquoi vous avez gardé ça?

14 R. Bien je n'ai pas voulu. Je n'ai pas voulu
15 simplement là. J'étais juste mal à l'aise par
16 rapport à ça, là, de m'être fait offrir ça.

17 Q. **[326]** En quoi vous êtes mal à l'aise? Quelqu'un
18 vous offre de l'argent, vous n'avez rien fait de
19 mal. Au contraire, vous avez dit non. Vous devriez
20 être fier de dire « Écoutez, il y a cette
21 problématique là... »?

22 R. Bien j'ai gardé ça pour moi. J'ai vraiment gardé ça
23 pour moi.

24 Q. **[327]** Est-ce que vous gardez ça pour vous parce
25 qu'il y a une espèce de loi du silence qui fait en,

1 au département, qui fait qu'on ne parle pas trop de
2 ces affaires-là parce que c'est un peu tabou ou?

3 R. Bien je pense, en tout cas, pour, si je parle pour
4 moi, je ne voulais pas divulguer la rencontre que,
5 que monsieur, les faits que monsieur Conte...

6 Q. **[328]** Conte.

7 R. ... m'avait dits. Mais les autres, je ne le sais
8 pas là. Je ne voulais pas, simplement pas ébruiter
9 la, ces propos-là.

10 Q. **[329]** Vous ne vous êtes pas demandé « Peut-être
11 que, je ne suis peut-être pas le seul. ». S'il vous
12 a offert de l'argent, vous n'êtes certainement pas
13 le premier?

14 R. J'imagine que je ne suis pas le seul mais je ne me
15 suis même pas questionné sur la question, je n'ai
16 pas voulu, j'ai arrêté ça là. C'est mort là, pour
17 moi.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Q. **[330]** Est-ce que vous auriez eu peur? Ou vous aviez
20 peur des conséquences?

21 R. Oui, j'aurais eu peur des conséquences. Moi
22 j'aurais eu peur des conséquences.

23 Q. **[331]** O.K. Et de quelles conséquences parle-t-on?

24 R. Bien, de la perte d'emploi. Perte d'emploi, puis
25 c'est ça. Surtout ça.

1 Q. **[332]** O.K. Mais est-ce que vous saviez aussi avec
2 qui monsieur Conte était ami?

3 R. Oui.

4 Q. **[333]** Et...

5 R. Bien là, je l'ai su ici là.

6 Q. **[334]** Mais à l'époque, est-ce que vous saviez que
7 monsieur...

8 R. Non.

9 Q. **[335]** Conte était ami avec le parrain de la Mafia?

10 R. Pas du tout. Non.

11 Q. **[336]** Vous ne saviez pas du tout quels étaient ses
12 liens, en lien avec ce groupe?

13 R. Non, j'ai appris, comme je vous dis, non, pas du
14 tout. J'ai appris des choses ici qui, je trouvais
15 que c'était gros là.

16 Q. **[337]** O.K.

17 338

18 Me SIMON TREMBLAY :

19 Q. **[339]** Pourquoi vous répondez à Madame la Présidente
20 que vous avez peur de perdre votre emploi? Parce
21 que justement, quand je parle de l'omerta, de la
22 loi du silence, si je dénonce ça ils vont dire « Ah
23 bien lui, il ne joue pas, il ne joue pas la
24 'game'. » si vous me permettez l'expression, donc
25 « Il ne joue pas le jeu, il n'embarque pas dans le,

1 il n'embarque pas dans le système, donc on va le,
2 on va le transférer s'il commence à dire : Bien
3 j'ai eu cette situation là puis je trouve ça un peu
4 particulier, on devrait peut-être s'informer puis,
5 auprès des autres travailleurs s'ils ont eu cette
6 expérience-là. ». Vous n'avez pas eu ce genre de
7 réflexion-là?

8 R. Non, mais juste répéter la question encore pour que
9 je saisisse comme il faut.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Q. **[340]** Ce que maître...

12 R. Oui.

13 Q. **[341]** Ce que maître Tremblay essaie de vous poser
14 comme question c'est que, c'est quand même
15 surprenant que vous disiez « Si j'en avais parlé
16 j'aurais eu peur de perdre mon emploi. ».

17 R. O.K.

18 Q. **[342]** Or peur de perdre votre emploi parce que vous
19 dites qu'on vous a offert de l'argent que vous avez
20 refusé.

21 R. Hum, hum.

22 Q. **[343]** On, on comprend difficilement cette façon de
23 penser.

24 R. O.K. Ce n'est pas de l'argent qui m'a été offert
25 là, c'était, il m'avait demandé si je voulais

1 embarquer dans un système comme ça là, de faire des
2 sous. Je n'ai pas, je n'ai pas vu d'argent comme
3 tel là. Il m'avait proposé cet argent, pas cet
4 argent-là, mais il m'avait proposé une proposition.

5 Me SIMON TREMBLAY :

6 Q. **[344]** Il vous a offert de vous corrompre?

7 R. C'est une proposition. C'est ça. Oui.

8 Q. **[345]** Une offre de corruption.

9 R. Exactement.

10 Q. **[346]** Que vous avez refusée.

11 R. Oui.

12 Q. **[347]** Et là vous dites notamment les raisons pour
13 lesquelles vous ne dénoncez pas cette offre-là
14 c'est parce que vous avez peur de perdre votre
15 emploi. Et moi je vous suggère que peut-être que
16 ces choses-là se passent et que si vous dénoncez
17 ça, bien que vous ne voulez pas nécessairement le
18 savoir, vous l'ignorez un peu.

19 R. Oui.

20 Q. **[348]** Mais bien que vous dénoncez, que vous voulez
21 dénoncer ces choses-là, pardon, même si vous le
22 faites, il y a des risques que vous êtes exclu
23 parce que tout le monde joue la, joue un peu le
24 jeu, tout le monde bénéficie des largesses des
25 entrepreneurs et si vous dites « Bien, il y a peut-

1 être un problème, vous avez peur de perdre votre
2 emploi. ».

3 R. Je n'ai pas pensé de cette façon-là quand que c'est
4 arrivé. Je n'ai pas, non, je n'ai pas...

5 Q. **[349]** Comment vous avez pensé pour nous dire
6 aujourd'hui vous avez eu peur de perdre votre
7 emploi.

8 R. Bien c'est ça, c'est si j'avais embarqué dans le
9 stratagème j'aurais été pris dans l'engrenage puis
10 probablement que j'aurais, ça se serait su à un
11 moment donné.

12 Q. **[350]** Bien ça c'est si vous dites oui. Vous avez
13 dit non. Il n'y a aucune honte, aucune crainte à
14 avoir.

15 R. Bien j'avais, même à, même en disant non j'avais
16 quand même une crainte, j'ai gardé ça pour moi, je
17 n'ai pas voulu en parler, j'ai parlé de ça à
18 personne.

19 Q. **[351]** Vous aviez une crainte de?

20 R. J'avais une crainte quand même que là je savais, là
21 c'est sûr qu'à ce moment-là je pouvais deviner que,
22 il pouvait se passer des choses autour de moi mais
23 je ne voulais pas, je ne voulais pas voir ça là.
24 S'il y avait des choses, je ne voulais pas le
25 savoir.

1 Q. **[352]** Vous ne vouliez pas le savoir?

2 R. Non. Mais je ne vous dis pas que j'ai vu des choses
3 là. Je n'ai pas rien vu par rapport à ça mais...

4 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

5 Q. **[353]** Vous avez dit que vous avez douté que peut-
6 être qu'il se passait des choses. Avez-vous pensé
7 qu'il se passait des choses avec vos supérieurs,
8 avec monsieur Leclerc notamment?

9 R. Bien avec, oui, peut-être, oui, mais sans, sans
10 vraiment là aller...

11 Q. **[354]** Vous ne lui avez jamais demandé si, s'il
12 recevait des enveloppes brunes?

13 R. Je n'ai jamais posé de questions là-dessus.

14 Q. **[355]** Puis lui il ne vous a jamais demandé non plus
15 si...

16 R. Non plus.

17 Q. **[356]** Est-ce que lui était un peu plus, un peu
18 généreux à votre égard, au sens que, est-ce que lui
19 vous invitait au restaurant parce que bon, il vous
20 trouvait accommodant? Est-ce qu'il vous donne
21 quelques... je dirais là...

22 R. Non.

23 Q. **[357]** ... des avantages?

24 R. Pas plus que... non, pas plus que ça.

25 Q. **[358]** Pas plus que ça.

1 R. Il venait... il venait au chantier. Ça pouvait, à
2 l'occasion, il pouvait venir au chantier et il
3 pouvait manger des hot-dogs avec moi, mais sans
4 plus.

5 Q. **[359]** Sans plus. Donc, est-ce que vous avez parfois
6 des doutes qu'il peut se passer quelque chose ou...
7 parce qu'on vous l'a offert? Donc, si on vous l'a
8 offert à vous, on peut l'offrir... on peut l'offrir
9 à d'autres. Vous avez des doutes, mais vous n'êtes
10 pas allé plus loin dans vos démarches en tant que
11 telles.

12 R. Pas du tout. Pas du tout.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Q. **[360]** Et vos doutes étaient basés sur quoi?

15 R. Bien, parce que, moi, on m'avait offert quelque
16 chose. Je me suis dis, peut-être que plus haut,
17 autour de moi aussi là, peut-être qu'il y avait du
18 monde comme ça qui pouvait peut-être accepter ces
19 choses-là là. C'est là-dessus, sur...

20 Q. **[361]** Est-ce qu'il y avait quelque chose qui vous
21 donnait à penser ou que votre intuition était basée
22 sur quelque chose d'autre?

23 R. Non, je ne pourrais pas dire parce que le train de
24 vie des gens que je voyais au bureau, il n'y avait
25 pas rien de spécial non plus là. Je ne pouvais pas

1 amener... je ne peux pas me mettre à penser que ces
2 gens-là pourraient... comme je vous dis, je n'ai
3 pas vu de... de cas particulier, je n'ai jamais vu
4 d'ingénieur recevoir des sous ou quoi que ce soit.
5 Ça se faisait peut-être à l'extérieur là.

6 Q. **[362]** À porte close.

7 R. À porte close, c'est ça.

8 Q. **[363]** O.K.

9 Me SIMON TREMBLAY :

10 Q. **[364]** Donc, ça, c'est votre connaissance de la
11 corruption ou manque de connaissance. Qu'en est-il
12 de la collusion, du système de collusion dont on
13 fait état déjà depuis quelques semaines?

14 R. Je vous dirais que, encore une fois, j'ai appris
15 beaucoup de choses à la Commission ici depuis le
16 début octobre, mais c'est certain que, sur le
17 chantier, on voyait tout le temps - vous le voyez
18 aussi - on voyait tout le temps les mêmes
19 entrepreneurs que je ne pouvais pas deviner là
20 qu'est-ce que j'ai su par le trente ou trente-cinq
21 (30 %-35 %) des coûts. Ça, je ne savais pas. Moi,
22 les coûts, je m'en... je veux dire, je m'en foutais
23 un peu là au niveau... Si une borne-fontaine vaut
24 tant, ça... moi, ce n'est pas mon... ce n'est pas
25 mon intérêt. Mais, je ne pouvais pas deviner qu'il

1 y avait de la collusion à Montréal là.

2 Q. **[365]** Que vous constatez...

3 R. À mon niveau à moi là, je ne pouvais pas deviner.

4 Mais, c'est parce que je me disais tout le temps,
5 c'est une grande roue, on voit tout le temps les
6 mêmes entrepreneurs. De temps en temps, il y a un
7 nouveau qui vient, t'sais, sans plus.

8 Q. **[366]** Avez-vous constaté une recrudescence des
9 extra? Est-ce qu'il y avait...

10 R. Non, ça a tout le temps été comme ça depuis que je
11 suis là, moi. Il y avait tout le temps des
12 imprévus, il y avait tout le temps des imprévus
13 qu'on... Sur chaque contrat, il y avait des
14 imprévus qui arrivaient, payables ou non payables,
15 ça, je ne le sais pas. Mais, comme je vous dis, ma
16 petite note était tout le temps « j'ai constaté »,
17 je fais le descriptif, puis je vais avec... à
18 discuter avec l'ingénieur. Il y a des chantiers des
19 fois à l'occasion qui étaient peut-être, au niveau
20 conception, je voyais, il y avait beaucoup plus
21 d'erreurs, on voyait ça. Même des fois avant de
22 commencer les travaux, il y avait peut-être des
23 possibilités d'erreurs puis là il fallait en
24 traiter tout de suite. Je sonnais la cloche à
25 monsieur Leclerc ou monsieur Girard comme quoi

1 qu'il y avait peut-être... on a peut-être oublié de
2 mettre ça, mettre ça, mettre ça, ça va coûter peut-
3 être... on va ajouter des items. On va prendre des
4 contingents pour s'en sortir avec ça.

5 Q. **[367]** Vous avez lu le témoignage de monsieur
6 Leclerc. Vous l'avez lu ou juste les parties qui
7 vous concernent?

8 R. Les parties surtout qui me concernaient.

9 Q. **[368]** De façon générale, vous avez lu les...

10 R. Oui.

11 Q. **[369]** ... vous avez lu les journaux, vous savez un
12 peu ce qu'il est venu exposer comme système.

13 R. Oui. Oui.

14 Q. **[370]** Monsieur Surprenant aussi.

15 R. Oui.

16 Q. **[371]** Est-ce que maintenant que vous savez ça, est-
17 ce que vous êtes surpris? Est-ce que vous dites
18 « c'est impossible, c'est impossible » ou...?

19 R. Je suis très surpris, très surpris.

20 Q. **[372]** Très surpris!

21 R. Oui.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Q. **[373]** Pourquoi dites-vous que vous êtes très
24 surpris puisque déjà à l'époque, puisqu'on vous
25 avait offert de l'argent et que vous pensiez que

1 vos patrons en recevaient...

2 R. Non, quand que...

3 Q. **[374]** ... que vous vous dites si surpris?

4 R. Bien, surpris de pourcentages comme ça, surpris de
5 la grandeur des... en tout cas, c'était
6 pratiquement tout le monde là, avec monsieur
7 Surprenant et tous les entrepreneurs. J'étais
8 surpris de cet... de l'ampleur que ça avait pris.
9 C'était surtout ça.

10 Q. **[375]** Sauf l'ampleur, vous... si j'entends ce que
11 vous nous dites, vous n'étiez pas si surpris que ça
12 puisque vous vous doutiez qu'il y avait des choses
13 qui se passaient?

14 R. J'avais des doutes, mais... j'avais des doutes,
15 mais jamais... C'est ça, sauf l'ampleur, mais
16 j'avais des doutes. Je pouvais avoir des doutes.
17 Me SIMON TREMBLAY :

18 Q. **[376]** Monsieur Leclerc est venu nous dire que, lui,
19 dans le fond, un peu pas se justifier, mais
20 expliquer son raisonnement, il dit qu'il était pro-
21 entrepreneur, c'est-à-dire qu'en cas de litige là,
22 un dit noir, l'autre dit blanc...

23 R. Oui.

24 Q. **[377]** ... bien, on va donner ça à l'entrepreneur.
25 Vous, votre façon de voir les choses, est-ce que

1 c'est un peu le même genre, donc...?

2 R. Pro-entrepreneur!

3 Q. **[378]** Bien, pas pro-entrepreneur, mais dans le cas
4 de doute - parce que vous dites que vous êtes... il
5 dit de vous que vous êtes accommodant. Vous dites
6 que quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) des
7 dossiers, vous les réglez. Donc...

8 R. Moi, c'est parce que j'essayais...

9 Q. **[379]** ... en cas de doute, est-ce que vous penchez
10 plus vers l'entrepreneur ou...?

11 R. Bien, « en cas de doute »... en cas de doute de
12 mesurage?

13 Q. **[380]** Bien, pas... quelque chose d'objectif,
14 j'imagine qu'il y a moins de place à argumentation,
15 mais quand on parle... on revient à notre roche
16 « boulder » qui...

17 R. Oui.

18 Q. **[381]** ... qui est là et qui touche un peu au pavé
19 puis vous n'êtes pas là parce que vous leur faites
20 confiance. À ce moment-là, il n'y a pas...

21 R. J'essayais de partager.

22 Q. **[382]** ... place...

23 R. J'essayais d'avoir un équilibre dans toute... toute
24 décision que je prenais. Je le faisais au mieux de
25 ma connaissance, au mieux de ce que je pouvais

1 juger aussi. J'essayais de partager les choses de
2 la bonne façon..

3 Q. **[383]** Est-ce que ça se peut que monsieur Leclerc
4 vous suggérerait peut-être de ne pas, d'être
5 conciliant, de ne pas faire d'excès de zèle?

6 R. Non. On n'a jamais parlé de cette façon-là avec
7 monsieur Leclerc, ou moi en tout cas je n'ai pas
8 parlé de cette façon-là. Lui ne m'a pas demandé ça,
9 je faisais les choses, moi, comme je vous dis que
10 je jugeais, je jugeais la situation, je faisais ce
11 qui en était puis je remettais mes papiers à
12 monsieur Leclerc, les mémos de chantier, mes
13 rapports quotidiens cumulatifs, tout ça, je
14 remettais ça à monsieur Leclerc. Je n'avais pas de
15 suggestion de monsieur Leclerc comme telle, non.

16 LA PRÉSIDENTE :.

17 Q. **[384]** Est-ce qu'on peut dire que tout était aussi
18 dans le non-dit?

19 R. Moi, comme je vous dis, moi dans ma tête ce que je
20 faisais c'était honnête. Alors je sais que monsieur
21 Leclerc a fait allusion à cela, mais moi dans ma
22 tête ce que je faisais était honnête. Je pense que
23 j'étais sincère avec moi-même avec ce que je
24 faisais avec les entrepreneurs. À partir de là je
25 ne pouvais pas voir ce que monsieur Leclerc pouvait

1 continuer à faire avec les papiers, en parlant de
2 plus-value et de toutes sortes de choses comme ça.

3 Q. **[385]** Est-ce qu'on peut dire que vous étiez
4 confortable avec les surplus?

5 R. Quand vous dites « confortable avec les surplus »,
6 c'est-à-dire les dépassements de quantités ou quoi
7 que ce soit, oui, j'étais confortable, je voyais
8 vraiment, je le voyais les quantités, je les
9 voyais.

10 Q. **[386]** Mais il y a des fois que vous ne les voyez
11 pas, vous nous avez dit hier...

12 R. Non, o.k, oui.

13 Q. **[387]** ... que vous laissiez, vous faisiez
14 confiance...

15 R. Oui.

16 Q. **[388]** ... à ces entreprises et qu'il vous arrivait
17 de ne pas les avoir constatées, mais vous acceptiez
18 le...

19 R. J'acceptais, mais comme je vous dis j'essayais dans
20 la mesure du possible de faire une vérification
21 quand même visuelle puis je pouvais deviner quand
22 même une bonne idée quand même sur un chantier
23 comment ça se projette. Ça fait que j'avais, oui,
24 j'étais quand même confortable avec ce que je
25 faisais, ce que je donnais à monsieur Leclerc,

1 j'étais confortable.

2 Me SIMON TREMBLAY :

3 Q. **[389]** Si on parle justement, on revient au niveau
4 de la confiance?

5 R. Oui.

6 Q. **[390]** Que vous aviez envers certains entrepreneurs,
7 j'imagine qu'en deux mille cinq (2005) vous aviez
8 la confiance plus facile un peu parce qu'à
9 l'impossible nul n'est tenu. Donc vous étiez moins
10 présent...

11 R. Oui.

12 Q. **[391]** ... donc nécessairement vous deviez vous fier
13 davantage aux entrepreneurs?

14 R. Je devais me fier davantage aux entrepreneurs,
15 parce que je devais quand même aller au bureau pour
16 remettre des pièces justificatives, toutes sortes
17 de choses, ça fait que j'avais beaucoup de
18 déplacements, je ne pouvais pas tout le temps être
19 sur le terrain. J'essayais comme je vous dis,
20 j'avais un gros contrat avec Construction Garnier
21 sur une rue, la rue Saint-Grégoire, puis ça
22 fonctionnait bien avec monsieur Girard comme
23 ingénieur, ça fait que je permettait à cette
24 compagnie-là d'y aller, mais j'avais le temps. Il y
25 avait du monde aussi à la Ville comme on avait du

1 roc, qui venait mesurer le roc, puis je pouvais me
2 fier sur ces gens-là. Le technicien de laboratoire
3 qui prenait ses essais, s'il y avait quelque chose
4 il m'appelait pour me le dire, il m'informait.

5 J'avais des informateurs autour quand même, j'avais
6 une équipe qui pouvait m'aider à assumer certaines
7 responsabilités, même si ce n'était pas leur
8 mandat.

9 Q. **[392]** Et là je veux dire je comprends que ce
10 n'était pas votre faute parce que comme je vous
11 dis, vous ne pouvez pas vous séparer en sept, pour
12 être sept surveillants. Mais un entrepreneur qui a
13 des intentions différentes de la majorité des gens,
14 en d'autres termes, un entrepreneur qui veut un peu
15 exploiter le système, disons que la situation était
16 favorable dans les, comme en deux mille cinq (2005)
17 notamment parce que...

18 R. Pour ce faire...

19 Q. **[393]** ... sachant qu'il y avait peu de surveillants
20 de chantier, il savait qu'il avait un peu plus de
21 marge de manoeuvre, dans l'optique évidemment que
22 c'était son intention, je vous dis, la bonne foi se
23 présume?

24 R. Oui.

25 Q. **[394]** Je ne conteste pas ça, mais un entrepreneur

1 qui a l'intention de soutirer plus d'argent à la
2 Ville, disons que la table était mise?

3 R. C'est certain que c'était plus facile pour un
4 entrepreneur dans cette année-là, puis quand
5 quelqu'un a quatre chantiers, c'est certain que
6 c'est plus facile, mais si on a la bonne... Moi
7 c'est mon impression, si tu as la bonne attitude
8 avec les entrepreneurs, que tu te fais, tu te sens
9 respecter, puis tu le vois, il y a une philosophie,
10 on le voit, il y a un peu de psychologie là-dedans
11 aussi quand tu es surveillant de travaux, tu vois
12 la personne avec qui tu travailles, comment ça
13 s'enligne aussi pour ces travaux-là. Ça fait que
14 j'avais, j'avais développé je pense moi une bonne
15 psychologie autour de ces gens-là. Il y en a, comme
16 j'ai dit, il y en a que j'avais moins confiance,
17 mais ceux avec qui j'avais plus confiance, j'avais
18 des contrats avec eux autres, ça me permettait moi
19 de me libérer puis de ne pas tout le temps être là.

20 Q. **[395]** Mais votre bonne psychologie était basée sur
21 la confiance?

22 R. Oui.

23 Q. **[396]** Je n'aurai plus de questions pour monsieur
24 Paquette. Je sais que maître St-Jean m'a fait part
25 d'un désir de contre-interroger. Si je regarde

1 l'heure, il est dix heures quarante (10 h 40), je
2 ne sais pas si maître St-Jean voulait une pause.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Je vais lui demander. Maître St-Jean, êtes-vous
5 prêt à contre-interroger maintenant?

6 Me MARTIN ST-JEAN :

7 Oui.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 D'abord, voulez-vous contre-interroger?

10 Me MARTIN ST-JEAN :

11 Oui.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Oui.

14 Me MARTIN ST-JEAN :

15 Et je serais prêt à commencer, oui.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Parfait.

18 Me MARTIN ST-JEAN :

19 Merci beaucoup.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Est-ce que vous allez être le seul à contre-
22 interroger? Oui, parfait.

23 Me MARTIN ST-JEAN :

24 Alors, tout simplement pour vous guider, Madame la
25 Présidente, Monsieur le Commissaire, lundi j'ai

1 utilisé avec vous un cartable dans lequel se
2 trouvaient quelques pièces qu'on n'a pas utilisé
3 avec monsieur Leclerc et que j'entends utiliser
4 avec monsieur Paquette. Alors, je voulais m'assurer
5 dans un premier temps que vous l'aviez ce cartable-
6 là. Il s'agit d'un cartable avec cinq onglets. Vous
7 ne l'avez pas.

8 LA PRÉSIDENTE :
9 Pouvez-vous nous le montrer?

10 Me MARTIN ST-JEAN :
11 Oui, certainement. C'est le cartable que j'avais
12 utilisé lundi avec...

13 LA PRÉSIDENTE :
14 O.K.

15 Me MARTIN ST-JEAN :
16 ... avec monsieur Leclerc.

17 LA PRÉSIDENTE :
18 Alors donc nous pourrions...

19 Me MARTIN ST-JEAN :
20 Madame Blanchette, par contre, a l'information et
21 sera en mesure de le mettre à l'écran, mais je
22 voulais m'assurer que vous aviez le cartable, là.
23 C'est comme...

24 LA PRÉSIDENTE :
25 Est-ce que, est-ce qu'il est visible?

1 Me MARTIN ST-JEAN :

2 Pardon?

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Est-ce que les pièces sont visibles sur l'écran?

5 Me MARTIN ST-JEAN :

6 J'imagine que oui.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Non, mais si elles le sont dans votre cahier, elles
9 vont l'être...

10 Me MARTIN ST-JEAN :

11 Elles le sont dans mon cahier, oui, oui.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 ... à l'écran. Parce que, par fois, on voit que
14 c'est un petit peu difficile à lire.

15 Me MARTIN ST-JEAN :

16 Bien, il y a des caractères qui sont plus petits
17 que d'autres, là, enfin, mais je pense que ça
18 sera...

19 LA PRÉSIDENTE :

20 C'est correct.

21 Me MARTIN ST-JEAN :

22 ... de magnifier l'information.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 C'est beau. Parfait. Merci.

25

1 Me MARTIN ST-JEAN :

2 Alors, allons-y.

3 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me MARTIN ST-JEAN :

4 Q. **[397]** Bonjour, Monsieur Paquette.

5 R. Bonjour, Monsieur.

6 Q. **[398]** Martin St-Jean, je suis l'avocat de la Ville
7 de Montréal.

8 R. Oui.

9 Q. **[399]** Je vais reprendre la balle au bond de maître
10 Tremblay, je vais vous dire qu'effectivement, moi,
11 j'ai l'intention de vous poser des questions avec
12 la prémisse que la bonne foi se présume.

13 R. D'accord.

14 Q. **[400]** Et je comprends que vous avez eu beaucoup de
15 dossiers, au fil des ans, et que, comme maître
16 Tremblay vous l'a fait remarquer, vous n'étiez pas
17 en mesure d'être partout à la fois.

18 R. Oui.

19 Q. **[401]** Dans certains cas, vous nous avez dit :
20 « J'ai dû faire confiance aux entrepreneurs », bien
21 évidemment, vous avez appris des choses, dans les
22 dernières semaines, que vous ne saviez pas à cette
23 époque-là. Si je vous posais la question : Feriez-
24 vous confiance aux mêmes entrepreneurs aujourd'hui?
25 Votre réponse serait différente?

1 R. Peut-être. Oui, sûrement.

2 Q. **[402]** Bon. Quand on parle de faire confiance,
3 j'imagine qu'on ne peut pas prendre... on ne peut
4 pas vous prendre, là, pour un imbécile non plus, on
5 ne peut pas vous faire passer des choses qui ne
6 tiendraient pas debout. C'est-à-dire que, si on
7 regarde une tranchée et vous n'êtes pas en mesure
8 de la voir ou d'évaluer la quantité de remblai,
9 disons, qui pourrait s'y trouver, la réponse est
10 peut-être dix mètres cubes (10 m³) de remblai,
11 l'entrepreneur vous dit, onze (11); vous vous
12 dites : « Bien, ça pourrait être neuf », c'est dans
13 ce contexte-là que vous avez des discussions avec
14 lui.

15 R. Oui.

16 Q. **[403]** Et ces discussions-là sont dans le but
17 d'éviter, j'imagine, aussi, là, qu'on soit
18 constamment en train de se cogner la tête avec
19 l'entrepreneur et on veut que les travaux
20 progressent?

21 R. Exactement.

22 Q. **[404]** Donc, ça peut être neuf, ça peut être dix
23 (10), ça peut être onze (11) et, dans le cadre de
24 vos discussions, vous avez, sur ces points en
25 litige là, avec les entrepreneurs, il y a certaines

1 choses qu'un entrepreneur va laisser passer et
2 certaines choses sur lesquelles il va tenir, mais
3 c'est toujours des choses qui sont dans une espèce
4 de zone où c'est de la mesure du possible?

5 R. Oui.

6 Q. **[405]** Vous nous avez parlé de notes de chantier que
7 vous prépariez. J'aimerais - Madame Blanchette -
8 vous présenter un document - qui est à l'onglet 37,
9 pour vous, Madame Blanchette, si on peut l'avoir à
10 l'écran pour que tout le monde puisse le voir. Et,
11 malheureusement, je n'ai pas de copie pour vous.

12 R. Je la vois bien, là.

13 Q. **[406]** Vous la voyez bien?

14 R. Oui.

15 Q. **[407]** Est-ce que vous reconnaissez ce document-là,
16 Monsieur Paquette?

17 R. Oui. Oui.

18 Q. **[408]** Est-ce que vous reconnaissez, plus
19 spécifiquement, votre écriture sur...

20 R. Ça, ce n'est pas mon écriture, c'est l'écriture
21 d'un mesureur de Pavage CSF.

22 Q. **[409]** C'est l'écriture de Pavage CSF.

23 R. CSF, oui.

24 Q. **[410]** D'accord. Et ça donc, c'est les quantités que
25 Pavage CSF, là on parle d'une soumission 9322.

1 R. Oui.

2 Q. **[411]** C'est les quantités que Pavage CSF vous a
3 remises?

4 R. C'est-à-dire que ça, je me souviens d'avoir... on
5 fait... bon, ça arrivait, des fois, avec... en
6 général. En général, dans les trottoirs, on mesure
7 ensemble. Moi et l'entrepreneur, on mesure ensemble
8 puis soit lui écrit puis moi, je mesure ou à
9 l'inverse à l'occasion.

10 Q. **[412]** O.K. Donc, ça c'est un travail que vous
11 faites en collégialité avec l'entrepreneur.

12 R. Exactement.

13 Q. **[413]** Comme vous dites, il y en a un qui prend des
14 mesures, il y en a un qui prend des notes.

15 R. Oui.

16 Q. **[414]** Et on se promène sur le chantier puis on fait
17 notre rapport pour les quantités, les...

18 R. Exactement. Ça, c'est le total au complet du... du
19 contrat.

20 Q. **[415]** O.K. Ce document-là, il a deux pages. Je ne
21 sais pas, là, si on peut aller à la deuxième page.
22 Il y a des totaux, là, qui sont au bas de la
23 deuxième page. Est-ce que vous vous souvenez
24 spécifiquement de ce chantier-là, 9322, avec CSF?

25 R. C'était... c'était...

1 Q. **[416]** Je vais vous aider avec l'endroit, là.

2 R. Oui, je vois, à peu près, où est-ce que c'est, là.

3 Q. **[417]** L'artère, plan de révision de
4 trottoir, contrat numéro 8,
5 arrondissement du Sud-Ouest, en deux
6 mille neuf (2009).

7 Deux mille huit (2008), deux mille neuf (2009).

8 Deux mille sept (2007), deux mille huit (2008).

9 R. O.K.

10 Q. **[418]** Je vais revenir à ce document-là, je vais le
11 coter tout de suite, si c'est possible. Par contre,
12 j'ai perdu le fil des cotes, comme c'est souvent le
13 cas.

14 LA GREFFIÈRE :

15 20P-250.

16 Me MARTIN ST-JEAN :

17 20P-250, merci.

18 Q. **[419]** Alors, 20P-250, feuille de calculs, si je
19 vous disais, CSF et monsieur Paquette, pour la
20 soumission 9322?

21 R. Mesurage conjoint, oui.

22 Q. **[420]** Mesurage conjoint?

23 R. Oui.

24 Q. **[421]** D'accord.

25

1 20P-250 : Mesurage conjoint entre CSP et Michel
2 Paquette.

3

4 Le prochain document serait, pour madame
5 Blanchette, l'onglet 36 s'il-vous-plaît. Est-ce
6 que vous reconnaissez, pardon, ce type de document
7 là Monsieur Paquette?

8 R. Je voyais ça à l'occasion sur les bureaux de, de
9 chargés de projet, ingénieurs chez nous mais ce
10 n'est pas, ce n'est pas moi qui réglait ça là.

11 Q. **[422]** D'accord. Si on va à la deuxième page, en
12 fait, excusez-moi Madame Blanchette, si on peut
13 arrêter au bas de la page, de la première page là,
14 reconnaissez-vous l'écriture, la signature en bas à
15 gauche Monsieur Paquette?

16 R. Oh la la. Celle de Gilles Vézina que je reconnais,
17 à gauche pas vraiment Monsieur.

18 Q. **[423]** Vous souvenez-vous qui était l'ingénieur
19 chargé de projet sur ce, sur ce dossier-là?

20 R. Ça peut-tu être Luc Leclerc? Je ne pourrais pas
21 vous dire. C'est peut-être...

22 Q. **[424]** Ça peut être fort, je vous dirais que
23 c'est...

24 R. Oui, bien je ne me souviens pas de sa signature
25 mais...

1 Q. **[425]** D'accord.

2 R. C'est possible que ça soit la sienne.

3 Q. **[426]** D'accord. Maintenant si on se rend à la page
4 suivante, aux items qui apparaissent, peut-être en
5 défiler, ces, ces items-là ou cette présentation-
6 là, est-ce que ça vous êtes plus familier...

7 R. Oui.

8 Q. **[427]** ... avec ça?

9 R. Oui.

10 Q. **[428]** Alors expliquez s'il-vous-plaît aux
11 commissaires de quoi il s'agit ici.

12 R. Bon, il y a quatre, on voit en haut une description
13 quantités prévues, quantités produites, unités de
14 mesure, en mètre ou en mètre carré, normalement les
15 trottoirs, le prix à l'unité, le prix au mètre
16 carré, et le montant payé au total. Alors la
17 quantité produite c'est la quantité qui a été
18 mesurée avec l'entrepreneur.

19 Q. **[429]** O.K. Et qui entre ces données-là au
20 bordereau? Est-ce que c'est les chiffres que vous
21 avez soumis?

22 R. C'est les chiffres que j'ai soumis avec
23 l'entrepreneur, le calcul normalement de tout ce
24 qu'on a calculé.

25 Q. **[430]** O.K. Alors quand on voit quantité prévue là

1 dans la première colonne de chiffres ça...

2 R. Ça c'est le mesurage qui a été fait.

3 Q. **[431]** Mais c'est ce qui était fait au niveau de la
4 soumission?

5 R. De la soumission.

6 Q. **[432]** D'accord.

7 R. Oui...

8 Q. **[433]** Allez-y, excusez-moi, allez-y.

9 R. Non, souvent, bon je remarque que c'est des grandes
10 surfaces. Souvent c'est mesuré par la géomatique.

11 Q. **[434]** Oui.

12 R. L'ingénieur me demande « Est-ce que... »

13 normalement il me demande si j'ai plus, tant de

14 surface, il va le faire mesurer par les gens de la

15 géomatique chez nous, sinon, quand c'est des

16 sections qu'on se promène partout, on enlève trois

17 dalles de trottoir, quatre sections ici, deux

18 sections là, c'est très difficile là.

19 Q. **[435]** O.K.

20 R. Mais ça pourrait être, ça pourrait être mesuré par
21 moi et l'entrepreneur.

22 Q. **[436]** Mais ce que je veux comprendre c'est quand on
23 parle de quantités prévues dans des items au
24 bordereau.

25 R. Oui.

1 Q. **[437]** C'est des quantités théoriques au niveau de
2 la conception.

3 R. Qu'ils ont prévu au niveau de la conception, exact.

4 Q. **[438]** Et quand on regarde quantités produites,
5 c'est le résultat...

6 R. Du mesurage final.

7 Q. **[439]** Final, à la fin des travaux.

8 R. C'est ça.

9 Q. **[440]** O.K. J'aimerais, bon écoutez, peut-être là
10 pour le bénéfice de tous si on peut se rendre là
11 graduellement au bas du document là, il y a
12 plusieurs items et j'aimerais y revenir un peu par
13 la suite alors si on peut simplement laisser
14 dérouler le document. Quand on regarde, Monsieur
15 Paquette, les éléments là ou les items au
16 bordereau.

17 R. Oui.

18 Q. **[441]** Vous êtes en mesure de nous dire de quoi il
19 s'agit?

20 R. Oui.

21 Q. **[442]** C'est un contrat de?

22 R. Trottoir.

23 Q. **[443]** De trottoir? Pavage?

24 R. Pavage aussi?

25 Q. **[444]** Peut-être pas?

1 R. Non. C'est un trottoir. O.K. Associé à un pavage
2 mais c'est un contrat de trottoir seulement. Il va
3 y avoir un pavage après.

4 Q. **[445]** O.K. O.K. Parfait. Si on se rend en bas
5 complètement, cette, cette signature-là, excusez-
6 moi.

7 R. Ça ressemble à la même que la première qui était à
8 gauche, Luc Leclerc.

9 Q. **[446]** Donc, c'est une signature que vous
10 reconnaissez?

11 R. J'aurais aimé ça avoir...

12 Q. **[447]** Vous la lisez là. Vous dites ça ressemble à
13 celle de Luc Leclerc.

14 R. Oui.

15 Q. **[448]** Vous avez travaillé souvent avec lui là?

16 R. Oui, oui, il me semble que oui là mais j'aimerais
17 ça peut-être revoir d'autres signatures de lui mais
18 il me semble que oui.

19 Q. **[449]** O.K. Donc j'aimerais coter ce document là, ce
20 décompte progressif numéro, décompte progressif
21 final dans le, soumission 9322, sous 20P-251?
22 Décompte progressif final, soumission 9322. O.K.
23 Maintenant, si on revient à la feuille de calcul
24 qu'on a regardée il y a quelques instants.

25

1 20P-251 : Décompte progressif final - Soumission
2 9322

3

4 Maintenant, si on revient à la feuille de calculs
5 qu'on a regardée il y a quelques instants, et à
6 titre d'exemple, prenons... Ces travaux-là, si on
7 regarde les feuilles, Monsieur Paquette...

8 R. Oui.

9 Q. **[450]** ... se sont faits sur deux saisons, deux
10 étés, si on regarde la première feuille et la
11 deuxième?

12 R. Je ne pourrais pas...

13 Q. **[451]** Vous souvenez-vous?

14 R. Je ne pourrais pas vous dire, c'est... Je pense, ça
15 s'est fait la même... peut-être sur deux années,
16 oui. Il y avait des travaux qu'on ne pouvait pas
17 faire à cause, je ne me souviens pas de quelle...
18 la raison, mais il y avait des... il me semble
19 qu'on était revenu l'année d'après.

20 Q. **[452]** O.K. Alors, si on regarde sur la première
21 page, dans la colonne de gauche, P1 à P18...

22 R. Oui.

23 Q. **[453]** ... qu'est-ce que ça représente ça?

24 R. Bien là, page 1, c'est que là vous n'avez peut-être
25 pas tous les totaux.

1 Q. **[454]** Les deux.

2 R. Ça, c'est... page 1, c'est qu'il y a eu pour quatre
3 cent vingt mètres point quatre-vingt-un mètres
4 cubes (420,81 m³). Il y a une page qui a été là-
5 dessus, tout le calcul qui va donner quatre cent
6 vingt point quatre-vingt-un (420,81 m³).

7 Q. **[455]** O.K. Ça...

8 R. Ce sont des sous-totaux, si vous voulez.

9 Q. **[456]** Oui, je comprends. C'est un amalgame...

10 R. Oui.

11 Q. **[457]** ... de différentes feuilles de calcul.

12 R. Exact.

13 Q. **[458]** Et chacune de ces feuilles de calcul-là là,
14 c'est du travail que vous avez fait et...

15 R. Qui a été fait, l'entrepreneur et moi.

16 Q. **[459]** O.K. Donc, on arrive, par exemple là, en bas
17 de page... en bas de colonne, pardon, pour ce qui
18 est des trottoirs monolithes, à trois cent... trois
19 mille trois cent vingt-quatre (3 384)...

20 R. Et quarante-huit (48).

21 Q. **[460]** ... on parle de mètres?

22 R. Oui.

23 Q. **[461]** Et quarante-huit centimètres (48 cm).

24 R. Oui.

25 Q. **[462]** Et ainsi de suite pour les autres... les

1 autres colonnes...

2 R. Quantités.

3 Q. **[463]** ... les autres quantités.

4 R. Les autres items.

5 Q. **[464]** Et si on regarde la deuxième page, là il y a
6 des ratures.

7 R. Oui.

8 Q. **[465]** « Cancellé », est-ce que vous êtes en mesure
9 de nous dire si c'est pertinent ou pas...?

10 R. Je ne me souviens pas, c'est peut-être... Je ne le
11 comprends pas non plus là, je ne le vois pas.

12 Q. **[466]** O.K.

13 R. Mais, je peux vous dire aussi une chose. C'est que
14 quand il y avait des mesurages comme ça avec
15 l'entrepreneur, des fois je pouvais faire,
16 commencer le mesurage avec lui.

17 Q. **[467]** Oui.

18 R. Puis, je dis « regarde, continue le mesurage, moi,
19 je dois me déplacer pour un chantier, j'ai soit un
20 essai d'aqueduc à faire ou quoi que ce soit, puis
21 je vais revenir. Je vais te rappeler plus tard, je
22 vais revenir te voir ».

23 Q. **[468]** O.K.

24 R. Ça fait que, lui, il continuait son mesurage. Après
25 ça, quitte à ce que, moi, j'aille vérifier

1 certaines mesures là, mais...

2 Q. **[469]** Oui.

3 R. Oui.

4 Q. **[470]** Et donc on arrive à un total pour cette page-
5 là, quand on se limite à la première colonne là,
6 trottoir monolithe de quatre cent cinquante-huit
7 mètres et soixante-dix-huit (458,78 m).

8 R. Oui.

9 Q. **[471]** Moi, ce que je comprends, c'est qu'on doit
10 faire le total de ces deux... de ces deux totaux là
11 là, la première page et de la deuxième.

12 R. O.K.

13 Q. **[472]** Par souci d'économie là, le total a été... je
14 l'ai fait là. Donc, on aurait, pour les trottoirs
15 monolithes, une quantité reportée ou déclarée là
16 pour le décompte...

17 R. Oui.

18 Q. **[473]** ... de trois mille sept cent quatre-vingt-
19 trois mètres et vingt-six (3 783,26 m).

20 R. O.K.

21 Q. **[474]** Donc là, c'est la somme du trois mille trois
22 cent vingt-quatre (3 324 m) et du quatre cent
23 cinquante-huit (458 m), donc trois mille sept cent
24 quatre-vingt-deux et vingt-six (3 782,26 m). Ça,
25 ces quantités-là, vous remettez ça à monsieur

1 Leclerc.

2 R. Oui.

3 Q. **[475]** Vous lui remettez ça sous quelle forme?

4 R. Souvent, c'est... ça pouvait se faire avec les
5 tableaux comme tels au complet.

6 Q. **[476]** Vous lui remettez un tableau comme celui-là.

7 R. Oui, souvent, mais, lui, Luc, il préférerait qu'on
8 lui dise verbalement ou, en tout cas, qu'on garde
9 nos calculs à nous autres et qu'on lui dise
10 verbalement nos quantités.

11 Q. **[477]** Alors, dans ces cas-là...

12 R. Oui.

13 Q. **[478]** ... vous vous assoyez et vous lui faites la
14 lecture item par item des...

15 R. Des quantités, de chaque quantités...

16 Q. **[479]** ... des quantités.

17 R. ... cumulatives.

18 Q. **[480]** Et au bordereau qu'on a vu tout à l'heure
19 pour le décompte...

20 R. Oui.

21 Q. **[481]** ... qui entre ces informations-là dans le
22 système?

23 R. C'est monsieur Leclerc.

24 Q. **[482]** O.K. Maintenant, si on peut retourner au
25 décompte, s'il vous plaît, donc la pièce 20P-251, à

1 la première page du... du bordereau, pardon, à la
2 deuxième page du document. Alors, quand on regarde
3 « Quantité produite »...

4 R. Oui.

5 Q. **[483]** « Quantité produite » pour ce qui est des
6 trottoirs monolithes, moi, je vous avais dit trois
7 mille... attendez une seconde, on a fait le calcul
8 donc à partir des documents , trois mille sept cent
9 quatre-vingt-trois mètres...

10 R. O.K.

11 Q. **[484]** ... et vingt-six (3 783,26 m). Et là on voit
12 « Quantité produite » quatre mille cent seize
13 mètres et soixante-seize centimètres (4 176,76 m).

14 R. Il y a un écart.

15 Q. **[485]** Il y a un écart, c'est trois cent trente-
16 trois mètres et demi (333,5 m) de plus...

17 R. O.K.

18 Q. **[486]** ... qui apparaît au bordereau. Ça, ce n'est
19 pas vous qui avez inscrit cette information-là.

20 R. Non, comme je vous dis, je ne fais pas ça. On
21 appelle ça un progressif là, je ne touche pas à ça
22 là, moi, je...

23 Q. **[487]** D'accord. Et Pavage CSF, c'est quelqu'un ça
24 qui, ce que je comprends de votre témoignage, vous
25 aurait conféré certains avantages là. Il y a eu des

1 bouteilles de vin.

2 R. Oui.

3 Q. **[488]** Il y a eu des billets de hockey.

4 R. Oui, une fois ou deux là, oui.

5 Q. **[489]** Du golf.

6 R. CSF, non, c'est...

7 Q. **[490]** Ou des paniers.

8 R. Paniers, à l'occasion, oui.

9 Q. **[491]** O.K. Donc, ce que je comprends, ce que vous
10 nous dites, c'est que vous remplissez le bordereau
11 ou les feuilles de calcul avec l'entrepreneur.

12 R. Oui.

13 Q. **[492]** On arrive avec votre partie de travail à vous
14 à une quantité et c'est à la fin que c'est augmenté
15 par...

16 R. Bien là, moi, ma quantité, si c'est trois cents
17 mètres (300 m) de moins, ce n'est pas... ce n'est
18 pas le chiffre que j'ai là par rapport aux
19 quantités que j'ai mesurées là.

20 Q. **[493]** O.K. On a fait l'exercice au tableau là pour
21 ce qui est des trottoirs monolithes là.

22 R. Oui.

23 Q. **[494]** On regardait plus spécifiquement... Mais, on
24 voit que quand on augmente une quantité partout là,
25 l'exercice a été fait, on a la même longueur en

1 mètre là finalement pour chacun des items...

2 R. O.K.

3 Q. **[495]** ... et c'est logique parce que ça détonnerait
4 si un item au bordereau était plus court ou plus
5 long que l'autre.

6 R. Oui.

7 Q. **[496]** O.K.

8 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

9 Q. **[497]** Monsieur Leclerc vous disait de garder ces
10 rapports-là pour vous, donc de ne pas les mettre
11 dans le dossier.

12 R. Bien, de laisser ça dans le dossier, dans mon
13 dossier à moi, le brouillon.

14 Q. **[498]** À vous, c'est ça.

15 R. Oui. Oui.

16 Q. **[499]** Donc, la Ville, ce qu'elle a dans son dossier
17 de décompte progressif, il n'y a pas le document
18 que vous...

19 R. Dans le décompte progressif ou les finaux, les
20 rapports finals, en général, non. Ça m'est arrivé,
21 il y avait d'autres ingénieurs qui demandaient de
22 le donner le décompte, je donnais le décompte.
23 Mais, il me semble que monsieur Leclerc nous
24 demandait ça comme ça là.

25 Q. **[500]** Verbalement là.

1 R. Oui.

2 Q. **[501]** Et lui, il rentrait un chiffre...

3 R. Mais, ça pouvait arriver des fois que je pouvais
4 lui mettre le dossier complet sur son... sur son
5 dossier.

6 Q. **[502]** Mais, c'est lui qui entrait le chiffre des
7 quantités.

8 R. Oui, c'est tout le temps lui.

9 Q. **[503]** Donc, si c'était vous qui avez entré
10 directement le chiffre dans le système plutôt que
11 monsieur Leclerc, on aurait eu votre chiffre à vous
12 là.

13 R. On aurait eu... bien, en tout cas, oui, les pages
14 des calculs que j'ai là.

15 Q. **[504]** Et puis là, de cette façon-là monsieur
16 Leclerc, parce que ce n'était pas vous qui entriez
17 les quantités, il pouvait les ajuster comme il les
18 voulait. Si j'ai bien compris votre démonstration
19 là.

20 R. Ça, je ne pourrais pas le...

21 Q. **[505]** C'est ça.

22 R. Je ne pourrais pas le confirmer.

23 Me SIMON TREMBLAY :

24 Q. **[506]** Exactement.

25 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

1 Q. **[507]** Très bien.

2 Me SIMON TREMBLAY :

3 Q. **[508]** Et par souci de transparence, la feuille de
4 calcul que nous avons devant nous aujourd'hui a
5 effectivement été trouvée dans le dossier de
6 monsieur Paquette par le bureau du contrôleur. On
7 pourrait peut-être prendre la pause à ce moment-ci.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Tout à fait. Alors, à tantôt.

10 Me SIMON TREMBLAY :

11 Merci.

12 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

13 _____

14 REPRISE DE L'AUDIENCE

15 MADAME LA GREFFIÈRE :

16 Monsieur Paquette, si vous voulez vous avancer.

17 Vous êtes toujours sous le même serment.

18 R. Oui.

19 Me MARTIN ST-JEAN :

20 Q. **[509]** Alors je n'ai pas l'intention de faire tous
21 les items au bordereau pour ce qui est de l'exemple
22 qu'on a pris, mais j'en prendrais un autre pour
23 illustrer un peu quelle était la démarche dans ce
24 dossier-là. Donc si on peut aller dans un premier
25 temps à la feuille de travail, la pièce 250,

1 20P-250, à la première page, s'il vous plaît. Je
2 vous amène, Monsieur Paquette...

3 R. Oui.

4 Q. **[510]** ... quand on regarde à partir de la droite
5 bien entendu, la sixième colonne, on voit CEASPH,
6 là, on peut comprendre que c'est pour asphalte?

7 R. C, excusez-moi, CE, ça vaut dire cours d'eau en
8 asphalte.

9 Q. **[511]** Cours d'eau en asphalte?

10 R. Asphalte.

11 Q. **[512]** Qu'est-ce que ça veut dire ça, cours d'eau en
12 asphalte?

13 R. C'est-à-dire qu'en bordure, au bout d'un trottoir,
14 on peut dire la jonction entre la rue et le
15 trottoir.

16 Q. **[513]** Oui?

17 R. Quand on fait, quand on refait un trottoir, on
18 enlève environ trois cents (300) millimètres de
19 largeur de la rue pour pouvoir mettre la forme et
20 couler le trottoir.

21 Q. **[514]** O.K.

22 R. Alors on appelle ça le cours d'eau, c'est là que
23 l'eau s'écoule vers les puisards si vous voulez.

24 Q. **[515]** O.K. Parfait. Donc si on regarde au bas de la
25 page?

1 R. Oui.

2 Q. **[516]** De cette première page-là, la somme des
3 quantités est à mille cinquante-six et soixante-
4 quinze (1056,75)?

5 R. Oui.

6 Q. **[517]** Et l'été suivant, toujours dans la même
7 colonne, on arrive à, j'imagine qu'on avait
8 probablement complété ces travaux-là, parce que la
9 quantité elle est plus petite, quarante et un
10 mètres et quatre-vingt-treize (41,93), vous voyez
11 ça?

12 R. À quarante et un (41) mètres.

13 Q. **[518]** Excusez-moi, la deuxième page, on devait se
14 rendre à la deuxième page?

15 R. Oui, oui, je vois ça.

16 Q. **[519]** O.K. Alors nous, donc le total est le mille
17 quatre-vingt-dix-huit et soixante-huit (1098,68).
18 Si on se rend maintenant à la pièce 251?

19 R. C'est à la fin du bordereau.

20 Q. **[520]** C'est à la fin du bordereau ça?

21 R. Oui.

22 Q. **[521]** Donc à l'avant-dernière page, attendez,
23 revêtement bitumineux?

24 R. Je crois que c'est un peu plus haut. Ici.

25 Q. **[522]** Allez, voilà. Donc il y avait une quantité

1 projetée de mille quatre cents (1400) mètres...

2 R. Oui.

3 Q. **[523]** ... et on y voit inscrit mille deux cent
4 quarante-huit (1248) mètres et soixante-huit (68)
5 centimètres?

6 R. Oui.

7 Q. **[524]** Donc encore une fois ici des quantités qui
8 ont été augmentées. Et ce que je comprends de ce
9 que vous me dites c'est entre les mains de monsieur
10 Leclerc que cette modification-là aurait été
11 apportée?

12 R. Ce n'est pas, ce n'est pas moi qui modifie les
13 quantités au niveau du mesurage, c'est ça.

14 Q. **[525]** Monsieur Leclerc avant d'émettre ces
15 décomptes progressifs là, celui-là, mais de façon
16 générale dans les autres dossiers aussi, est-ce
17 qu'il vous en donne une copie pour vérification?

18 R. Non. Jamais.

19 Q. **[526]** Jamais. O.K.

20 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

21 Q. **[527]** Là vous dites que vous avez fait cette
22 feuille-là avec quelqu'un de l'entrepreneur, c'est
23 ça?

24 R. Oui.

25 Q. **[528]** Et cette personne, chargé de projet, qui

1 règle avec monsieur Leclerc quand vient le temps
2 des dossiers pour les paiements?

3 R. Pour l'entrepreneur, oui.

4 Q. **[529]** C'est ça, donc cette personne-là voit que le
5 chiffre qui est là n'est pas celui qu'il avait
6 mesuré avec vous...

7 R. C'est-à-dire le chargé de projet, moi on dit
8 mesureur, c'est quelqu'un, mesureur là, il va le
9 mesurer avec moi, après ça le document est remis à
10 monsieur Leclerc, là, il le traite puis à partir de
11 là lui il va envoyer ça à la compagnie comme telle.

12 Q. **[530]** À la Ville il n'y avait pas...

13 R. Pas nécessairement au gérant de projet, bien je ne
14 pense pas qu'il y ait une vérification à la Ville
15 après ça, je ne pense pas.

16 Q. **[531]** C'est ça, à la Ville il n'y a pas de
17 vérification...

18 R. Je ne pense pas.

19 Q. **[532]** ... qui aurait pu être faite sur une base
20 aléatoire pour aller prendre certains dossiers...

21 R. Non.

22 Q. **[533]** ... puis aller remonter jusqu'à vous pour que
23 vous vous attestiez des quantités?

24 R. Quand le mesurage est fait comme ça, comme je vous
25 ai dit, dans des sections, des rues et des sections

1 de trottoir, on peut marcher à quatre, cinq
2 kilomètres dans une journée pour des sections à
3 droite et à gauche qu'on a refait. C'est comme
4 c'est souvent, on nous demande de mesurer nous
5 autres même. Sinon quand c'est des grandes surfaces
6 de trottoir, c'est mesuré par la géomatique en bas.

7 Q. **[534]** Et jamais il n'y avait une vérification
8 vraiment qui aurait pu prendre certains dossiers
9 puis aller les refaire un peu?

10 R. Non.

11 Q. **[535]** Il faut dire que je peux comprendre que
12 d'habitude on présume la bonne foi des gens, on ne
13 peut pas présumer de la malhonnêteté par
14 définition.

15 Me MARTIN ST-JEAN :

16 Q. **[536]** Pour faire écho peut-être à la question de
17 monsieur Lachance, dans un dossier comme celui-là,
18 la personne avec laquelle vous faites, vous marchez
19 sur le chantier pour prendre les quantités...

20 R. Oui.

21 Q. **[537]** ... quand on regarde la feuille de calcul,
22 est-ce que c'est le chargé de projet ou c'est un
23 journalier?

24 R. Non, non, c'est un chargé de projet, c'est
25 quelqu'un de technique aussi, c'est comme un

1 contrôleur technique.

2 Q. **[538]** Et sur ce chantier-là, est-ce qu'il y avait
3 plus qu'une personne, est-ce qu'il y avait plus
4 qu'un chargé de projet?

5 R. Non, il y a tout le temps un.

6 Q. **[539]** C'était la même personne. Vous souvenez-vous
7 qui était le chargé de projet dans ce dossier-là ou
8 pour CSF dans ces années-là, deux mille sept
9 (2007), deux mille huit (2008)?

10 R. Je pense qu'il s'appelait Gérard Ouellet.

11 Q. **[540]** Gérard Ouellet?

12 R. Je crois oui, je crois.

13 Q. **[541]** Donc encore une fois toujours dans la même
14 lignée de la question de monsieur Lachance. Donc
15 Gérard Ouellet, vous remet avec vous, convient
16 d'une quantité avec vous et vraisemblablement il
17 doit se rendre compte que ces quantités-là ont été
18 bonifiées éventuellement?

19 R. Bien je ne sais pas s'il s'en rend compte lui-même,
20 nous autres ce qu'on fait, c'est qu'on fait le
21 mesurage, on va s'arrêter dans un tabagie faire une
22 photocopie de ça, il garde l'original, je garde une
23 copie de ça une fois qu'on a terminé notre
24 mesurage.

25 Des fois ça peut s'échelonner sur plusieurs

1 jours, là, puis après ça on fait les calculs chaque
2 côté, on s'appelle ou on se rencontre est-ce qu'on
3 arrive à ça, ça, ça. Si on voit qu'il y a des
4 différences, on va retourner sur le chantier pour
5 vérifier, valider et ensuite une fois que c'est
6 concluant, lui il va de son côté, je vais du mien,
7 puis je remets ça.

8 Q. **[542]** O.K. Quand on regarde ces quantités-là...

9 R. Oui.

10 Q. **[543]** ... on peut regarder pour le revêtement
11 bitumineux?

12 R. Oui.

13 Q. **[544]** On se rend compte que ça a été augmenté dans
14 ce cas-ci de cent cinquante (150) mètres. Quand on
15 fait la somme des colonnes...

16 R. Oui.

17 Q. **[545]** ... dans la feuille de calcul c'est cent
18 cinquante (150) mètres supplémentaires qui n'ont
19 pas été calculés avec vous à tout le moins?

20 R. Hum, hum.

21 Q. **[546]** Est-ce que, si on regarde les quantités
22 prévues, là, on constate qu'au départ on prévoyait
23 mille quatre cents (1400) mètres, on est en deçà de
24 la prévision. Puis là je fais appel un peu à votre
25 expérience. Est-ce que cet écart-là, de deux cent

1 cinquante mètres (250 m) au final, c'est quelque
2 chose, tu dis : « Ah! bien, c'est normal » ou...

3 R. C'est très normal, très logique. Puis des fois,
4 même, on aurait pu dépasser cette quantité-là, pour
5 quelque raison que ce soit, la dalle de rue
6 fissurée, on va demander d'en faire plus grand un
7 peu. Ça pourrait dépasser, ça pourrait être en deçà
8 de ça, c'est des chiffres...

9 Q. **[547]** Alors, les quantités prévues, c'est
10 vraiment... c'est un calcul théorique qui est fait
11 au départ, c'est un estimé...

12 R. C'est un estimé...

13 Q. **[548]** ... de ce qu'on aura à faire.

14 R. ... par les gens de la conception, qui estiment que
15 tant de mètres linéaires de trottoir, on y va avec
16 un cours d'eau de trois millimètres (300 mm), c'est
17 ce qui est à peu près la moyenne.

18 Q. **[549]** Oui.

19 R. Mais, souvent, on va en faire un peu plus parce
20 que, justement, il y a la... la chaussée est
21 dégradée puis on demande d'en faire plus, puis il y
22 a des puisards autour, ça fait qu'on fait un peu de
23 la dentelle, quand on fait des cours d'eau, il y a
24 toutes sortes de situations qui vont nous permettre
25 d'en faire un peu plus. D'excéder le cours d'eau.

1 Q. **[550]** Monsieur Leclerc, dans la mesure où il a
2 bonifié la quantité ici, là, quand il nous disait
3 qu'il était plutôt intelligent, c'est un bel
4 exemple ça, parce qu'il s'est quand même arrangé
5 pour bonifier mais d'être en deçà...

6 R. En deçà de la quantité.

7 Q. **[551]** ... de la quantité prévue au départ?

8 R. Oui.

9 Q. **[552]** O.K. J'aimerais peut-être vous amener à un
10 autre... dans le cadre du témoignage de monsieur
11 Zambito, on a parlé d'un dossier bien précis, qui
12 est la soumission 9455.

13 R. Oui.

14 Q. **[553]** Et peut-être que madame Blanchette pourrait
15 mettre à l'écran, pour tout le monde, la pièce
16 13P-178.37, s'il vous plaît. Alors, pour vous
17 situer, là, on parle donc des rues Eleanor et
18 Barré, ça vous dit quelque chose ça?

19 R. Oh! oui.

20 Q. **[554]** Oh! oui?

21 R. Oh! oui.

22 Q. **[555]** Oui, très bien. Et pourquoi ça vous dit
23 quelque chose?

24 R. Bien, c'est un contrat qui n'a pas bien été avec
25 Infrabec. C'est un contrat...

1 Q. **[556]** Avec Infrabec.

2 R. Oui. J'avais discuté avec, je pense, un de vos
3 confrères, à un moment donné, on avait reçu...
4 j'avais rencontré des avocats de la Ville...

5 Q. **[557]** Oui.

6 R. ... concernant de la terre contaminée qui avait
7 été... bon, j'avais eu, à un moment donné, un
8 samedi on travaillait, puis on avait trois cents
9 (300) tonnes de terre contaminée prévue dans un
10 certain endroit sur le chantier, à telle
11 profondeur. J'avais avisé le contremaître sur les
12 lieux. Puis à ce moment-là aussi, en deux mille
13 huit (2008), je pense, ce chantier-là, j'avais
14 trois chantiers, je me promenais...

15 Q. **[558]** O.K.

16 R. ... je devais aviser. Puis il m'est arrivé, un
17 samedi, au mois de novembre, avec une enveloppe, il
18 y avait mille huit cents (1 800) tonnes de
19 factures.

20 Q. **[559]** De billets de terre contaminée. Alors, moi,
21 je lui avais dit : « On s'est entendu, regarde, il
22 y a trois cents (300) tonnes de terre contaminée
23 caractérisée... déjà précaractérisée », c'est-à-
24 dire que c'est déjà évalué puis c'est déjà... on
25 sait à peu près le volume, ça fait que... tu peux

1 dépasser un peu, des fois, tu sais, pour quelque
2 raison que ce soit, mais là on avait mille huit
3 cents (1 800).

4 Q. **[560]** Et là vous avez dit, non?

5 R. Bien, moi, j'ai dit : « Regarde, je vais donner
6 l'enveloppe avec le tonnage à Vincent Thibault »,
7 qui était l'ingénieur de projet. Puis j'ai
8 rencontré Vincent puis on ne voulait pas du tout.
9 On a été un petit peu surpris, là.

10 Q. **[561]** Vous parlez que vous avez rencontré un avocat
11 du contentieux...

12 R. Oui.

13 Q. **[562]** ... dans ce dossier-là, c'est un dossier
14 donc, qui est en litige, c'est une réclamation
15 d'Infrabec, qui n'est pas reconnue par...

16 R. Exact.

17 Q. **[563]** ... Vincent Thibault et par vous?

18 R. Exact.

19 Q. **[564]** Vous n'êtes pas d'accord avec les chiffres
20 d'Infrabec...

21 R. Pas du tout. Pas du tout.

22 Q. **[565]** ... et de monsieur Zambito. Qui était le
23 chargé de projet sur ce dossier-là?

24 R. Vincent...

25 Q. **[566]** Pour Infrabec, pardon?

1 R. Ah! pour... Carlos Rivera.

2 Q. **[567]** D'accord.

3 R. L'ingénieur de... l'ingénieur, oui.

4 Q. **[568]** Et ça, cette tranchée-là, de sol contaminé,
5 vous n'étiez pas là lorsque l'excavation s'est
6 faite?

7 R. C'est-à-dire, j'étais, je n'étais pas là, comme je
8 vous dis, je me déplaçais tout le temps dans ce
9 temps-là.

10 Q. **[569]** Vous n'étiez pas là constamment.

11 R. Pas constamment, mais je l'avais prévenu que
12 c'était ça, on avait une... de tel endroit à tel
13 endroit sur tant de mètres, c'était ça. Le
14 contremaître m'avait avisé que ça va... « Il n'y a
15 pas de problème, pas de problème. » Puis, à un
16 moment donné...

17 Q. **[570]** Parce qu'on vous a demandé si vous vous
18 entendiez bien avec des entrepreneurs, on vous a
19 demandé si vous vous entendiez bien avec
20 monsieur...

21 R. Bien, je veux dire, sur les lieux, comment je vous
22 dirais? Je ne vais pas enlever un bras à quelqu'un
23 ou quoi que ce soit, je vais l'aviser puis, tu
24 sais, puis après ça, bien, là... Ça semblait bien
25 aller quand même.

1 Q. **[571]** Oui.

2 R. Quand il est arrivé avec cette facture-là, là ça a
3 comme...

4 Q. **[572]** C'est à la toute fin ça, cette réclamation-
5 là?

6 R. C'est vers la fin de la... oui, on était rendu sur
7 la rue de la Montagne, oui.

8 Q. **[573]** Parce que c'est un dossier où monsieur
9 Zambito disait qu'il n'avait pas pu régler avec
10 vous.

11 R. Oui.

12 Q. **[574]** Vous avez probablement pris connaissance...

13 R. J'ai vu le descriptif, exactement, oui.

14 Q. **[575]** Bon. O.K. Donc, c'est un dossier qui est en
15 litige, ça?

16 R. Oui.

17 Q. **[576]** Et c'est des quantités, là, que vous avez
18 référées à votre supérieur, qui était Vincent
19 Thibault?

20 R. Exactement.

21 Q. **[577]** Et qui n'ont pas fait l'objet d'un paiement,
22 finalement, là?

23 R. Non. Bien, je veux dire...

24 Q. **[578]** C'est un bel exemple, je pense, d'une
25 situation où on dit : « Bien, là ça ne marche pas,

1 là. »

2 R. C'est-à-dire qu'il a eu sûrement des paiements pour
3 son progressif, pour le travail qu'il a fait...

4 Q. **[579]** Oui, oui. Oui, on s'entend.

5 R. ... mais pas pour... au niveau de la terre
6 contaminée, non.

7 Q. **[580]** O.K. Vous avez parlé que vous êtes allé au
8 hockey avec Artic Béluga.

9 R. Oui.

10 Q. **[581]** Enfin, des billets d'Artic Béluga. Vous nous
11 avez parlé d'un dénommé Robert Lapointe, qui vous
12 avait accompagné, je pense, pour ce match-là?

13 R. Une fois, oui.

14 Q. **[582]** Robert Lapointe, c'est qui ça chez Artic
15 Béluga?

16 R. C'est le président de la compagnie.

17 Q. **[583]** C'était le président de la compagnie.

18 R. Oui.

19 Q. **[584]** Et, finalement, je veux revenir avec vous sur
20 l'événement que vous nous avez mentionné, à l'effet
21 que Tony Conte vous avait approché.

22 R. Oui.

23 Q. **[585]** Vous avez dit, il y a une possibilité, il y
24 avait une ouverture qui vous était présentée et
25 vous avez dit, non, de ce que je comprends?

1 R. Oui.

2 Q. **[586]** Et on a discuté, ce matin, des raisons qui
3 ont pu vous amener à garder ça pour vous.

4 R. Oui.

5 Q. **[587]** Est-ce que vous aviez une crainte que de
6 donner cette information-là vous placerait dans une
7 situation délicate vis-à-vis monsieur Conte, vis-à-
8 vis monsieur Leclerc, monsieur Vézina?

9 R. Non, je n'ai pas eu de... pas eu de menace de
10 monsieur Conte à ce moment-là non plus.

11 Q. **[588]** Non?

12 R. Quand j'ai répondu, il a...

13 Q. **[589]** Quelle a été sa réaction quand vous avez dit,
14 non?

15 R. Bien, il n'était pas surpris, il a juste : « O.K.,
16 c'est beau. » Ça a resté comme ça.

17 Q. **[590]** Et est-ce qu'il est revenu par la suite?

18 R. Non, il n'y a pas eu d'autres fois.

19 Q. **[591]** Il n'y pas eu d'autres fois.

20 R. Pas eu d'autres fois.

21 Q. **[592]** D'accord. C'est tout pour moi, je vous
22 remercie.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Quelqu'un d'autre veut contre-interroger? Non.

25 Maître Tremblay, vous n'avez pas rien d'autre?

1 Parfait.

2 Q. [593] Merci, Monsieur Paquette.

3 R. Merci.

4 **ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS**

5 Me MARTIN ST-JEAN :

6 À ce moment-là, je vais laisser le podium à maître
7 Gallant et on se reverra cet après-midi, selon
8 toute vraisemblance.

9 Me DENIS GALLANT :

10 Alors, comme je l'ai annoncé ce matin, le prochain
11 témoin, on ouvre une parenthèse, on va quitter la
12 Ville de Montréal en tant qu'entité pour adresser
13 un autre problème. Donc, je vais demander à
14 monsieur Martin Carrier, qui est dans le fond de la
15 salle, d'approcher et de se faire assermenter.

16

17

1 L'AN DEUX MILLE DOUZE, ce quinzième (15ième) jour
2 du mois de novembre,

3

4 A COMPARU :

5

6 MARTIN CARRIER, président de Les Céramiques Lindo
7 (2001) incorporée.

8

9 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

10

11 INTERROGÉ PAR Me DENIS GALLANT :

12 Q. **[594]** Alors, bonjour, Monsieur Carrier.

13 R. Bonjour.

14 Q. **[595]** Monsieur Carrier...

15 R. Bonjour.

16 Q. **[596]** ... vous êtes entrepreneur en construction.

17 R. Oui.

18 Q. **[597]** O.K. Pour quelle compagnie?

19 R. Les Céramiques Lindo (2001) Incorporée.

20 Q. **[598]** Et cette compagnie-là, vous êtes... vous en
21 êtes le président?

22 R. Oui.

23 Q. **[599]** O.K. Depuis combien d'années vous travaillez
24 au sein de Lindo Céramiques?

25 R. Mais, en fait, il y a eu... avec Lindo, il y a eu

1 une première partie...

2 Q. **[600]** Adressez-vous aux commissaires, j'ai oublié
3 de vous le dire.

4 R. Oui. Avec... il y a eu une première... je me suis
5 joint à Lindo, moi... à Céramiques Lindo, en fait,
6 Lindo Bonamigo qui est pour Céramiques Lindo, en
7 mil neuf cent quatre-vingt-huit (1988) et en deux
8 mille un (2001), Lindo a pris sa retraite. Donc,
9 j'ai repris la compagnie qui s'appelle aujourd'hui,
10 Céramiques Lindo (2001) Incorporée.

11 Q. **[601]** Et cette compagnie-là se spécialise dans quel
12 secteur?

13 R. Nous, on fait des travaux dans... bien, c'est dans
14 le domaine de la construction, naturellement, dans
15 tout ce qui est céramique, marbre, granite,
16 terrazzo aussi.

17 Q. **[602]** Parfait. Et est-ce que vous avez... est-ce
18 que c'est une entreprise qui a une licence
19 d'entrepreneur général?

20 R. Non, on est sous-traitant.

21 Q. **[603]** Vous êtes sous-traitant. Et vous êtes sous-
22 traitant, je vous dirais, pour généralement pour
23 quelles compagnies existantes? Qui est généralement
24 la compagnie avec qui vous faites affaires?

25 R. On fait affaires...

1 Q. **[604]** Ou quelles sont les compagnies?

2 R. Oui, on fait affaires avec plusieurs compagnies. On
3 fait beaucoup de soumissions publiques, donc on ne
4 sait jamais qui va être l'entrepreneur général.
5 Beaucoup sur invitation aussi, ce qui fait qu'on
6 travaille souvent avec Pomerleau, Verreault, Bon
7 Conseil, Reliance. À Montréal, on a eu avec
8 Kingston Byers aussi.

9 Me BENOIT BOUCHER :

10 Est-ce qu'on pourrait parler juste un petit peu
11 moins vite, s'il vous plaît?

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Q. **[605]** Est-ce que vous pourriez répéter en allant un
14 petit peu plus lentement?

15 R. Oui. O.K.

16 Q. **[606]** Merci.

17 Me BENOIT BOUCHER :

18 J'étais rendu à Pomerleau.

19 R. Oui. O.K.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Mais, vous pouvez peut-être aller un peu plus vite,
22 vous.

23 R. Bah! Je résume, en fait, c'est ça.

24 Me DENIS GALLANT :

25 Q. **[607]** Oui, allez-y.

1 R. Pomerleau, Verreault, EBC, disons dans la région de
2 Montréal, Reliance Construction, on a travaillé
3 avec eux, Kingston Byers. Il y en a d'autres aussi,
4 Magil surtout.

5 Q. **[608]** Alors, généralement ce sont des compagnies
6 qui vont obtenir des contrats. Est-ce qu'on parle
7 de contrats publics, privés? C'est à peu près quoi
8 là en termes de chiffres d'affaires des secteurs?

9 R. C'est partagé là, on fait... on va autant dans le
10 contrat public que privé. C'est embêtant, c'est
11 peut-être cinquante-cinquante (50 %-50 %).

12 Q. **[609]** Cinquante-cinquante (50 %-50 %).

13 R. Oui.

14 Q. **[610]** Généralement, et on va regarder maintenant le
15 public là plus en profondeur, je vous dirais. Quel
16 genre de travaux vous faites? Est-ce que c'est de
17 la voirie? De l'institutionnel? Hôpitaux, et
18 caetera?

19 R. Non. Hôpitaux, oui. On fait surtout... on fait
20 seulement du commercial, au niveau des... ce sont
21 des bâtiments là, des édifices à bureaux. On vient
22 de terminer un contrat au Casino, c'est ce genre de
23 contrats-là là.

24 Q. **[611]** Parfait. Lindo a une... je vous dirais
25 combien d'employés?

1 R. Disons c'est de la construction, c'est variable là,
2 mais en moyenne entre vingt (20) à trente (30)
3 employés là.

4 Q. **[612]** O.K. Et en termes géographique, vous avez
5 parlé des contrats à Québec, à Montréal.

6 R. Oui.

7 Q. **[613]** Je vous dirais Montréal par rapport à votre
8 chiffre d'affaires en pourcentage, c'est combien de
9 contrats à Montréal?

10 R. Montréal, c'est variable parce que, en fait, nous,
11 on est ici sporadiquement là parce que quand on a
12 beaucoup de travail dans la région de Québec, bien,
13 on ne vient pas nécessairement à Montréal. Mais,
14 par exemple, si je peux donner l'exemple de l'année
15 deux mille douze (2012), bon, on va avoir
16 travailler plus à Montréal qu'à Québec là.

17 Q. **[614]** O.K. Écoutez, il y a... je ne vous cacherais
18 pas là que votre témoignage nous intéresse pour un
19 événement particulier qui est... et ça, on remonte
20 là à octobre deux mille trois (2003). Vous avez
21 reçu... vous avez reçu un appel téléphonique. Je
22 vais faire jouer cet appel téléphonique-là. Après
23 ça, je vais vous poser certaines questions...

24 R. O.K.

25 Q. **[615]** ... en regard de cet appel-là et qu'est-ce

1 qui a précédé et qu'est-ce qui a suivi cet appel-
2 là. Alors, je vais demander à madame Blanchette de
3 nous faire entendre une conversation téléphonique
4 datée du dix-huit (18) janvier deux mille quatre
5 (2004) que je vais coter tout de suite. Alors, on
6 m'informe qu'on est rendu à 21P-252.

7 LA GREFFIÈRE :

8 C'est exact.

9 Me DENIS GALLANT :

10 Et je vais également, il y a un mot-à-mot, il y a
11 une transcription de l'appel que je vais coter sous
12 21P-252.1.

13

14 21P-252 : Enregistrement électronique d'un appel
15 téléphonique du 17 janvier 2004

16

17 21P-252.1 : Transcription de l'écoute électronique
18 du 17 janvier 2004

19

20 Je vais demander à madame Blanchette si on peut
21 écouter la conversation et on peut voir également à
22 l'écran là la transcription. C'est faisable?

23 Parfait.

24 Q. **[616]** Alors, je veux juste, dans un premier temps,
25 on va aller là au début du mot-à-mot là, je veux

1 juste voir quelque chose là. Allez en haut de la
2 page, s'il vous plaît. Alors, c'est indiqué que
3 c'est le cellulaire de Francesco Del Balso avec un
4 numéro de téléphone. Je vais... je vais... Ce qu'on
5 a fait, c'est qu'on a enlevé... on a gardé le 418,
6 mais on a enlevé le téléphone. Ce que je comprends,
7 c'était votre téléphone cellulaire ça?

8 R. Oui, c'est mon cellulaire, oui.

9 Q. **[617]** Parfait.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Maître Gallant, c'est surtout écrit que c'est le
12 dix-sept (17) janvier.

13 Me DENIS GALLANT :

14 Et j'ai dit le dix-huit (18).

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Oui.

17 Me DENIS GALLANT :

18 Je m'en excuse. Dix-sept (17)... c'est le dix-sept
19 (17) janvier deux mille quatre (2004), c'est mon
20 erreur à moi.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 O.K.

23 Me DENIS GALLANT :

24 Alors, allez-y. Faites jouer la conversation et
25 vous pouvez... je pense, ça dure une page. On peut

1 le laisser à l'écran comme ça, qu'est-ce qui va se
2 dire. Allez-y.

3 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE DU 17

4 JANVIER 2004

5 Me DENIS GALLANT :

6 Q. **[618]** Alors vous vous souvenez d'avoir reçu cet
7 appel-là...

8 R. Oui.

9 Q. **[619]** ... qui remonte au dix-sept (17) janvier deux
10 mille quatre (2004). Avant que je vous demande le
11 contexte, alors cet appel-là va avoir lieu en
12 avant-midi. Pouvez-vous juste nous dire dans quel
13 contexte vous l'avez reçu? Qu'est-ce que vous
14 faisiez quand vous avez reçu cet appel-là?

15 R. O.K. J'ai reçu cet appel-là c'est un samedi matin,
16 j'allais reconduire ma fille à son cours de guitare
17 donc c'est, c'est elle qu'on entend au début là.
18 C'est elle qui a pris mon cellulaire puis qui a
19 répondu. Ça fait que là, suite à l'appel, moi j'ai
20 pris, je l'ai laissé à son cours puis j'ai pris
21 quelques minutes pour réfléchir à ça puis j'ai,
22 bien, je n'en revenais pas. J'étais surpris là.
23 Pour moi ça n'avait pas de bon sens, je me disais
24 « Je ne peux pas être, qu'on va me contrôler là. »
25 à savoir l'endroit où j'ai le droit de travailler.

1 Donc j'ai décidé d'aller, je savais qu'il y avait
2 un poste de police pas loin, à un ou deux
3 kilomètres, donc j'ai décidé d'aller là-bas puis
4 déposer une plainte.

5 Q. **[620]** Là vous êtes dans la région de Québec, comme
6 vous dites, vous êtes...

7 R. Oui. Moi je suis de la Rive-Sud donc c'était la
8 ville de Lévis.

9 Q. **[621]** Et vous allez vous diriger vers le poste de
10 police.

11 R. Oui. Oui.

12 Q. **[622]** De Lévis.

13 R. Oui.

14 Q. **[623]** Parfait. À ce moment-là, bon, là on voit là
15 qu'il appelle monsieur « Carrière ».

16 R. Oui.

17 Q. **[624]** Probablement, probablement l'accent c'est
18 monsieur Carrier.

19 R. Oui.

20 Q. **[625]** Et quand vous recevez cet appel-là vous
21 dites, parce que vous venez de dire « Ce n'est pas
22 vrai qu'on va me contrôler parce que j'ai, je vais
23 avoir un contrôle à Montréal. ».

24 R. Hum, hum.

25 Q. **[626]** Pouvez-vous nous dire c'était quel contrat

1 que vous aviez, le contexte d'un contrat à
2 Montréal, vous en aviez un?

3 R. Oui. Bien en fait, moi j'ai relié ça tout de suite
4 au, c'est au Pavillon de Jean et Marcelle Coutu de
5 l'Université de Montréal que j'avais soumissionné
6 puis j'ai obtenu. À ce moment-là au départ on a,
7 moi j'avais vu l'appel d'offres dans le, le, sur le
8 site web de Pomerleau.

9 Q. **[627]** Je, je vais vous diriger un peu, on est à
10 quelle date là, par rapport là, vous vous souvenez
11 que c'est le dix-sept (17) janvier deux mille
12 quatre (2004).

13 R. Oui.

14 Q. **[628]** Cette, cette conversation-là, là.

15 R. O.K.

16 Q. **[629]** Ça part comment là? Vous dites vous avez vu,
17 vous avez vu l'appel d'offres là.

18 R. Oui, ça c'est au mois d'octobre deux mille trois
19 (2003).

20 Q. **[630]** O.K.

21 R. Au début d'octobre j'ai vu l'appel d'offres sur le
22 site donc j'ai fait venir les plans, il y avait une
23 réunion d'information des soumissionnaires, je me
24 suis rendu là, j'ai assisté à la réunion puis je
25 suis reparti. Peut-être une semaine plus tard j'ai

1 reçu un appel de monsieur Frank Bruno qui me
2 demande « Est-ce que tu soumissionnes? ». J'ai dit
3 oui. Il dit « C'est parce que cette job là c'est
4 moi qui veut la faire, je vais manquer de travail,
5 j'en ai besoin, puis c'est à mon tour. Puis, il
6 dit, à un moment donné ça va être ton tour. ». J'ai
7 été très surpris de l'appel. Un, par qui me le
8 demandait, puis même la nature de l'appel là. J'ai
9 été un peu surpris donc là j'ai dit « Écoutez là,
10 on ne travaille pas comme ça là. » puis là il
11 insistait. J'ai dit « Écoutez, j'ai un associé, je
12 vais en parler, puis je vous reviens. » ça fait que
13 j'ai pris deux, trois jours, j'en ai parlé là,
14 disons on le savait qu'on n'embarquait pas là-
15 dedans là donc je l'ai rappelé, j'ai dit « Écoutez,
16 nous on ne travaille pas comme ça. On va la
17 soumissionner, on l'a, c'est correct, on ne l'a
18 pas, c'est correct. Puis on passera à un autre. ».
19 Ça fait que tout de suite là je n'ai même pas trop
20 compris ce qu'il m'avait dit, c'était clair qu'il
21 n'était pas content. Il a raccroché. Ça a finit là.

22 Q. **[631]** Je vais juste, parce que vous avez dit « Il y
23 a monsieur Frank Bruno qui, qui m'appelle là. ».

24 R. Oui.

25 Q. **[632]** Puis il dit « Ne soumissionne pas, c'est à

1 moi. J'en ai besoin. ». Ce monsieur-là, Bruno, est-
2 ce que vous le connaissiez?

3 R. Oui.

4 Q. **[633]** Et, juste peut-être nous expliquer dans quel
5 contexte vous connaissiez monsieur Bruno?

6 R. Oui. C'est, moi je l'avais rencontré en deux mille
7 un (2001) durant les travaux du Casino de Hull. Le
8 projet du casino était, c'était quand même assez
9 important comme travail à faire donc il avait été
10 subdivisé en, je pense, quatre lots. Lui avait
11 obtenu le premier lot puis nous on avait obtenu le
12 deuxième et le troisième lot. Donc on était sur le
13 même chantier en fait puis à un moment donné moi
14 j'étais au bureau de Casiloc là, je pense que
15 j'allais pour chercher des plans, puis il est
16 arrivé avec un fournisseur de marbre d'ici, de
17 Montréal. Il venait rencontrer je pense monsieur
18 Belasky de Casiloc puis moi je connaissais ce
19 fournisseur-là donc il me l'avait présenté. Même je
20 lui ai donné la main là. C'est là que je l'ai
21 rencontré.

22 Q. **[634]** O.K. Et saviez-vous qu'il était, il était à
23 la tête de quelle entreprise?

24 R. Oui.

25 Q. **[635]** Quel est le nom de cette entreprise-là?

1 R. Céramique BT.

2 Q. **[636]** BT?

3 R. BT Céramique.

4 Q. **[637]** Céramique BT. Je vais vous montrer, Madame
5 Blanchette, pouvez-vous mettre à l'écran le profil
6 de monsieur Francesco Bruno s'il-vous-plaît, que je
7 vais coter une fois qu'on l'aura à l'écran. Alors
8 sous 21P-253 Madame la Greffière. Alors on vous
9 montre à l'écran un profil là qui émane des
10 analystes de la Commission.

11

12 21P-253 : Profil de Francesco Bruno

13

14 R. Hum, hum.

15 Q. **[638]** Qui est Francesco Bruno, président de la
16 compagnie BT Céramique. Le monsieur qu'on voit à
17 l'écran là, est-ce que c'est le monsieur Bruno que
18 vous nous parlez?

19 R. Oui.

20 Q. **[639]** C'est ce monsieur là?

21 R. Oui.

22 Q. **[640]** Parfait. Donc va arriver, les travaux au
23 Casino de Hull à l'époque.

24 R. Oui.

25 Q. **[641]** Et c'est la première fois que vous

1 rencontriez...

2 R. Oui.

3 Q. **[642]** Monsieur Bruno?

4 R. Oui. Et la seule fois.

5 Q. **[643]** Et la seule fois?

6 R. Oui.

7 Q. **[644]** O.K. Vous avez dit qu'il vous a appelé mais
8 vous avez parlé tantôt d'une réunion des
9 soumissionnaires.

10 R. Oui.

11 Q. **[645]** Est-ce que vous avez rencontré monsieur
12 Bruno...

13 R. Non.

14 Q. **[646]** ... lors de la réunion des soumissionnaires?

15 R. Non. Il n'était, ce n'est pas lui, il était
16 représenté là.

17 Q. **[647]** Est-ce qu'il y avait quelqu'un de la
18 compagnie...

19 R. Oui.

20 Q. **[648]** BT Céramique?

21 R. Bien en fait, à ces réunions-là on ne se connaît
22 pas vraiment non plus là. C'est juste qu'on, le,
23 on, il y a une feuille qui circule avec, qu'on
24 signe, on indique le nom de la compagnie, notre nom
25 et on signe à l'effet qu'on est présent à la

1 réunion des soumissionnaires donc c'est certain
2 qu'en signant on voit d'autres noms d'entrepreneurs
3 mais il y avait seulement l'entrepreneur que je
4 connaissais là. Mais lui, je sais qu'il était
5 représenté parce que j'ai vu le nom sur la feuille
6 mais ce n'était pas lui qui était là.

7 Q. **[649]** O.K. Tantôt vous avez parlé, que vous avez
8 reçu l'appel sur votre cellulaire.

9 R. Oui.

10 Q. **[650]** Celui du mois de janvier deux mille...

11 R. Hum, hum.

12 Q. **[651]** ... deux mille quatre (2004).

13 R. Oui.

14 Q. **[652]** Monsieur Bruno vous a rejoint à quel endroit,
15 lui? Quand vous lui avez parlé.

16 R. Au bureau.

17 Q. **[653]** Au bureau?

18 R. Il m'a appelé au bureau. Oui.

19 Q. **[654]** Au bureau.

20 R. Oui.

21 Q. **[655]** Et ça, vous dites c'est à peu près une
22 semaine après là, la...

23 R. Oui.

24 Q. **[656]** ... la rencontre des soumissionnaires?

25 R. Oui. À peu près une semaine. Oui.

1 Q. **[657]** O.K. Et vous dites qu'à un moment donné vous
2 l'avez rappelé?

3 R. Oui.

4 Q. **[658]** Vous avez parlé avec votre associé.

5 R. Oui.

6 Q. **[659]** Et il ne semblait pas content. Mais est-ce
7 qu'il y a eu des choses qui ont été dites par
8 monsieur Bruno, outre qu'il n'était pas content
9 que...

10 R. Non.

11 Q. **[660]** ... vous persistiez?

12 R. Ça a été très court, là. Il n'y a pas eu
13 d'argumentation, ça a été très court, il a
14 raccroché puis...

15 Q. **[661]** Parfait. Dix-sept (17) janvier deux mille
16 quatre (2004), la conversation, quand est-ce que le
17 contrat, je vais y aller avec un préambule, est-ce
18 que vous avez eu le contrat?

19 R. Oui, on l'a obtenu.

20 Q. **[662]** Vous l'avez obtenu quand?

21 R. Moi j'ai eu, bien en fait ça a traîné un petit peu,
22 en fait on est allé en soumission à peu près le
23 quatorze (14) octobre puis là ça a traîné un petit
24 peu parce qu'en fait ça dépassait le budget. Donc
25 novembre et décembre, moi j'étais en discussion

1 avec des gens de Pomerleau pour essayer de trouver
2 un moyen de se rapprocher du budget, soit en
3 diminuant les surfaces ou en changeant des
4 produits. Puis finalement on s'est entendu, on n'a
5 pas rattrapé le budget, mais au moins ils me l'ont
6 donné quand même, j'ai eu ma lettre d'intention le
7 quatorze (14) janvier.

8 Q. **[663]** O.K. Pendant qu'on en est là, vous êtes sous-
9 contractant parce que, je veux juste chercher à
10 comprendre, Pomerleau a eu le contrat probablement
11 suite à un appel d'offres public?

12 R. Je crois que Pomerleau, de mémoire, était en
13 gérance là-dessus.

14 Q. **[664]** Était en gérance?

15 R. Oui.

16 Q. **[665]** Et vous c'est Pomerleau qui vous donnait, qui
17 vous octroyait le contrat.

18 R. Oui.

19 Q. **[666]** Mais est-ce qu'il y avait une procédure de
20 plus bas soumissionnaire, est-ce que ça existait?

21 R. Oui, oui, en fait cette soumission-là, moi quand en
22 fait on l'a déposée le quatorze (14), tout de suite
23 c'est Nadine, en tout cas la gérante de projet de
24 Pomerleau qui m'a téléphoné. Bon, elle m'a dit
25 Martin tu es le plus bas et tu es le seul

1 soumissionnaire qui est passé par le BSDQ.

2 Q. **[667]** BSDQ, c'est le Bureau des soumissions
3 déposées du Québec.

4 R. Du Québec.

5 Q. **[668]** Du Québec.

6 R. Oui.

7 Q. **[669]** Est-ce qu'il y avait une obligation de passer
8 par le BSDQ pour sou...

9 R. Oui, le projet était ouvert, toutes les conditions
10 étaient là, l'ampleur du projet, plans et devis
11 complets, tout était, était réuni pour que ce soit
12 une obligation de déposer notre soumission.

13 Q. **[670]** O.K. Et là vous dites, qu'il y avait peut-
14 être un problème au niveau du prix, à combien vous
15 avez soumissionné?

16 R. De mémoire, moi j'étais aux alentours peut-être de
17 quatre cent cinquante mille (450 000).

18 Q. **[671]** Et on vous informe, Pomerleau vous informe
19 que le budget est à combien?

20 R. En bas de quatre cents (400 000).

21 Q. **[672]** En bas de quatre cents (400 000). Vous avez
22 parlé tantôt vous étiez le seul soumissionnaire. BP
23 Céramique, est-ce qu'on les revoit?

24 R. Non, bien là, en fait, moi je ne le sais pas
25 vraiment étant donné que le gérant de projet ne m'a

1 pas dit qui étaient là les autres, elle m'a
2 seulement dit que j'étais le plus bas.

3 Q. **[673]** O.K.

4 R. Mais je ne sais pas finalement qui a déposé un
5 prix, mais on devait être au moins trois, quatre,
6 là.

7 Q. **[674]** O.K.

8 R. De ce que j'ai compris.

9 Q. **[675]** Et la date exacte finalement parce que là
10 vous dites vous vous êtes entendu sur un prix.

11 R. Oui.

12 Q. **[676]** La date exacte de l'attribution du contrat va
13 se faire quand?

14 R. Le quatorze (14) janvier deux mille quatre (2004).

15 Q. **[677]** O.K. Et là vous recevez un appel?

16 R. Oui, le dix-sept (17).

17 Q. **[678]** Trois jours plus tard.

18 R. C'est ça.

19 Q. **[679]** O.K. Monsieur Del Balso, est-ce que vous le
20 connaissiez ce monsieur-là?

21 R. Non, pas du tout.

22 Q. **[680]** Est-ce que... on a pu percevoir un accent de
23 la part de monsieur Del Balso, est-ce que monsieur
24 Bruno avait un accent lui, vous le connaissiez,
25 vous lui aviez parlé?

1 R. Non, non. Je ne trouve pas qu'il avait l'accent,
2 pas du tout, comme monsieur Del Balso.

3 Q. **[681]** O.K. Donc en aucun moment vous n'avez pensé
4 que c'était monsieur Bruno qui vous appelait, là?

5 R. Non, non, non, je savais, c'était clair que ce
6 n'était pas la même voix.

7 Q. **[682]** Parfait. On a un appel, vous dites que vous
8 allez au poste de police.

9 R. De Lévis.

10 Q. **[683]** De Lévis. Vous allez au poste de police de
11 Lévis, est-ce que vous allez avoir un retour, à un
12 moment donné, sur cet appel-là?

13 R. Oui. Ça en fait, moi quand je suis allé c'est un
14 samedi. Donc ça a été... l'enquêteur m'a rappelé le
15 lundi matin, bon, il dit je prends votre dossier,
16 c'est moi qui s'en occupe, puis il dit je commence
17 à fouiller ça. Le mercredi il me rappelle, il me
18 dit c'est du sérieux, le cellulaire qui t'a appelé
19 provient d'un endroit de location de cellulaire à
20 la carte où il n'y a pas vraiment de registre.

21 Il dit on ne sait qui a quel cellulaire.
22 Puis il dit la police de la Ville de Montréal est
23 là-dessus puis essaie de fermer ça. Donc si c'est
24 possible, il trouve que c'est un peu tôt pour
25 intervenir. Donc il dit si ça vous va, il dit on va

1 laisser aller puis on va voir qu'est-ce qui se
2 passe. Ça fait que j'ai dit c'est correct.

3 Q. **[684]** O.K. Et ça c'est quelques jours après le dix-
4 sept (17)?

5 R. Oui. C'était le mercredi, oui, c'est ça, je pense
6 que c'était le dix-neuf (19), quelque chose comme
7 ça.

8 Q. **[685]** O.K. Vous avez le contrat en poche depuis à
9 peu près trois jours, là, quand on reçoit un appel
10 comme ça, est-ce qu'il y a des choses qui ont été
11 remises en question? Essayez de nous expliquer ça.

12 R. Oui, bien c'est certain. Bien un ça assomme un peu
13 parce qu'on dit regarde on est supposé être libre
14 au Québec, on peut aller où on veut puis ne pas
15 être contrôlé.

16 Q. **[686]** Est-ce que c'était la première fois ça?

17 R. Oui.

18 Q. **[687]** En carrière?

19 R. Oui.

20 Q. **[688]** En fait vous aviez déjà soumissionné, est-ce
21 que vous aviez déjà soumissionné à Montréal?

22 R. Oui, ah, oui. Ah, oui, on a fait, comme je vous
23 dis, il y a des périodes qu'on est moins présent,
24 mais on a fait beaucoup de projets à Montréal.

25 Q. **[689]** O.K. Et donc vous dites ça assomme un peu,

1 mais est-ce que ça vous, vous commencez à penser à
2 modifier vos plans? Qu'est-ce qui se passe dans
3 votre tête?

4 R. Non, c'est sûr que suite à ça on était peut-être
5 plus sélectif dans le choix des soumissions, les
6 invitations qu'on recevait.

7 Q. **[690]** Ça veut dire quoi ça être plus sélectif?

8 R. On regardait de qui ça venait, qui était
9 susceptible de soumissionner.

10 Q. **[691]** Pour?

11 R. Pour éviter que ça se reproduise. C'est clair que
12 je n'étais pas à l'aise dans cette situation-là.

13 Q. **[692]** O.K. Les policiers vous disent bon la police
14 de Montréal est dans le coup, c'est plus gros,
15 etc., téléphone à la carte...

16 R. Oui.

17 Q. **[693]** ... est-ce que, est-ce que Bruno ou votre
18 interlocuteur va vous rappeler à un moment donné?

19 R. Oui, j'ai eu un autre appel de Del Balso, peut-être
20 un mois plus tard, ça a été très court. Il dit :
21 « T'as as pas écouté, on t'avait averti, c'est
22 fini. »

23 Q. **[694]** Donc un mois plus tard il y a eu un appel.

24 R. Oui.

25 Q. **[695]** Malheureusement je n'ai pas d'échantillon à

1 vous faire écouter, mais est-ce qu'il va y avoir
2 des suites à ça, là, après qu'est-ce que vous
3 dites, là, il y a un deuxième appel, tu n'as pas
4 écouté?

5 R. Oui, mais à un moment donné bon j'ai dit bon la
6 Ville, la police de la Ville de Montréal est là-
7 dessus, ils disent que c'est un peu tôt, même
8 depuis le début moi j'ai toujours pensé que c'était
9 bon Frank Bruno a pris un de ses chums puis
10 appelle-le, fais-lui peur, puis tout ça. Je n'ai
11 jamais pensé. Je sais aujourd'hui où ça en était
12 rendu, où est-ce que, où c'était, mais dans le
13 temps je ne le savais pas. Ça fait que j'ai dit bon
14 laissons aller la Ville de Montréal là-dedans
15 puis...

16 Q. **[696]** O.K. À ce moment-là vous pensiez que c'était
17 peut-être... peut-être moins sérieux que ça avait
18 de l'air?

19 R. Oui, oui, c'est ça, moi, je...

20 Q. **[697]** O.K. À quel moment vous avez été informé et
21 par qui, dans quelles circonstances que la personne
22 qui vous a appelé c'est plus haut que monsieur
23 Bruno, là, ce n'est pas les mêmes... ce n'est pas
24 la même « game », là?

25 R. Oui, c'est un agent de la GRC, qui est venu me

1 rencontrer.

2 Q. **[698]** Qui?

3 R. Monsieur René Gervais. Puis, à ce moment-là, il m'a
4 fait écouter l'enregistrement...

5 Q. **[699]** Ça, on se situe quand, à peu près?

6 R. Ça, je vous dirais que c'est aux alentours de deux
7 mille six (2006), là. Dans ce secteur... dans ce
8 coin-là, là. Bien, en fait...

9 Q. **[700]** Deux mille six (2006)...

10 R. C'est probablement après l'opération Colisée, là,
11 parce qu'il préparait son procès.

12 Q. **[701]** O.K.

13 R. Donc, c'est ça, il m'a fait écouter
14 l'enregistrement, il m'a montré la photo de... il
15 avait un cartable, là, avec... ça avait quasiment
16 l'air d'un cartable de cartes de hockey, là, avec
17 plein de photos de gars. Puis là, finalement, il me
18 dit : « C'est lui qui t'a appelé. » Donc, j'ai tout
19 raconté mon histoire encore, il m'a fait signer une
20 déposition. Puis il m'a demandé si j'acceptais
21 d'aller témoigner. J'ai dit : « S'il faut, il faut,
22 mais j'aimerais mieux pas », ça fait qu'il m'a
23 répondu, il dit, « Je comprends. » Donc...

24 Q. **[702]** Est-ce qu'il vous a expliqué qui était
25 monsieur Francesco Del Balso?

1 R. Oui, il m'a dit que c'était un des proches de
2 monsieur Rizzuto.

3 Q. **[703]** O.K. À ce moment-là, je sais que c'est plus
4 tard...

5 R. Oui.

6 Q. **[704]** ... le contrat a été complètement exécuté,
7 j'imagine, à Montréal, là?

8 R. Oui, oui, c'était terminé, oui.

9 Q. **[705]** Est-ce qu'il y a eu d'autres suites suite à
10 cette rencontre-là avec la GRC, que vous évaluez à
11 peu près en deux mille six (2006), là, est-ce qu'il
12 y a eu d'autre chose par rapport à tout cet
13 événement-là, si...

14 R. Vous voulez dire l'événement d'intimidation ou
15 le...

16 Q. **[706]** Bien, dans un premier temps, est-ce qu'il y a
17 eu une suite, est-ce que vous êtes allé témoigner,
18 qu'est-ce qui s'est passé?

19 R. Non, non. Bien, à ce moment-là, eux, ils ont plaidé
20 coupable, donc il n'y a pas eu de procès. Donc,
21 disons que la question a été réglée là.

22 Q. **[707]** Avez-vous eu d'autres nouvelles de monsieur
23 Francesco Bruno, vous, par après?

24 R. Oui.

25 Q. **[708]** Dans quel contexte?

1 R. Bon. C'est en deux mille dix (2010), j'ai... les
2 gens de l'émission Enquête m'ont contacté, ils
3 préparaient un reportage sur ce qui s'est appelé,
4 je crois, là, « Mafia construction ». Ils
5 connaissaient mon histoire, probablement, de ce que
6 j'ai compris, qu'ils avaient fouillé dans les
7 documents de l'opération Colisée. Ils voulaient me
8 rencontrer pour que je participe à leur reportage
9 parce qu'ils me disaient que, bon, l'entendre dire,
10 c'est une affaire, mais quand la personne le dit
11 elle-même, ça a beaucoup plus de poids. Donc, bon,
12 ils m'ont contacté, j'y ai pensé un bout de temps,
13 je les ai rappelés, j'ai dit : « Oui, je suis prêt
14 à participer mais je ne veux pas nommer personne.
15 Je vais raconter mon histoire, je suis prêt à le
16 faire mais je ne nomme personne. » Donc, ils sont
17 venus, on a fait l'enregistrement puis tout ça. Ça
18 c'était durant l'été, je pense...

19 Q. **[709]** « Je ne nomme personne », est-ce que vous
20 entendiez monsieur Bruno, monsieur Del Balso, vous
21 ne nommiez personne?

22 R. Oui, moi, je ne voulais pas nommer personne, j'ai
23 dit : « Je vais raconter l'histoire, il est arrivé
24 ça, ça, ça, mais je ne veux pas nommer de noms. »

25 Q. **[710]** O.K.

1 R. Puis eux étaient d'accord aussi, quand Alain Gravel
2 est arrivé, il était d'accord aussi. On en a parlé,
3 tout était correct. C'est un peu avant le... peut-
4 être une semaine ou deux avant que le reportage
5 passe à la télé, monsieur Alain Gravel m'a rappelé
6 puis là, bon : « On a beaucoup de choses contre
7 monsieur Bruno, on aimerait ça le nommer. -Bon,
8 j'ai dit, c'est un peu délicat, tout ça. -Bon, il
9 dit, on a beaucoup de choses, il ne peut pas rien
10 faire, il a trop... il est pris avec le
11 gouvernement, il est pris avec tout le monde, il y
12 a des accusations au criminel, il y a toutes sortes
13 de choses. » Bon. Finalement, j'accepte. Dans le
14 reportage, juste après moi, monsieur Alain Gravel,
15 il intervient puis il dit : « Monsieur Carrier
16 confirme que c'est Francesco Bruno qui l'a
17 appelé. » Donc, ça c'était le jeudi. Le vendredi
18 j'avais l'huissier au bureau avec une mise en
19 demeure de se rétracter. Radio-Canada aussi. Donc,
20 j'ai parlé avec les gens de Radio-Canada, il était
21 convenu qu'il n'y avait pas de rétractation. Puis,
22 une semaine plus tard, bien, on avait une poursuite
23 de trois millions (3 M) conjointe, Radio-Canada,
24 Alain Gravel, Martin Carrier et Céramiques Lindo.
25 Q. **[711]** Quelle date ça?

1 R. Ça c'était en novembre deux mille... non, deux
2 mille dix (2010).

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Q. **[712]** Je m'excuse. Est-ce qu'avant de donner le
5 nom, est-ce que vous n'avez pas dit que vous aviez
6 convenu...

7 R. Oui.

8 Q. **[713]** ... qu'ils ne nommeraient pas de nom?

9 R. Oui. Lors du reportage... lors de la séance caméra,
10 si on veut, il avait été convenu que, moi, je ne le
11 nommais pas, puis je ne l'ai pas nommé non plus.
12 C'est vraiment un peu plus tard qu'ils sont revenus
13 me disant : « On veut le nommer. » Mais c'est Alain
14 Gravel qui l'a nommé et pas moi, là. Parce que
15 l'enregistrement était déjà fait.

16 Q. **[714]** Et, ça, est-ce que vous étiez consentant à
17 ça?

18 R. On m'a convaincu.

19 Me DENIS GALLANT :

20 Q. **[715]** Donc, vous dites que monsieur Bruno, à ce
21 moment-là, va se retourner de bord, le lendemain,
22 il va vous envoyer une mise en demeure?

23 R. Oui.

24 Q. **[716]** Et à Radio-Canada et à vous, personnellement.

25 R. Oui.

1 Q. **[717]** Et ça va se traduire par une action
2 judiciaire.

3 R. Oui.

4 Q. **[718]** O.K. Ces procédures-là se sont terminées
5 comment? Et quand, dans un premier temps?

6 R. Pardon?

7 Q. **[719]** Ces procédures-là se sont terminées quand et
8 de quelle façon?

9 R. Il y a eu un désistement de monsieur Bruno, là,
10 probablement aux alentours du mois d'avril.

11 Q. **[720]** De quelle année?

12 R. Deux mille onze (2011).

13 Q. **[721]** Avril deux mille onze (2011).

14 R. Oui.

15 Q. **[722]** O.K. Désistement, donc, vous n'en avez plus
16 jamais entendu parler?

17 R. Non, ça a été... ça a fini là.

18 Q. **[723]** Ça a fini là.

19 R. Oui.

20 Q. **[724]** En février deux mille onze (2011).

21 R. Oui.

22 Q. **[725]** À vos bureaux, avez-vous reçu une certaine
23 correspondance et, si oui, laquelle?

24 R. Oui. J'ai reçu une carte de... une carte très
25 standard, là, de sincères condoléances, là, qui

1 Dernier avis

2 et vous avez déjà ce qui est imprimé là :

3 Que ce message de sympathie soit

4 l'expression de la compassion

5 ressentie

6 C'est exact?

7 R. Oui.

8 Q. [729] Alors, vous recevez ça à vos bureaux?

9 R. Oui.

10 Q. [730] Dans quel contexte? Peut-être expliquer au
11 commissaire comment ça se passe là puis...

12 R. Ah! C'est par courrier ordinaire là. Ma secrétaire
13 a eu ça, puis elle pensait... elle me l'a remis,
14 elle pensait que c'était personnel là parce que
15 c'est inscrit « À Martin Carrier » tout ça, ça fait
16 que je l'ai ouvert puis là j'ai vu ça. Là c'est
17 sûr, je l'ai associé tout de suite parce qu'on
18 était disons en procès, si on veut, avec Frank
19 Bruno. Ça fait que pour moi, c'était clair là que
20 c'était... ça continuait là, je veux dire, qu'il
21 n'avait pas fini de... sur mon cas là. Donc, suite
22 à ça, moi, j'en ai... je parlais souvent avec mon
23 avocat dans ce temps-là, donc je lui en ai parlé et
24 on a convenu tout de suite que, bon, j'allais à la
25 police avec ça là, donc...

1 Q. [731] Quel corps de police vous avez contacté?

2 R. À ce moment-là, c'est la Ville de Québec.

3 Q. [732] O.K.

4 R. Oui.

5 Q. [733] Et...

6 R. Eux, ils l'ont pris, ils ont dit : « On va vérifier
7 les empreintes voir s'il y en a », puis finalement
8 il semble qu'il n'y avait rien là.

9 Q. [734] O.K. Et vous dites à ce moment-là pas de
10 contrat à Montréal.

11 R. Non.

12 Q. [735] Est-ce que vous n'avez pas de contrat à
13 Montréal à ce moment-là?

14 R. Non, non. Non.

15 Q. [736] Et vous avez dit tantôt dans votre témoignage
16 que vous associez ça à monsieur Bruno parce que
17 vous étiez en litige contre lui.

18 R. Oui.

19 Q. [737] Est-ce que...

20 R. Bien, pour moi, c'est... c'était clair parce que je
21 ne vois pas quelqu'un qui veut m'empêcher de
22 soumissionner à Montréal, je ne vois pas qui
23 d'autre là. Il y a trop... le contexte, tout ça là,
24 pour moi, c'était facile à relier. Et je ne vois
25 pas qui d'autre là pourrait... j'ai beau chercher

1 là, ça fait un bout de temps que je suis là-dedans,
2 puis j'ai beau chercher qui pourrait m'envoyer
3 quelque chose comme ça, puis je n'en vois pas.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Q. **[738]** Si je ne me trompe pas non plus, est-ce qu'il
6 y en avait d'autre qui vous avait fait des menaces?

7 R. Non.

8 Q. **[739]** Alors, c'est écrit « dernier avis », alors...

9 R. Oui, c'est ça. Ça fait que, oui, c'était une suite.

10 Me DENIS GALLANT :

11 Q. **[740]** Ça fait que vous avez fait le calcul dans
12 votre tête.

13 R. Oui, c'est ça. Pour moi, c'était facile à relier
14 là.

15 Q. **[741]** O.K. Je ne vous retarderai pas bien bien plus
16 longtemps. Et ça s'est terminé là... est-ce que ça
17 s'est terminé là?

18 R. Oui, oui.

19 Q. **[742]** Parce que vous avez dit « monsieur Bruno a
20 quand même laissé son... ».

21 R. Oui, il y a eu un désistement puis depuis ce temps-
22 là, je n'ai pas de... rien d'autre.

23 Q. **[743]** O.K. Êtes-vous au courant si monsieur Bruno a
24 encore sa licence d'entrepreneur général?

25 R. J'ai entendu dire que non qu'il n'avait plus de

1 licence, qu'il n'opérait plus là.

2 Q. **[744]** O.K. Est-ce que... et ça là, c'est seulement
3 si c'est à votre connaissance personnelle, si vous
4 le savez, si on vous l'a dit. Est-ce que d'autres
5 entrepreneurs de votre région ont eu maille à
6 partir avec des gens à Montréal, à votre
7 connaissance?

8 R. Bien, moi, je sais qu'il y a un autre entrepreneur
9 qui fait un peu comme moi là, qui... des travaux à
10 Québec, un peu de travaux à Montréal, qui a reçu, à
11 peu près dans le même temps que moi, le même genre
12 d'appel là, de monsieur Del Balso.

13 Q. **[745]** Parfait. Je vais coter la carte, alors...

14 UNE VOIX :

15 (Inaudible Micro fermé)

16 Me DENIS GALLANT :

17 Je ne l'avais pas fait?

18 Me BENOIT BOUCHER :

19 Je ne crois pas. On me dit que ça a été...

20 LA GREFFIÈRE :

21 253.

22 Me DENIS GALLANT :

23 O.K. Alors, ça a été fait, donc je vais... La
24 carte, c'est... la photo de... profil de monsieur
25 Francesco Bruno, c'est 253 et la carte que monsieur

1 Carrier a reçu, ça va être 21P-254.

2

3 21P-254 : Carte de condoléances du 18 février
4 2011

5

6 Me BENOIT BOUCHER :

7 Juste pour vérifier, si vous permettez, c'est bien
8 février deux mille onze (2011)? C'est ce que vous
9 avez dit, Maître Gallant?

10 Me DENIS GALLANT :

11 Oui, oui.

12 Me BENOIT BOUCHER :

13 Merci.

14 Me DENIS GALLANT :

15 Q. **[746]** Oui. Et si on peut... je pense que, Madame
16 Blanchette, je pense qu'on a mis une copie de
17 l'enveloppe. Je ne sais pas si vous pouvez... s'il
18 l'a. Oui. Eh, voilà! Alors, vous avez... là ça a
19 été oblitéré par Poste Canada. Moi, je vois dix-
20 huit (18) février deux mille onze (2011).

21 R. Oui.

22 Q. **[747]** Céramiques Lindo, Léon Hamel, Québec, est-ce
23 que c'est l'adresse de la compagnie?

24 R. Oui.

25 Q. **[748]** Parfait.

1 R. Oui.

2 Q. [749] Alors, c'est le témoignage de monsieur
3 Carrier.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Est-ce que quelqu'un veut contre-interroger
6 monsieur Carrier?

7 Monsieur Carrier, je vous remercie infiniment et je
8 vous félicite pour le courage exceptionnel dont
9 vous faites preuve et j'encourage d'autres
10 personnes à faire comme vous. Merci beaucoup.

11 R. Merci bien.

12 Me DENIS GALLANT :

13 Parfait.

14

15 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS

16

17 Me DENIS GALLANT :

18 J'aurais monsieur Vecchio qui est pour, je vous
19 dirais, dix (10) à quinze (15) minutes, maximum, en
20 lien avec cet événement-là. Moi, j'aimerais peut-
21 être le faire entendre ce matin, ce qui ferait en
22 sorte que mon collègue, à partir de deux heures
23 (14 h 00), pourrait continuer avec le plan de
24 match, si c'est possible. Alors, j'avais demander
25 à...

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Est-ce que ça va aux parties? Quitte à ce qu'on
3 recommence à deux heures et quart (14 h 15) plutôt.

4 O.K. Ça va.

5 Me DENIS GALLANT :

6 Parfait. J'avais demandé à ce que monsieur Vecchio
7 soit dans la salle, mais peut-être que... Ça ne
8 sera pas long, Madame la Présidente.

9 Me BENOIT BOUCHER :

10 Il n'y avait pas d'adresse de retour sur la carte,
11 Maître? Non!

12 Me DENIS GALLANT :

13 Je n'en vois pas.

14 Me BENOIT BOUCHER :

15 À l'endos? Non. O.K.

16 Me DENIS GALLANT :

17 Mais, des fois, on peut être maladroit, hein!

18

19

20

1 L'AN DEUX MILLE DOUZE, ce quinzième (15ième) jour
2 du mois de novembre,

3

4 A COMPARU :

5

6 ÉRIC VECCHIO,

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 INTERROGÉ PAR Me DENIS GALLANT :

11 Q. [750] Bonjour, Monsieur Vecchio.

12 R. Bonjour.

13 Q. [751] Alors, Monsieur Vecchio, vous avez déjà
14 témoigné antérieurement, donc je ne ferai pas votre
15 c.v., mais que vous connaissez bien le... Vous
16 aviez expliqué la dernière fois que vous
17 connaissiez bien le crime organisé traditionnel
18 italien...

19 R. Effectivement.

20 Q. [752] ... et le clan Rizzuto.

21 R. Effectivement.

22 Q. [753] Alors, monsieur Del Balso, c'est une personne
23 que vous connaissez?

24 R. Oui.

25 Q. [754] Alors, monsieur Del Balso, juste pour nous

1 rappeler, il est qui là monsieur Del Balso, dans
2 l'ordre hiérarchique?

3 R. Bien monsieur Del Balso était une personne visée
4 dans le dossier Colisée. Monsieur Del Balso
5 répondait, dans le fond, était, faisait partie de
6 la cellule à monsieur Frank Arcadi qui répondait
7 directement à monsieur Rizzuto.

8 Q. **[755]** O.K. Je vais demander, pour qu'on ait un, un
9 petit souvenir. Madame Blanchette, mettez-nous,
10 mettez-nous la pièce 11P-126 qui avait été déposée
11 par monsieur Vinicio Sebastiano à la page 14 s'il-
12 vous-plaît. Del Balso, Frank Del Balso.

13 R. C'est ça, le monsieur qu'on voit à droite là, comme
14 je vous disais, répondait, faisait partie de la
15 cellule de Frank Arcadi qui était là, en fait la
16 cellule forte là du clan Rizzuto.

17 Q. **[756]** Ce monsieur-là est-ce que vous l'avez déjà
18 rencontré personnellement?

19 R. Oui.

20 Q. **[757]** À combien de reprises?

21 R. À deux reprises.

22 Q. **[758]** Parfait. On a déposé une conversation
23 téléphonique à l'instant pendant le témoignage de
24 monsieur Carrier. Aviez-vous déjà entendu cette

1 conversation téléphonique-là.

2 R. Oui, j'ai déjà entendu la conversation.

3 Q. **[759]** Êtes-vous en mesure de préciser aux
4 commissaires qu'il s'agit bel et bien de la voix de
5 monsieur Francesco Del Balso?

6 R. Oui, effectivement. Pour avoir parlé avec monsieur
7 Del Balso à plusieurs reprises, c'est effectivement
8 sa voix.

9 Q. **[760]** Parfait. Récemment, est-ce que vous avez
10 rencontré monsieur Del Balso? Et dans quel contexte
11 et à quel endroit?

12 R. Bien en fait je l'ai rencontré à deux reprises là
13 dans, dans le contexte des travaux de la
14 Commission. Deux fois au centre, au pénitencier là
15 de Drummondville où monsieur Del Balso est toujours
16 incarcéré dans le dossier Colisée et la première
17 fois justement pour...

18 Q. **[761]** À quelle date?

19 R. La date, je ne peux pas vous dire, c'est en
20 septembre, fin septembre.

21 Q. **[762]** Je vais vous suggérer premier (1er) août deux
22 mille douze (2012).

23 R. Premier (1er) août? Premier août.

24 Q. **[763]** Parfait. Alors... C'est documenté.

1 R. Oui, oui, effectivement mais je sais que c'était à
2 la fin de l'été là, début... Donc on a rencontré
3 monsieur Del Balso la première fois justement pour
4 lui parler de cette conversation-là, voir quelle
5 était l'explication de cette conversation-là et
6 ensuite de ça, on l'a rencontré une deuxième fois
7 lors de la livraison du subpoena.

8 Q. **[764]** Parfait.

9 R. Le subpoena.

10 Q. **[765]** Je veux que, qu'on ait dans les discussions,
11 est-ce qu'il y a eu des discussions avec monsieur
12 Del Balso le premier (1er) août deux mille douze
13 (2012)?

14 R. Oui. Les discussions qu'on a eues avec monsieur Del
15 Balso étaient essentiellement comment cette
16 conversation était, avait été... pourquoi qu'il
17 avait fait cet appel téléphonique là et monsieur
18 Del Balso à ce moment-là nous avait simplement dit
19 que c'était une faveur qu'il avait faite à Nick
20 Rizzuto Senior.

21 Q. **[766]** Est-ce que vous lui avez posé la question de
22 savoir s'il connaissait personnellement monsieur
23 Martin Carrier?

24 R. Non. Monsieur Del Balso nous a dit qu'il n'avait

1 rien à voir dans la construction, ce n'est pas un
2 gars qui est impliqué dans la construction. Il dit
3 que cette partie-là revenait un petit peu à
4 monsieur Sollecito, Rocco Sollecito, et que lui il
5 avait simplement, mais simplement rendu service là
6 à Nick, à Nick Senior, Nick Rizzuto Senior, et que,
7 en fait là, ce volet-là n'était pas un volet qui
8 lui, qui le préoccupait. Ce n'était pas quelque
9 chose que lui il regardait.

10 Q. **[767]** Est-ce qu'il vous a parlé du volet

11 construction et de monsieur Rocco Sollecito?

12 R. Lui, en fait, la seule chose qu'il nous a dit,
13 c'est que lui il n'était pas au fait de ce qui se
14 passait dans la construction. C'était un volet que
15 monsieur Sollecito réglait par lui-même et que la
16 seule chose qu'il savait c'est que c'était souvent
17 là des chicanes d'entrepreneurs là que monsieur
18 Sollecito réglait au bar, au Cosenza comme ça a
19 déjà été démontré. C'était surtout des chicanes
20 internes entre les entrepreneurs mais qui n'étaient
21 pas reliées ni de près ni de loin à ces activités-
22 là.

23 Q. **[768]** Est-ce qu'il a été abordé avec monsieur Del

24 Balso la remise de sommes d'argent à monsieur

25 Sollecito ou à monsieur Nicolo Rizzuto Senior.

1 R. Lui, il n'avait pas de... il n'avait pas de... il
2 n'avait pas été impliqué dans des remises d'argent
3 là à son niveau à lui.

4 Q. **[769]** À son niveau.

5 R. Par contre, comme il disait, c'était la partie là,
6 à monsieur Sollecito. C'était son, sa sphère
7 d'activités.

8 Q. **[770]** Parfait. Je n'ai pas d'autres questions quant
9 à cet événement-là Madame la Présidente, Monsieur
10 le Commissaire.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Est-ce que quelqu'un veut contre-interroger? Non?

13 Parfait alors nous allons suspendre.

14 R. Merci beaucoup.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Comme il est midi trente (12 h 30) nous allons
17 reprendre à deux heures (14 h 00).

18 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

19 _____

20 REPRISE DE L'AUDIENCE

21 Me SIMON TREMBLAY :

22 Alors, rebonjour, Madame la Présidente, Monsieur le
23 Commissaire. Pour terminer la semaine,
24 j'appellerais à la barre François Thériault.

25 _____

1 L'AN DEUX MILLE DOUZE, ce quinzième (15ième) jour
2 du mois de novembre,

3

4 A COMPARU :

5

6 FRANÇOIS THÉRIAULT,

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 INTERROGÉ PAR Me SIMON TREMBLAY :

11 Q. **[771]** Vous pouvez vous asseoir, Monsieur Thériault.

12 Je vous remercie de vous être déplacé. Désolé
13 pour... je pense que vous avez attendu un petit
14 peu, mais ce sont...

15 R. Ah! Il n'y a pas de problème.

16 Q. **[772]** ... les aléas de...

17 R. Oui, oui.

18 Q. **[773]** ... des enquêtes publiques, notamment. Peut-
19 être juste pour débiter, on va y aller avec
20 quelques petites questions introductives pour
21 apprendre à vous connaître un peu plus. Donc, vous
22 avez quel âge?

23 R. Cinquante-quatre (54) ans.

24 Q. **[774]** Vous êtes marié? En couple?

25 R. Célibataire.

1 Q. **[775]** Célibataire. Est-ce que vous avez des
2 enfants?

3 R. Non.

4 Q. **[776]** Vous n'en avez pas. Donc, vous êtes agent
5 technique de surveillance auprès de la Ville de
6 Montréal?

7 R. Oui, c'est ça.

8 Q. **[777]** O.K. Quelle formation possédez-vous?

9 R. Un DEC en génie civil.

10 Q. **[778]** De quelle institution?

11 R. Du Cégep du Vieux-Montréal.

12 Q. **[779]** En quelle année l'avez-vous obtenu?

13 R. Quatre-vingt-un (81).

14 Q. **[780]** Et avant d'entrer à la Ville de Montréal,
15 est-ce que vous avez oeuvré dans le secteur privé?

16 R. Oui.

17 Q. **[781]** Après de quelle société ou entreprise?

18 R. Bien, quand j'ai fini mes études en quatre-vingt-un
19 (81), je suis allé travailler à la Baie-James, une
20 saison. En quatre-vingt-deux (82), j'ai travaillé
21 dans un laboratoire. Et de quatre-vingt-trois (83)
22 à quatre-vingt-neuf (89), j'ai travaillé pour la
23 Ville de Montréal-Nord avant les fusions comme
24 surveillant de travaux. C'était un poste
25 saisonnier. Et en quatre-vingt-dix (90), j'ai été

1 engagé par la Ville de Montréal.

2 Q. **[782]** Parce que Montréal-Nord a été intégré...

3 R. Oui, lors des fusions là.

4 Q. **[783]** De la première fusion, pas celle de deux
5 mille (2000).

6 R. Non, c'est ça.

7 Q. **[784]** Alors, je vous demanderais, Madame
8 Blanchette, si c'était possible pour vous de nous
9 montrer à l'écran la pièce 17P-216 qui se trouve un
10 peu à être... qui se trouve, en fait, plutôt être
11 l'organigramme là sommaire, si on veut, de la
12 division de la voirie de la Ville de Montréal. Vous
13 voyez à votre écran à votre droite, Monsieur
14 Thériault?

15 R. Oui.

16 Q. **[785]** À première vue, est-ce que ça semble
17 représenter la réalité?

18 R. Oui.

19 Q. **[786]** Est-ce que je me trompe en disant que, si
20 votre nom était là, il apparaissait dans la boîte
21 verte en bas à droite « surveillant de chantier »?

22 R. C'est ça.

23 Q. **[787]** Donc, en d'autres termes, vous occupez...
24 vous avez le même poste que monsieur Michel
25 Paquette qui a témoigné avant vous ce matin et

1 hier.

2 R. C'est ça, exact.

3 Q. **[788]** Ce sont les mêmes fonctions, il n'y a pas de
4 différence, vous êtes dans le même... la même
5 définition de tâches, même poste également?

6 R. Oui, c'est ça, même groupe.

7 Q. **[789]** Les gens qu'on voit ici, on voit quelques
8 noms, Robert Marcil, Yves Themens, Yves
9 Chamberland, Gilles Surprenant, Gilles Vézina, Luc
10 Leclerc, ce sont des noms qui vous sont familiers?

11 R. Oui.

12 Q. **[790]** Monsieur Leclerc, vous le connaissez
13 personnellement?

14 R. Non, pas personnellement, non. C'est un collègue de
15 travail.

16 Q. **[791]** Est-ce que vous faites des activités en
17 dehors de vos heures de travail ensemble?

18 R. Bien, à part les tournois de golf qu'on a faits,
19 quelques tournois de golf qu'on a faits, mais pas
20 d'autre activité, sortie ou quoi que ce soit là.

21 Q. **[792]** L'exercice peut être pas évident, mais peut-
22 être répondre aux questions là...

23 R. Oui.

24 Q. **[793]** ... en vous adressant aux commissaires, bien
25 que c'est moi qui les pose.

1 R. Parfait.

2 Q. **[794]** Je m'en excuse, mais c'est la réalité à
3 laquelle on fait face.

4 R. Oui.

5 Q. **[795]** Donc, vous dites qu'à l'exception des
6 tournois de golf que vous faites...

7 R. De quelques tournois de golf qui ont eu lieu, oui.

8 Q. **[796]** Quand on parle de tournois de golf, on parle
9 de tournois de golf qui ont eu lieu à Montréal et
10 les environs?

11 R. Oui, c'est ça.

12 Q. **[797]** O.K. Donc, à part ces tournois de golf-là
13 auxquels, dis-je, assistent certains de vos
14 collègues ou vous y allez seulement monsieur
15 Leclerc et vous?

16 R. Non, non, c'étaient des tournois avec certains des
17 collègues plus Luc Leclerc là.

18 Q. **[798]** O.K. Donc, à part... à l'exception, devrais-
19 je plutôt dire, de ces tournois-là ponctuels que
20 vous assistez avec vos collègues, dont monsieur
21 Leclerc, en dehors de vos heures d'ouverture, vous
22 n'avez jamais vu monsieur Leclerc?

23 R. Non.

24 Q. **[799]** Jamais fait de voyage avec lui?

25 R. Oui, j'ai fait un voyage personnel.

1 Q. **[800]** O.K.

2 R. Oui, oui. J'ai fait un voyage personnel avec.

3 Q. **[801]** O.K. C'est parce que vous sembliez me dire
4 que c'était... à part les tournois de golf, il n'y
5 avait pas...

6 R. Ah! O.K. Mais, je voyage...

7 Q. **[802]** Je veux tout savoir, on est ici pour savoir
8 la vérité...

9 R. Oui, je comprends.

10 Q. **[803]** ... donc on veut tout savoir. Quand je vous
11 demande si vous avez des relations autres que...

12 R. J'ai fait...

13 Q. **[804]** ... de neuf à cinq (9 h 00-17 h 00) si on
14 veut là.

15 R. J'ai fait un voyage. Oui, vous avez raison.

16 Q. **[805]** C'est ça que je veux savoir.

17 R. J'ai fait un voyage personnel en Floride. Je pense
18 qu'il l'a dit lors de son contre-interrogatoire. On
19 a fait un voyage aussi avec Tony Conte.

20 Q. **[806]** En Floride également?

21 R. Non. Ça, c'est en République Dominicaine.

22 Q. **[807]** O.K.

23 R. Il l'avait dit, je pense, vers deux mille deux
24 (2002).

25 Q. **[808]** O.K. On va y revenir tout à l'heure.

1 R. Oui.

2 Q. **[809]** Donc, je comprends que juste pour voir un peu
3 votre relation avec monsieur Leclerc, vous avez
4 fait deux voyages avec lui.

5 R. C'est ça.

6 Q. **[810]** Là vous avez parlé de deux mille deux (2002)
7 pour le voyage en République Dominicaine avec
8 monsieur Conte.

9 R. Bien, c'est ce qu'il dit là. Moi, je ne me souviens
10 pas des années là, mais il parlait...

11 Q. **[811]** Est-ce que vous semblez que ça...

12 R. Oui, oui. C'est début des années deux mille (2000).

13 Q. **[812]** Ça fait du sens.

14 R. C'est ça, oui.

15 Q. **[813]** Et l'autre voyage en Floride.

16 R. Je crois que c'est en fin... un peu avant deux
17 mille (2000), ce serait comme quatre-vingt-dix-neuf
18 (99) ou deux mille (2000), dans ces coins-là là.

19 Q. **[814]** Ces voyages-là ont une durée d'une semaine?

20 R. Oui, oui, oui, c'est ça.

21 Q. **[815]** Vous y allez seul avec monsieur Leclerc...

22 R. Non, non.

23 Q. **[816]** ... à l'exception de celui avec monsieur
24 Conte en République Dominicaine?

25 R. Non. En Floride, on était allé avec Yves Themens et

1 Gilles Surprenant.

2 Q. **[817]** O.K. Donc, quatre collègues?

3 R. Oui.

4 Q. **[818]** Puis la fois d'avant en République
5 dominicaine avec monsieur Conte, il y a vous,
6 monsieur Leclerc...

7 R. Après...

8 Q. **[819]** Après?

9 R. Oui.

10 Q. **[820]** Il y a vous, monsieur Leclerc, monsieur
11 Conte?

12 R. Et Gilles Surprenant.

13 Q. **[821]** À l'exception de ces deux voyages-là?

14 R. Non.

15 Q. **[822]** Vous n'avez fait aucune autre activité?

16 R. Pas à ma connaissance, non, non.

17 Q. **[823]** Comment pouvez-vous concilier le fait que
18 vous me dites que monsieur Leclerc c'est purement
19 un collègue de travail et vous avez quand même pris
20 deux semaines de vacances avec lui dans des
21 périodes relativement rapprochées?

22 R. Bien c'est des voyages de golf, de plaisance, là,
23 mais je veux dire ça n'en fait pas pour moi dire un
24 ami, là, je veux dire. Le but principal c'est de
25 faire un voyage de golf, puis d'aller s'amuser au

1 golf, mais j'ai fait ça avec des collègues de
2 travail, puis...

3 Q. **[824]** Oui, mais iriez-vous au golf, si on prend ça
4 pour acquis, est-ce que vous iriez au golf avec
5 votre pire ennemi, quelqu'un que vous n'êtes pas
6 capable de sentir, pas capable de supporter?

7 R. Non, ça c'est sûr.

8 Q. **[825]** Donc je veux dire si vous faites des
9 activités en dehors de votre 9 à 5 ou peu importe
10 l'horaire, 8 à 4, là, mais en dehors de vos heures
11 normales de travail, si vous faites des activités
12 avec monsieur Leclerc, on s'entend que ce n'est
13 peut-être pas votre meilleur ami, vous ne l'appellez
14 pas si vous avez des problèmes personnels, mais
15 c'est quand même une bonne connaissance que...

16 R. Oui, je suis d'accord avec vous, c'est une bonne
17 connaissance, mais ça n'en fait pas pour moi un
18 ami, c'est ça que je veux dire. C'est... l'occasion
19 c'est que c'est des golfeurs puis on a, lui il m'a
20 demandé d'aller en voyage de golf pour faire un
21 foursome en réalité, parce que lui l'avait déjà
22 organisé, mais il m'a demandé d'être le quatrième
23 joueur pour aller en voyage de golf.

24 Q. **[826]** Vous avez accepté sur le champ?

25 R. Bien sur le champ, ça s'est fait tellement vite, je

1 pense qu'il m'a demandé deux semaines avant de
2 partir. Donc c'est sûr qu'il fallait se dépêcher
3 pour réserver tout ça, mais je ne peux pas dire que
4 ça a pris une journée pour répondre, mais j'ai
5 peut-être dit je vais donner la réponse le
6 lendemain, ça c'est sûr.

7 Q. **[827]** Puis quand vous allez en voyage de golf comme
8 ça, vous faites un, deux 18 trous par jour?

9 R. Non, normalement c'est un 18 trous par jour.

10 Q. **[828]** Un 18 trous, c'est quoi, cinq heures environ?

11 R. Oui, un cinq, six heures, oui, sûrement.

12 Q. **[829]** Donc le reste du temps bien vous discutez,
13 vous visitez la plage?

14 R. La plage, la plage.

15 Q. **[830]** Vous allez à la plage, vous allez dans les
16 restaurants, donc vous vivez ce qu'on fait quand on
17 va dans le sud.

18 R. Oui, c'est ça.

19 Q. **[831]** Avec monsieur Leclerc, monsieur Surprenant et
20 soit Themens ou Conte, tout dépendant de quel
21 voyage on parle.

22 R. C'est ça.

23 Q. **[832]** Donc est-ce que vous êtes d'accord avec moi
24 pour dire que ce n'était pas votre meilleur ami,
25 mais c'est quand même une bonne connaissance ou...

1 R. Oui.

2 Q. **[833]** ... c'est quelqu'un de sympathique?

3 R. Oui, très sympathique, monsieur Leclerc c'est un
4 conteur. Un conteur d'histoires, il est tout le
5 temps... Non, c'est ça. Vous êtes sûr de ne pas
6 vous ennuyer avec monsieur Leclerc si vous passez
7 une soirée avec.

8 Q. **[834]** On a vu ça.

9 R. Bien vous l'avez vu, il était vraiment au naturel.
10 Quand vous l'avez vu ici, il était au naturel, il
11 était comme ça tout le temps.

12 Q. **[835]** Parce qu'en plus de voyager avec lui, je
13 pense que la majorité de vos dossiers que vous avez
14 fait de surveillance, vous les avez faits avec lui
15 aussi?

16 R. Bien c'est ce que j'ai cru remarquer, là. Je ne
17 peux pas dire à quel pourcentage, mais je sais que
18 j'ai travaillé souvent avec, oui.

19 Q. **[836]** Si on regarde juste pour qu'on soit sur la
20 même longueur d'ondes et ne pas se faire de
21 cachette, je vous demanderais peut-être de combiner
22 ou de voir l'un après l'autre, Madame Blanchette,
23 la pièce 18P-229 qui se trouve, on se rappellera,
24 être le tableau de qui surveille les projets de
25 monsieur Leclerc et on voit tout de suite en haut,

1 on a vu monsieur Paquette ce matin qu'il avait
2 surveillé trente (30) fois les chantiers de
3 monsieur Leclerc et on voit François Thériault en
4 haut qui trône en haut de la liste à cinquante-
5 trois (53)...

6 R. Hum, hum.

7 Q. **[837]** ... contrats que vous auriez surveillés avec
8 monsieur Leclerc. Est-ce que, sans faire l'exercice
9 exhaustivement, passer contrat par contrat, est-ce
10 que ça semble quelque chose de réaliste et on parle
11 des années quatre-vingt-dix-neuf (99) à deux mille
12 un (2001), à deux mille onze (2011), pardon?

13 R. Oui, c'est ça sur une dizaine d'années, dix, douze
14 ans. C'est possible, oui, c'est sûrement possible.

15 Q. **[838]** Mais ce chiffre-là ne vous choque pas?

16 R. Bien me choque...

17 Q. **[839]** Pas vous choque, mais ne vous surprend pas?

18 R. Aujourd'hui me choque peut-être un peu.

19 Q. **[840]** Pourquoi?

20 R. Bien avec ce qui s'est su à la Commission ça a
21 tendance à me choquer un peu, là. Si j'avais su que
22 tout ça qu'est-ce qui s'est passé.

23 Q. **[841]** Mais quelle chose qui s'est su à la
24 Commission qui vous choque aujourd'hui?

25 R. Bien tout ce qu'il a fait au niveau des extras.

1 Q. **[842]** Vous parlez du comportement de monsieur
2 Leclerc?

3 R. Oui, oui, oui, c'est ça. Mais au travail ça s'est
4 toujours bien passé, là, ça a été un excellent
5 collègue de travail.

6 Q. **[843]** Vous n'avez rien entendu de quoi que ce soit
7 de négatif à son endroit?

8 R. Non, mais de ma part, pour moi, là.

9 Q. **[844]** Pour vous ou quelqu'un dans un couloir qui
10 parle en mal de monsieur Leclerc?

11 R. Non, non, non.

12 Q. **[845]** C'était un bon gars aimé de tous ses
13 collègues?

14 R. Bien je crois qu'il était apprécié, oui. Oui, il
15 était apprécié de ses collègues.

16 Q. **[846]** Si on poursuit l'exercice qu'on avait débuté
17 voilà quelques instants, Madame Blanchette, je suis
18 à la pièce maintenant 20P-248, on se demandait quel
19 pourcentage, donc si on prend cinquante-trois (53)
20 contrats, et encore une fois je répète c'est
21 important, ces données-là sont confectionnées par
22 la Commission, mais avec les données qui ont été
23 communiquées par la Ville de Montréal suite à
24 diverses demandes. Donc on voit Michel Paquette qui
25 avait cent dix (110) surveillances, on voit

1 François Thériault qui a soixante-quinze (75)
2 surveillances. Est-ce que ça ça semble un chiffre
3 réaliste dans les circonstances?

4 R. Sûrement, oui. Je sais que j'ai été occupé beaucoup
5 à chaque année.

6 Q. **[847]** Si je vous suggère que cinquante-trois (53)
7 sur soixante-quinze (75), c'est un peu plus de
8 soixante-dix pour cent (70 %)?

9 R. Oui.

10 Q. **[848]** Je l'ai fait à la calculatrice tantôt, vous
11 pouvez vous fier sur ma façon de calculer. Donc
12 soixante-dix pour cent (70 %) de vos fonctions sont
13 avec monsieur Leclerc.

14 R. De mes projets.

15 Q. **[849]** De vos projets?

16 R. Oui, o.k., c'est possible.

17 Q. **[850]** Disons que la majorité, majorité assez
18 importante, plus que le deux tiers du temps vous
19 êtes avec monsieur Leclerc.

20 R. Oui.

21 Q. **[851]** Avec qui vous voyagez, vous avez à tout le
22 moins voyagé à deux reprises?

23 R. Oui.

24 Q. **[852]** Vous n'avez pas voyagé autrement qu'à ces
25 deux endroits-là?

1 R. Non.

2 Q. **[853]** Pourquoi vous avez arrêté vos voyages si vous
3 aimez jouer au golf puis vous avez continué à
4 travailler ensemble encore plusieurs années?

5 R. Bien, c'est une question d'argent aussi, là.
6 J'aimais jouer au golf mais aller en voyage, ça
7 coûte des sous quand même, là.

8 Q. **[854]** Quand vous y alliez avec monsieur Conte,
9 c'est vous qui payiez ou c'est monsieur Conte?

10 R. Oui, c'est moi qui ai payé. Oui.

11 Q. **[855]** Monsieur Conte, vous le connaissez bien?

12 R. Dans ces années-là...

13 Q. **[856]** Vous le connaissiez bien?

14 R. Non, je ne le connaissais pas. Monsieur Conte, je
15 le connaissais de vue mais pas... personnellement,
16 je ne le connaissais pas. Bien, je l'avais
17 rencontré peut-être une fois ou deux, là, au
18 bureau, mais je ne le connaissais pas.

19 Q. **[857]** Lorsque monsieur Leclerc vous invite à aller
20 faire un voyage de golf avec monsieur Conte, est-ce
21 qu'il vous dit que monsieur Conte va être présent?

22 R. Oui. Il me l'a dit, oui.

23 Q. **[858]** À ce moment-là, vous savez que, monsieur
24 Conte, c'est un entrepreneur...

25 R. Oui.

1 Q. **[859]** C'est quoi votre réaction? Est-ce que, vous,
2 vous voyez un problème avec ça ou ce n'est même pas
3 une préoccupation?

4 R. Bien... non, non, je ne dis pas que ce n'est pas
5 une préoccupation, disons. Mais, moi, dans... je
6 payais mon voyage, j'ai dit : « Je paie mon voyage
7 de golf, tout ça », j'ai quand même l'esprit
8 tranquille. Je pars avec des golfeurs, c'est plus
9 ça. Monsieur Conte, je n'ai pas vraiment eu le
10 temps de réfléchir à ce qu'il représentait en tant
11 que tel parce que je n'ai pas travaillé avec eux
12 autres. Lui, il travaille avec Conex puis, moi,
13 Conex, je n'ai pas travaillé avec eux autres.

14 Q. **[860]** Jamais, vous n'avez jamais travaillé avec
15 Conex?

16 R. De souvenance, non. Moi, je ne pense pas avoir
17 travaillé avec Conex. Donc, je ne le connaissais
18 pas vraiment puis... Bien, c'est ça, ça s'est fait
19 vite puis je suis parti en voyage avec. Ça a été
20 mon premier voyage avec un entrepreneur puis, quand
21 je suis revenu, là j'ai réfléchi un peu puis j'ai
22 dit : « C'est le dernier. »

23 Q. **[861]** Parce que vous jugiez que, à tête reposée, ce
24 n'était peut-être pas la meilleure décision?

25 R. C'est ça. C'est ça.

1 Q. **[862]** Pour quelle raison que ce n'était pas la
2 meilleure décision, selon vous?

3 R. Bien, parce que c'est quand même un entrepreneur,
4 nous autres, on est... on fait la surveillance ,
5 vous avez un entrepreneur, là, c'est...

6 Q. **[863]** Puis... Oui, pardon, allez-y.

7 R. C'est sûr qu'il peut y avoir peut-être un conflit
8 d'intérêts pareil, là, malgré qu'on soit avec...

9 Q. **[864]** Ce constat-là, que vous faites, est-ce que
10 vous le partagez avec monsieur Themens, monsieur
11 Surprenant, monsieur Leclerc?

12 R. Non. Non. Non, moi, je... non, je l'ai fait tout
13 seul puis c'est correct.

14 Q. **[865]** Est-ce qu'ils vous ont réinvité par la suite?

15 R. Non. Bien, j'ai eu des invitations mais je ne suis
16 pas allé.

17 Q. **[866]** Avec des entrepreneurs?

18 R. Bien, pas nécessairement des entrepreneurs, c'est
19 eux autres. Eux autres, ils m'ont invité... ils
20 m'invitaient. Luc Leclerc, il m'a déjà invité à
21 faire des « foursome » de golf, mais j'ai refusé.

22 Q. **[867]** Vous refusiez quand c'était à l'extérieur ou
23 quand c'était...

24 R. À l'extérieur.

25 Q. **[868]** À Montréal, il n'y avait pas de problème?

1 R. Non.

2 Q. **[869]** On va y revenir de toute façon.

3 R. Hum hum.

4 Q. **[870]** Juste pour terminer, pendant qu'on a le
5 tableau à l'écran. En deux mille cinq (2005) puis
6 en deux mille dix (2010), vous n'avez pas surveillé
7 de chantier. Où vous étiez en deux mille cinq
8 (2005) puis en deux mille dix (2010)?

9 R. En deux mille cinq (2005), quand il y a eu la
10 démobilisation du bureau, là, j'ai été transféré
11 dans l'arrondissement Ahuntsic. Je suis allé
12 travailler une année là. Et, en deux mille dix
13 (2010), pourtant j'étais bien présent. Donc...

14 Q. **[871]** Il manque peut-être des chiffres.

15 R. Il manque des chiffres. Parce que, je me souviens,
16 j'ai fait peut-être deux projets importants, là,
17 quand même.

18 Q. **[872]** Vous avez fait deux projets.

19 R. Oui.

20 Q. **[873]** Ils sont peut-être... juste pour peut-être
21 vous expliquer. Comme vous avez pu voir, dans
22 l'autre tableau, il y a des vides entre
23 parenthèses, là, des projets qu'on n'a pas pu...

24 R. Oui, bien, peut-être ils sont là-dedans.

25 Q. **[874]** C'est ça, vous êtes peut-être là-dedans.

1 R. Oui, c'est ça. Ça se peut, oui.

2 Q. **[875]** Monsieur Surprenant, lui, il est comment?

3 Vous le connaissez?

4 R. Non, pas vraiment. Non, je ne le connais pas. Je
5 l'ai connu parce que je suis allé au golf avec, là,
6 mais je ne le connais pas... personnellement, je ne
7 le connais pas, ça c'est sûr, là.

8 Q. **[876]** Sous réserve des deux semaines que vous avez
9 passées avec lui dans le sud à jouer au golf.

10 R. Oui, c'est ça. C'est ça.

11 Q. **[877]** Est-ce que vous...

12 R. Au bureau... bien, c'est parce qu'on parle des
13 années... au début des années deux mille (2000),
14 mais après ça, au bureau, là, c'était vraiment des
15 rencontres minimales. Quand on avait besoin d'une
16 information au niveau de la conception, parce que
17 c'est lui qui la faisait, là. Bien, des fois,
18 j'avais à l'appeler pour des choses qui pouvaient
19 manquer, là, que... ou que je ne comprenais pas au
20 niveau de la conception, puis je pouvais l'appeler,
21 là, oui.

22 Q. **[878]** Est-ce qu'il y a des gens ou avez-vous
23 entendu parler de choses négatives à l'égard de
24 monsieur Surprenant?

25 R. Non. Non, pas à ma connaissance, non.

1 Q. **[879]** Si on va au niveau de vos tâches un peu plus
2 techniques, là. Je ne ferai pas le même exercice...
3 vous avez assisté, je pense, à l'interrogatoire de
4 monsieur Paquette, dans son entièreté?

5 R. Oui. Oui.

6 Q. **[880]** Je ne ferai pas le même exercice. Au niveau
7 technique, là, vous êtes d'accord avec ce qu'il
8 nous a dit au niveau du nombre de surveillants à
9 travers les années, que ça a fluctué, ça va?

10 R. Oui, c'est ça.

11 Q. **[881]** Vous n'avez rien à rajouter, rien à corriger
12 à ce niveau-là? Vous êtes d'accord aussi avec le
13 fait qu'en tant qu'agents techniques, il y a
14 certaines données que vous êtes les seuls à pouvoir
15 constater? Par exemple, comme j'expliquais, là, un
16 nombre X de mètres cubes de matériaux donnés, mais
17 vous constatez, vous prenez les lectures, les
18 mesures, peu importe, et, à ce moment-là, après que
19 le trou est enterré ou après que les travaux soient
20 faits, il n'y a plus personne qui peut vérifier?

21 R. Il y a des quantités de soumissions qu'on nous
22 demande de mesurer. Puis c'est notre mandat puis on
23 le fait. Puis c'est sûr que, quand c'est enterré,
24 c'est enterré. Donc, l'ingénieur doit nous faire
25 confiance, mais ça...

1 Q. **[882]** Ça fait partie...

2 R. Ça fait partie...

3 Q. **[883]** ... du travail puis de vos tâches.

4 R. Bien, c'est ça.

5 Q. **[884]** Puis, à ce niveau-là, au niveau plus
6 professionnel, votre relation avec monsieur
7 Leclerc... je vais peut-être insister plus sur
8 monsieur Leclerc, bien que je comprenne que vous
9 avez fait des projets avec d'autres ingénieurs,
10 mais avec un ratio de plus de soixante-dix pour
11 cent (70 %)...

12 R. Oui.

13 Q. **[885]** ... on pourrait dire que vous travaillez
14 principalement avec monsieur Leclerc.

15 R. Hum hum.

16 Q. **[886]** Donc, lui, au niveau professionnel, les
17 relations sont bonnes, il vous fait confiance, il
18 n'y a pas de problème, il ne remet jamais en
19 question votre travail?

20 R. C'était ça que... moi, j'aimais travailler avec
21 monsieur Leclerc à ce niveau-là, parce que c'est
22 une personne qui délégait puis qui nous laissait
23 prendre des décisions sur... certaines décisions,
24 là, entre guillemets, sur le chantier. Puis,
25 également, c'est qu'il ne voulait pas se faire

1 appeler à tout bout de champ pour des petits
2 problèmes. Lui, là, moins tu l'appelais mieux
3 c'est. Donc, pour moi, c'était... c'était correct
4 parce que j'étais en confiance avec lui puis les
5 décisions que j'étais capable de prendre, je les
6 prenais puis s'il en avait d'autres que je n'étais
7 pas capable, bien, là, je l'appelais, mais pour ça,
8 c'était valorisant de travailler avec lui pour ça.

9 Q. **[887]** Quand vous dites qu'il vous laissait prendre
10 les décisions, vous semblez comme dire qu'il y a
11 plus qu'à la normal ou plus qu'avec d'autres
12 ingénieurs, est-ce que je me trompe?

13 R. Oui, plus qu'avec d'autres ingénieurs, oui.

14 Q. **[888]** Quels genres de décisions on parle, ici?

15 R. Ah, c'est des petites décisions, dans le sens,
16 admettons qu'il y a un - on pose un puisard puis il
17 faut le déplacer, je n'appellerai pas
18 nécessairement l'ingénieur pour lui dire qu'on doit
19 le déplacer un peu parce que - à cause qu'il y a un
20 obstacle ou des choses comme ça, ça reste des
21 décisions mineures, ce n'est pas une décision
22 importante, mais lui, Luc Leclerc, il nous faisait
23 confiance, donc, « Écoute, s'il faut le déplacer,
24 tu le déplaces. Appelle-moi pas pour me dire que
25 tu dois le déplacer parce qu'il y a un obstacle. »

1 Q. **[889]** Parce qu'en théorie, c'est - où on trace la
2 ligne, en théorie, ce genre de décision-là,
3 normalement, nécessiterait l'approbation de
4 monsieur Leclerc ou de l'ingénieur en charge?

5 R. Bien, si ça implique, admettons, si ça implique,
6 c'est un imprévu puis l'entrepreneur peut charger
7 un déplacement, il pourrait charger un déplacement
8 de puisard parce qu'on est obligé de le déplacer.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Q. **[890]** Puis ça coûte combien, déplacer un puisard?

11 R. Ah, ça peut peut-être coûter mille (1000 \$)
12 dollars, deux mille (2000 \$) dollars. On ne parle
13 pas de gros montants, mais l'entrepreneur n'a pas
14 le choix de le faire, mais on n'a - moi, en prenant
15 la décision, je le sais qu'il va se faire payer
16 pour ça, c'est des décisions qui sont faciles à
17 prendre parce que monsieur Leclerc va avoir
18 confiance puis il va payer pour ça.

19 Me SIMON TREMBLAY :

20 Q. **[891]** Et je comprends que sur les rapports
21 quotidiens, les mémos de chantier, vous faites
22 comme monsieur Paquette, vous constatez des choses
23 avant d'envoyer ça à votre supérieur, monsieur
24 Leclerc, pour la plupart du temps?

25 R. C'est ça, oui. Ça, on va marquer ça sur le rapport

1 quotidien, mais si l'entrepreneur nous fait un mémo
2 parce que ça implique un travail supplémentaire,
3 quelque chose qui n'était pas prévu dans la
4 soumission, là, c'est là qu'il va me faire un mémo,
5 un mémo de chantier qui va décrire l'événement,
6 qu'est-ce qui s'est passé.

7 Q. **[892]** Pourquoi on a besoin de ça.

8 R. C'est ça. Et puis, bien, moi, je vais le confirmer
9 en le signant puis en apportant, s'il y a lieu, des
10 observations et je donne ça à l'ingénieur puis avec
11 l'ingénieur, on va le regarder. Lui, s'il me pose
12 des questions là-dessus, s'il y a des choses qui ne
13 sont pas claires, il va me poser des questions. Un
14 coup que c'est fait, moi, je lui donne le mémo puis
15 mon travail s'arrête là dans le sens que lui, c'est
16 à lui à décider si c'est payable ou pas.

17 Q. **[893]** Si vous êtes d'accord, on s'entend-tu que la
18 quasi-totalité du temps, ça va être du - si vous me
19 permettez l'expression - du rubber-stamping, c'est-
20 à-dire que vous, vous avez constaté, vous êtes
21 d'accord, surtout qu'il ne veut pas être dérangé
22 par les téléphones, donc j'imagine qu'il ne
23 commencera pas à refaire tous les exercices que
24 vous avez faits.

25 R. Non, je comprends, ça, vous avez raison, mais il

1 reste peut-être un vingt (20) pour cent des mémos
2 qu'on n'est pas sûr si ça va être payable ou pas.
3 Le travail est fait quand même, mais parce qu'on
4 dit à l'entrepreneur: « Tu dois faire le travail,
5 tu n'as pas le choix, mais est-ce que tu vas être
6 payé? Moi, je ne peux pas dire si tu vas être payé,
7 c'est l'ingénieur qui va décider si tu vas être
8 payé puis la façon que tu vas être payé. »

9 Q. **[894]** Monsieur Paquette vient de nous dire que
10 quatre-vingt-quinze (95) pour cent des
11 problématiques, si je peux les appeler ainsi, sur
12 le chantier, se règlent au chantier. Donc, lui, il
13 constate, il discute avec l'entrepreneur et à ce
14 moment-là, il va faire des constatations, il va
15 acheminer ça à son ingénieur supérieur, qui est au
16 dessus de lui.

17 R. Oui.

18 Q. **[895]** Vous, c'est quoi votre moyenne au bâton?

19 R. Bien, c'est subjectif, quand même. Moi, je dis
20 quatre-vingt pour cent (80 %), mais c'est peut-être
21 quatre-vingt-dix pour cent (90 %), peut-être.

22 Q. **[896]** On pourrait dire que c'est assez rare ou
23 c'est - la plupart du temps, il n'y en a pas de
24 problème, vous vous entendez bien avec les
25 entrepreneurs...

1 R. Oui.

2 Q. ... pour tout ce qui est imprévu.

3 R. Oui. Je m'entends, mais il reste que je ne
4 connaîtrai pas, des fois, toujours la façon que
5 l'ingénieur va payer l'extra qu'on parle. Il va
6 être payé, mais de quelle manière, c'est là que
7 la...

8 Q. **[897]** C'est ça, vous, vous vous occupez de la
9 constatation technique. L'in...

10 R. Je confirme. Je confirme que le travail a été fait
11 de telle manière, comme c'est écrit sur le mémo.

12 Q. **[898]** Puis est-ce que après, vous donnez vos
13 données, vos chiffres, à monsieur Leclerc?

14 R. Oui.

15 Q. **[899]** Et après ça, est-ce que vous faites un suivi
16 quelconque sur les données que vous avez remises?

17 R. Non. Il y a souvent, aussi, bien, pas souvent, mais
18 ça arrive que les mémos sont incomplets. C'est que
19 des fois, il va manquer de l'information dessus.
20 C'est que l'entrepreneur n'a pas nécessairement
21 l'information complète. Ça va devenir comme un
22 constat d'observation tout en étant un mémo. Il va
23 me donner le mémo, mais il peut manquer des
24 éléments pour compléter tout le mémo, il peut
25 manquer des éléments. Mais ça n'empêche pas

1 l'entrepreneur de me donner le mémo puis moi, je
2 confirme que oui, ça s'est passé, c'est vrai
3 qu'est-ce qu'il a fait, mais il peut manquer, peut-
4 être, des mesures, il peut manquer certaines
5 choses, mais je le confirme quand même en le
6 signant puis c'est à l'ingénieur, après ça, à
7 regarder s'il a besoin d'autres informations, bien,
8 soit m'appeler ou faire affaire avec
9 l'entrepreneur.

10 Q. **[900]** Et vous, en moyenne, bien entendu, parce
11 qu'on parle d'une période de plus de dix (10) ans,
12 mais en moyenne, en même temps, vous surveilliez
13 combien de chantiers?

14 R. C'est arrivé trois (3), quatre (4) fois... trois
15 (3), quatre (4) chantiers en même temps.

16 Q. **[901]** Même chose que monsieur Paquette?

17 R. Oui.

18 Q. **[902]** Est-ce que, des fois, c'est plus?

19 R. Non, je ne suis pas allé à cinq (5), quand même,
20 mais à quatre (4), je trouve que c'était beaucoup.

21 Q. **[903]** Est-ce que vous faites la même - et je
22 reprends les mots de monsieur Paquette - la même
23 run que lui, c'est-à-dire vous faites vos trois
24 (3), quatre (4) chantiers après être allé au bureau
25 le matin?

1 R. Non. Ça, j'évitais d'aller au bureau, moi. Moi,
2 étant donné que j'avais tellement de chantiers, je
3 n'allais pas au bureau à chaque jour. J'y allais
4 une fois par semaine pour remettre mes rapports,
5 signer les feuilles de temps, je peux aller
6 rencontrer l'ingénieur, tout ça, mais j'essayais de
7 minimiser ça parce que c'était comme trop, à un
8 moment donné, mon temps, c'était sur les chantiers.

9 Q. **[904]** Mais pourquoi vous dites que vous avez
10 tellement de chantiers, vous me dites que vous avez
11 trois (3), quatre (4) chantiers en même temps,
12 monsieur Paquette est venu nous dire: « J'ai trois
13 (3), quatre (4) chantiers en même temps » et lui,
14 il a le temps, même, d'y aller deux (2) fois par
15 jour.

16 R. Au bureau?

17 Q. **[905]** Non, il va au bureau puis il va, il fait le
18 tour deux fois, il fait sa « run » deux fois?

19 R. C'est ça.

20 Q. **[906]** Il a trois, quatre chantiers à surveiller
21 aussi en même temps?

22 R. Bien là, ça dépend, ça dépend toujours de la
23 distance entre les chantiers, là. Mais il faut tout
24 le temps prendre en considération aussi le trafic
25 puis combien de temps tu restes sur le chantier. Ça

1 passe vite les journées.

2 Q. **[907]** Non, j'en conviens?

3 R. Sauf que chacun, chacun quand même roule à son
4 rythme, mais moi je sais que je pouvais arriver sur
5 un chantier, je pouvais passer une heure là, s'il y
6 a des choses qui sont à valider, qui sont à
7 vérifier, je peux passer une heure là. Après ça il
8 faut que je m'en aille à un autre chantier, mais
9 c'est...

10 Q. **[908]** L'autre chantier vous allez passer jusqu'à
11 une heure?

12 R. Bien ça dépend de l'importance du chantier, ça
13 dépend s'il y a des problèmes ou pas. Ce n'est rien
14 de, ce n'est rien d'écrit.

15 Q. **[909]** On s'entend que ce n'est pas absolu, c'est du
16 cas par cas?

17 R. C'est ça.

18 Q. **[910]** Un jour vous pouvez rester deux heures, le
19 lendemain une demi-heure?

20 R. C'est ça, c'est ça. Mais je n'allais pas au bureau
21 à chaque jour, j'évitais d'aller au bureau si je
22 n'avais pas affaire à y aller. Mais il y a une
23 question de distance aussi, parce que si tu as des
24 projets qui sont dans le nord de la ville ou dans
25 l'ouest, puis le bureau est au centre-ville. Bien

1 là ce n'est pas bien bien avantageux d'aller au
2 bureau si tu as à te promener, à t'éloigner encore
3 plus.

4 Q. **[911]** C'est monsieur Vézina qui attribue tel
5 surveillant ce chantier?

6 R. Oui, c'est ça.

7 Q. **[912]** Monsieur Paquette hier nous a dit que les
8 chantiers étaient, qu'il avait étaient relativement
9 rapprochés?

10 R. Hum, hum.

11 Q. **[913]** Il n'y en avait pas un, qu'il nous a dit
12 Dollard-des-Ormeaux puis Pointe-aux-Trembles ou
13 Rivière-des-Prairies, je ne sais plus, mais il nous
14 a donné des extrêmes?

15 R. Oui.

16 Q. **[914]** Je me trompe en disant qu'il y a une certaine
17 logique, monsieur Vézina quand il vous attribue des
18 dossiers, il ne vous en met pas un aux quatre coins
19 de l'île?

20 R. Non, non, mais ce que je voulais dire, c'est que
21 mettons j'ai trois, quatre contrats dans un
22 secteur...

23 Q. **[915]** Oui?

24 R. ... qui peut regrouper l'ouest, le nord, l'est, le
25 nord mettons et un peu le centre. Le bureau est

1 complètement au centre-ville.

2 Q. **[916]** O.K. C'est plus aller au bureau qui...

3 R. C'est dans ce sens-là d'aller au bureau. Bien oui.

4 Là je vais perdre beaucoup trop de temps à aller au
5 bureau. C'est pour ça que je dis je n'irai pas au
6 bureau si c'est juste pour aller porter un papier
7 ou si ce n'est pas assez important. Je vais y aller
8 une fois par semaine, mais cette fois-là je vais
9 tout faire. Parce qu'on n'est pas obligé d'aller au
10 bureau à chaque jour. Il n'y a rien qui nous oblige
11 à aller au bureau. L'important c'est de donner une
12 fois par semaine nos rapports quotidiens, remplir
13 notre feuille d'assiduité puis rencontrer les
14 ingénieurs, si on a des rencontres comme ça.

15 Q. **[917]** Parfait. Et lorsque vous n'êtes pas sur les
16 chantiers, on en a parlé encore une fois avec
17 monsieur Paquette hier et un peu ce matin, vous
18 n'êtes pas sur les chantiers?

19 R. Oui.

20 Q. **[918]** Quelle mesure avez-vous pour vous assurer que
21 le travail qui est fait représente la réalité?
22 Monsieur Paquette lui nous a dit moi je développe
23 une certaine relation, un lien de confiance avec
24 les entrepreneurs et à partir de là, bien sans
25 avoir une confiance aveugle, on en convient, il y a

1 une certaine confiance qui s'installe avec
2 différents entrepreneurs parce qu'on a pu vérifier
3 que c'était des gens corrects.

4 R. Bien c'est ça j'étais pour vous dire, sans que ce
5 soit une confiance aveugle, il y a une limite à
6 avoir confiance en ces gens-là quand même. On a
7 chacun un rôle à jouer, moi c'est de faire la
8 surveillance, puis eux autres c'est de faire les
9 travaux. Donc c'est sûr je peux leur faire
10 confiance, si on pose un égout je sais que je
11 n'aurai pas de problème avec eux autres, ils vont
12 poser au bon niveau l'égout, tout ça, à ce niveau-
13 là.

14 S'il y a du mesurage à faire bien c'est sûr
15 que j'essaie d'être là le plus possible. J'essaie,
16 s'il me dit regarde, je lui dis dans une heure je
17 vais être là, puis je vais pouvoir mesurer avec
18 toi, il va m'attendre, je vais aller mesurer avec
19 lui. S'il me dit...

20 Si moi je dis regarde je ne peux pas y
21 aller avant demain matin, bien là peut-être il va
22 dire : « Bien moi j'aime mieux remblayer, parce que
23 sinon ça me retarde trop. » Donc il me donne la
24 mesure, s'il a à me donner le mesure par après.
25 J'essaie quand même de faire certaines

1 vérifications là, même s'il me donne la mesure, je
2 ne la prendrai pas en fermant les yeux, je vais
3 vérifier, faire certaines vérifications avec lui.

4 Q. **[919]** De quelle nature ces vérifications-là?

5 R. Bien je ne sais pas.

6 Q. **[920]** Est-ce que c'est à l'oeil seulement, par
7 exemple, vous voyez cinq cents (500) mètres de
8 trottoir, puis dans les faits vous voyez qu'il y a
9 à peine trente (30) mètres, genre de vérification
10 comme ça ou mettons plus exhaustif un peu?

11 R. Non, c'est en surface ça, tout ce qui est en
12 surface ce n'est pas un problème. Ça ça peut être
13 mesuré, ça peut toujours être mesuré, c'est ça, en
14 tout temps. Ce qui est enterré, ça c'est différent.
15 Ce n'est pas la même chose.

16 Q. **[921]** Quelle mesure de vérification avez-vous
17 instauré pour vérifier ce qu'ils vous disent?

18 R. Bien il me parle d'un « test pit », mettons il faut
19 faire un « test pit » pour vérifier certaines
20 choses. C'est sûr que je peux voir un peu, voir la
21 différence entre la nouvelle pierre puis la pierre
22 qui était posée avant. Un trou qui a été fait
23 récemment, bien je suis quand même capable de
24 déterminer en largeur et en longueur ce qui a été
25 excavé.

1 C'est sûr qu'en profondeur je ne l'ai pas,
2 mais s'il me dit j'ai dégagé pour trouver un
3 massif, bien je sais qu'un massif c'est environ à
4 un mètre de profond. Donc il va se tenir dans ce
5 range-là.

6 Q. **[922]** Monsieur Leclerc, monsieur Vézina, monsieur
7 Marcil, est-ce qu'ils se présentent sur les
8 chantiers que vous surveillez de temps à autre?

9 R. Monsieur Leclerc, oui, une fois par jour il venait
10 sur les chantiers, dans l'après-midi.

11 Q. **[923]** Sur chacun des trois à quatre chantiers que
12 vous surveillez...

13 R. Non.

14 Q. **[924]** ... en même temps?

15 R. Bien je ne pourrais pas vous dire parce que je ne
16 suis pas sur les quatre en même temps.

17 Q. **[925]** Non?

18 R. Mais c'est sûr qu'il y a des fois que je ne le
19 verrai pas, mais d'ordinaire il passait sur les
20 chantiers.

21 Q. **[926]** Est-ce qu'il vous, est-ce que vous discutez
22 de façon à passer soit en même temps ou pas en même
23 temps sur le même chantier?

24 R. Non, s'il n'y avait rien de particulier à me dire,
25 il ne m'appelait pas pour me dire qu'il s'en venait

1 sur les chantiers.

2 Q. **[927]** Puis il faisait encore une fois, pour
3 reprendre les termes de monsieur Paquette, il
4 faisait sa « run »?

5 R. Oui.

6 Q. **[928]** Vous faisiez la vôtre?

7 R. Oui.

8 Q. **[929]** Puis des fois vous vous croisiez...

9 R. Ça...

10 Q. **[930]** ... j'imagine, le hasard faisant les choses?

11 R. Oui, c'est ça, ça arrivait, oui.

12 Q. **[931]** Et lui qu'est-ce qu'il fait sur un chantier
13 quand il y va? Est-ce qu'il fait de la surveillance
14 comme vous?

15 R. Bien il vient voir plus l'avancement des travaux,
16 où est-ce qu'on est rendu au niveau des travaux. Ce
17 n'est pas vraiment faire une surveillance pour
18 vérifier si tout est beau ou pas.

19 Q. **[932]** Il va discuter avec l'entrepreneur?

20 R. Bien, discuter...

21 Q. **[933]** Bien, est-ce qu'il discute avec quelqu'un?

22 R. Pas nécessairement, non, c'est...

23 Q. **[934]** Il vient juste faire son tour puis...

24 R. C'est plus avec nous autres, voir où on en est
25 rendu dans les travaux puis si ça se passe bien

1 puis des choses comme ça. Choses usuelles, là, ce
2 qui se passe sur un chantier.

3 Q. **[935]** Vous ne l'avez jamais vu aller discuter avec
4 des contremaîtres, des entrepreneurs ou tout autre
5 représentant de l'entrepreneur?

6 R. Bien, ça peut arriver. S'il connaît le
7 contremaître, il peut lui parler mais... Je ne suis
8 pas toujours là pour le vérifier... vérifier
9 qu'est-ce qu'il dit, là.

10 Q. **[936]** Si on va au... Monsieur Vézina, lui, est-ce
11 que vous l'avez vu sur des chantiers?

12 R. Oui, ça arrivait.

13 Q. **[937]** Qu'est-ce qu'il fait, lui, sur les chantiers?

14 R. Lui, monsieur Vézina, c'est surtout au niveau de la
15 sécurité. Quand il arrive sur le bord d'une
16 tranchée, il vérifie si tout est sécuritaire, si
17 l'étañonnement est posé. C'était son point... son
18 point important pour lui.

19 Q. **[938]** Est-ce que vous le voyez, lui, parler avec
20 différents représentants des entrepreneurs?

21 R. Non, pas plus que ça. Non, il n'avait pas
22 vraiment... il ne connaissait pas vraiment les gens
23 qui travaillent sur le chantier, contremaîtres,
24 journaliers, pas vraiment. Il faut que ce soit une
25 vieille connaissance, là. Mais, à part ça, si ce

1 n'est pas une connaissance, une vieille
2 connaissance qu'il a déjà connue peut-être vingt
3 (20) ans, trente (30) ans en arrière, là, non.

4 Q. **[939]** Il ne cherche pas des nouveaux amis sur les
5 chantiers, c'est ça que vous dites, il va aller
6 voir ses vieux amis, sans plus?

7 R. Il se fait discret, oui, c'est ça.

8 Q. **[940]** Parlant des entrepreneurs, là, la question,
9 vous la voyez venir, là, vous avez touché des
10 avantages dans vos quelques dix (10) années de
11 service?

12 R. Quelques avantages.

13 Q. **[941]** Lesquels?

14 R. Bien, des bouteilles de vin.

15 Q. **[942]** O.K. Quand ça? À longueur d'année?

16 R. Non, aux Fêtes. C'était aux Fêtes.

17 Q. **[943]** Vous en receviez combien?

18 R. Bien, j'en recevais peut-être deux, trois. Mettons
19 trois.

20 Q. **[944]** Est-ce que vous savez que votre collègue,
21 monsieur Paquette, lui, il en reçoit également?

22 R. Bien, il l'a dit là mais je savais que...

23 Q. **[945]** Mais avant aujourd'hui, vous le saviez?

24 R. Oui, oui, je savais qu'il en recevait, oui.

25 Q. **[946]** Vous n'étiez pas jaloux, lui, qu'il en reçoit

1 dix (10), douze (12) par...

2 R. Non.

3 Q. **[947]** ... Noël, vous recevez juste deux, trois,
4 vous faites le même travail?

5 R. Non. Je n'ai jamais sollicité ça. Je n'ai jamais
6 demandé qu'on me donne des bouteilles de vin. On me
7 les donnait puis c'était correct, je n'allais pas
8 plus loin que ça.

9 Q. **[948]** Qui vous les donnait?

10 R. Bien, il y a eu... Catania m'en a donné pendant
11 quelques années...

12 Q. **[949]** Quand vous dites, F. Catania, vous référez à
13 Construction F. Catania ou...

14 R. Oui, c'est ça.

15 Q. **[950]** ... Catcan? Construction F. Catania.

16 R. Oui.

17 Q. **[951]** O.K.

18 R. Bien, ils achetaient, eux autres, ce qui se vendait
19 à la SAQ, des genres de forfaits cadeau, là, à deux
20 bouteilles, là, puis ils donnaient ça.

21 Q. **[952]** Donc, Construction F. Catania vous donnait
22 des cadeaux de Noël.

23 R. Oui.

24 Q. **[953]** Je les appelle ainsi, vous me permettrez.

25 R. Oui.

1 Q. **[954]** Et est-ce qu'il y a d'autres entrepreneurs
2 qui vous...

3 R. BP donnait une bouteille. Une bouteille de vin.

4 Q. **[955]** Et à part BP et Construction F. Catania, est-
5 ce qu'il y a d'autres entrepreneurs... pas à toutes
6 les années nécessairement mais, au moins, une fois
7 ou deux fois... au mois une fois, devrais-je dire?

8 R. Non, pas vraiment. Non. Non. Je recevais des cartes
9 de fête mais pas de cadeau.

10 Q. **[956]** Pas de cadeau.

11 R. Non.

12 Q. **[957]** Ni d'enveloppe avec la carte? À part pour la
13 carte.

14 R. C'est ça, c'était une enveloppe blanche.

15 Q. **[958]** Donc, vous recevez des bouteilles de vin dans
16 le temps de fêtes de monsieur Catania...

17 R. Oui.

18 Q. **[959]** ... de monsieur Borsellino de chez Garnier.

19 R. BP.

20 Q. **[960]** BP, pardon. Oui, excusez-moi, il y a beaucoup
21 d'homonymes.

22 R. Oui.

23 Q. **[961]** Donc, de BP Asphalte. Est-ce que vous recevez
24 d'autres avantages de la part d'entrepreneurs?

25 R. Bien, j'ai reçu des billets de hockey.

1 Q. **[962]** Combien vous recevez de billets de hockey par
2 année?

3 R. Ah! une à deux paires de billets.

4 Q. **[963]** De qui?

5 R. De BP.

6 Q. **[964]** Encore de BP?

7 R. Oui.

8 Q. **[965]** Aucun autre entrepreneur qui vous donne des
9 billets...

10 R. Non.

11 Q. **[966]** Dans les dix (10) années?

12 R. Non. Bien, je ne les sollicitais pas, c'est qu'à un
13 moment donné, il appelle deux jours avant une
14 partie puis il me dit : « Bon, veux-tu aller au
15 hockey », puis... il me donnait ça mais c'était
16 comme des billets restants, là. C'est que c'est des
17 billets qu'il n'avait pas réussi à donner. Donc, il
18 m'appelait puis il me demandait si je voulais aller
19 au hockey. Ça fait que je n'étais pas... Non, non,
20 mais ça me faisait plaisir quand même, je veux
21 dire... Je n'étais pas un amateur dans le sens que,
22 moi, quand j'ai vu deux périodes, c'est assez. Je
23 les prenais mais c'était plus pour faire plaisir
24 à... j'amenais des parents, eux autres étaient
25 supercontents de venir, là. Mais, moi, je n'en

1 aurais pas eu puis je n'aurais pas été malheureux.

2 Q. **[967]** Avez-vous pensé les redonner à
3 l'entrepreneur, si ça ne vous intéresse pas plus
4 que ça?

5 R. Bien, comme je vous dis, je demandais comme à mon
6 père d'y aller puis il était supercontent d'aller
7 au Centre Bell, ça fait que je savais que je
8 faisais plaisir à quelqu'un. Oui, j'aurais pu les
9 redonner mais en même temps je me disais, bien, je
10 faisais plaisir aussi à quelqu'un, donc je les
11 prenais.

12 Q. **[968]** Mais, pour répondre à ma question, est-ce que
13 vous avez déjà réfléchi à cette possibilité-là?

14 R. Non.

15 Q. **[969]** Donc, vous allez au hockey de temps en temps,
16 vous recevez quelques bouteilles à Noël. En plus de
17 ça, est-ce que vous touchez d'autres avantages dans
18 le cadre de vos fonctions?

19 R. Bien, il y avait eu le tournoi de golf de Zambito,
20 là, Infrabec, qu'il a parlé, en deux mille sept
21 (2007), là.

22 Q. **[970]** Quand vous dites, « il a parlé », vous parlez
23 de?

24 R. Le tournoi qu'il avait fait, là.

25 Q. **[971]** Vous parlez de qui, là, « il »?

1 R. De Lino Zambito, d'Infrabec.

2 Q. **[972]** De Lino. En deux mille sept (2007)?

3 R. Oui, c'est ça.

4 Q. **[973]** Vous êtes allé là?

5 R. Oui.

6 Q. **[974]** Dans le cadre de ce tournoi-là, est-ce que
7 vous avez reçu une invitation? Parce qu'on voit
8 ici, si on va à la pièce 13P-176, on voit
9 « François Thériault, messenger, vingt-trois (23)
10 août, oui ». Est-ce que vous avez reçu une
11 invitation par messenger?

12 R. Je ne crois pas d'avoir reçu une invitation par
13 messenger. D'après moi, c'est Luc Leclerc qui devait
14 avoir la liste des noms puis il a coché mon nom
15 quand il me l'a demandé. Ou il a rajouté mon nom
16 quand...

17 Q. **[975]** Donc, c'est monsieur Leclerc qui vous invite,
18 ce n'est pas monsieur Zambito?

19 R. Bien, par l'entremise de Luc Leclerc...

20 Q. **[976]** Le connaissez-vous, monsieur Zambito?

21 R. Pas vraiment, non.

22 Q. **[977]** Vous avez travaillé avec sur plusieurs
23 chantiers ou...

24 R. Deux (2) fois.

25 Q. **[978]** Lui, est-ce qu'il vous a remis

1 quelqu'avantage que ce soit?

2 R. Non.

3 Q. **[979]** À part vous payer une partie de golf?

4 R. Oui.

5 Q. **[980]** Puis un souper?

6 R. Oui.

7 Q. **[981]** Avec quelques consommations d'alcool,
8 j'imagine?

9 R. Bien, je vais vous dire, je ne suis pas sûr si je
10 suis resté au souper. Je sais que j'ai participé au
11 tournoi de golf, mais je ne suis pas sûr si je suis
12 resté au souper.

13 Q. **[982]** O.K. Si vous êtes - avez-vous une autre
14 obligation ailleurs ou vous étiez mal à l'aise avec
15 monsieur Paquette de rester?

16 R. Non, ce n'est pas question d'être mal à l'aise,
17 moi, les soupers, tout ça, ça ne m'intéresse pas.
18 Moi, c'est comme le travail, quand j'ai fini ma
19 journée, j'aime ça m'en aller à la maison puis
20 relaxer pour reprendre pour la journée d'après.

21 Q. **[983]** On a fait l'exercice ce matin, c'est le seul
22 tournoi de golf que vous avez assisté ou participé,
23 devrais-je dire?

24 R. Non, non, non, on avait été invité, aussi, au
25 tournoi de l'AQTR.

1 Q. **[984]** Ok. Par qui?

2 R. BP.

3 Q. **[985]** Par BP?

4 R. Oui. Mais je ne dirais pas à chaque année, quand
5 même, mais admettons, sur - c'était comme une fois
6 par deux ans que j'ai pu avoir une invitation.

7 Q. **[986]** De la part de l'entrepreneur?

8 R. BP, oui.

9 Q. **[987]** De BP, mais de façon générale, donc, monsieur
10 Zambito vous invite une seule fois?

11 R. Oui.

12 Q. **[988]** BP vous invite aux deux (2) ans?

13 R. Oui.

14

15 Q. **[989]** À part ça?

16 R. C'est à peu près ça, je n'allais pas vraiment dans
17 les tournois.

18 Q. **[990]** Vous décliniez ou vous n'étiez pas invité
19 parce que monsieur Paquette nous parle de cinq,
20 six, sept fois par année? Vous, vous me parlez de
21 même pas une fois.

22 R. Bien, j'ai peut-être eu des invitations, mais des
23 fois, je trouvais ça dur avec les chantiers de
24 surveillance qu'on avait, quand tu as trois, quatre
25 chantiers puis là, il faut que tu prennes une demi-

1 journée puis tu sais qu'il y a de l'action qui se
2 passe sur les chantiers. Je faisais plus attention
3 à ça.

4 Q. **[991]** Vous prenez des vacances, de fois?

5 R. Oui.

6 Q. **[992]** Quand vous partez en vacances, j'imagine que
7 vous partez la conscience tranquille?

8 R. Non, jamais.

9 Q. **[993]** Jamais?

10 R. Non. J'adapte tout le temps mes vacances en
11 fonction des chantiers comment qu'ils - le plus
12 possible, comment les chantiers se déroulent.

13 Q. **[994]** Quand vous êtes en vacances, c'est un de vos
14 collègues qui vous remplace?

15 R. Oui, oui, mais quand tu reviens de vacances, bien,
16 là, il faut que tu te remettes à jour. Il y a du
17 mesurage à faire parce que celui qui t'a remplacé,
18 bien, il n'a pas nécessairement fait de mesurage,
19 donc, il faut que tu reprennes tout ce temps-là.
20 Non, ce n'est pas évident.

21 Q. **[995]** Dans la mesure du possible?

22 R. Ah, oui.

23 Q. **[996]** Parce que quand c'est souterrain...

24 R. Ce n'est pas évident.

25 Q. **[997]** ... quand c'est souterrain, il est trop tard.

1 R. Oui, oui, oui, c'est sûr. Mais ça, mettons, un
2 contrat de trottoir ou de pavage, il faut faire le
3 mesurage.

4 Q. **[998]** Est-ce que monsieur Zambito, à part le
5 tournoi de golf de septembre deux mille sept
6 (2007), est-ce qu'il vous a offert ou donné ou
7 invité à d'autres choses ou donné d'autres
8 avantages?

9 R. Non.

10 Q. **[999]** Est-ce que vous avez été invité pour son
11 party de Noël en décembre deux mille huit (2008)?

12 R. Oui, mais je pense que je ne suis pas allé. À ma
13 connaissance, je n'y suis pas allé.

14 Q. **[1000]** Puis cette invitation-là, vous la recevez
15 personnellement?

16 R. Vous dire personnellement, je ne suis pas sûr de
17 ça. J'ai tout le temps l'impression que ça passe
18 par Luc Leclerc. C'est Luc qui nous en parle au
19 bureau puis en nous disant que Infrabec organise de
20 quoi, tu veux-tu venir, mais ce n'est pas - je ne
21 pense pas avoir eu une invitation personnelle, non.

22 Q. **[1001]** Est-ce qu'il y a d'autres avantages que vous
23 obtenez dans le cadre de vos fonctions?

24 R. Pas à ma connaissance, non.

25 Q. **[1002]** Avez-vous cassé la croûte de temps en temps?

1 R. C'est rare, peut-être des dîners occasionnels avec
2 peut-être le contremaître de chantier, mais il faut
3 tout le temps que le « *timing* » soit bon, si
4 j'arrive sur le chantier, il est midi moins quart
5 puis il me demande d'aller manger, oui, je peux y
6 aller, mais il faut vraiment que le « *timing* » soit
7 bon, sinon, je n'irai pas, mais ce n'est pas arrivé
8 régulièrement. Admettons, une fois par mois, ça
9 pouvait arriver.

10 Q. **[1003]** C'est l'entrepreneur qui acquittait la
11 facture?

12 R. Oui.

13 Q. **[1004]** Est-ce qu'il y avait des soupers ou c'était
14 les dîners?

15 R. Non, dîners.

16

17 Q. **[1005]** Donc, ça fait le tour des avantages que vous
18 avez touchés?

19 R. Oui.

20 Q. **[1006]** Puis ces avantages-là, vous commencez à
21 recevoir ça vers quelle année?

22 R. Bien, ça doit être au début des années deux mille
23 (2000), dans ces coins-là.

24 Q. **[1007]** Et ça arrête quand?

25 R. La journée qu'il y a eu le code d'éthique.

1 Q. **[1008]** C'est les offres qui arrêtent ou c'est vos
2 acceptations qui cessent?

3 R. Bien, tout a arrêté, je veux dire, avec le code,
4 moi, j'ai tout arrêté, de toute façon, c'était
5 fini, moi, je ne voulais plus rien savoir, je ne
6 voulais plus rien recevoir, c'était fini.

7 Q. **[1009]** Pourquoi vous ne voulez plus rien recevoir?

8 R. Bien, à cause du code d'éthique.

9 Q. **[1010]** Vous aviez peur des conséquences si vous
10 receviez quelque chose?

11 R. Bien, oui, c'est sûr, c'est sûr.

12 Q. **[1011]** Mais avant le code d'éthique, il n'y avait
13 pas de problème?

14 R. Bien, je ne dis pas qu'il n'y avait pas de
15 problème, mais on n'était pas conscient de la
16 situation, on dirait qu'il a fallu qu'il arrive ça
17 pour en prendre conscience.

18 Q. **[1012]** Est-ce que ça se discutait, à l'intérieur,
19 entre collègues, est-ce que vous en discutiez, du
20 fait que, bon, je suis allé jouer au golf ou je
21 suis allé manger avec un tel ou je suis allé au
22 hockey hier, c'est BP qui me l'a offert?

23 R. Non, non. Non, ça ne se discutait pas, non.

24 Q. **[1013]** Jamais?

25 R. Non. Bien, c'est parce que nous autres, entre

1 collègues, on travaille seul dans - sur nos
2 chantiers, ça fait que c'est assez rare qu'on se
3 voyait, ce n'est pas un travail de bureau qu'on
4 faisait, c'est un travail de chantier, donc, quand
5 on se voyait, c'était vraiment, comme, par chance
6 parce qu'en allant au bureau une fois par semaine,
7 je n'étais même pas sûr de les rencontrer, donc,
8 c'est sûr que je ne les voyais pas beaucoup.

9 Q. **[1014]** Ok. Mais à Noël, à tout le moins, vous étiez
10 au courant que tous et chacun recevait...

11 R. Oui, pour les bouteilles de vin, bien, ça, c'était
12 sûr que si on les avait reçues au bureau, bien, les
13 gens le savaient, oui, c'est bien certain.

14 Q. **[1015]** Vous, est-ce qu'à un certain moment, vous
15 avez fait comme monsieur Paquette, vous avez
16 demandé qu'on vous livre ça à votre domicile?

17 R. Non.

18 Q. **[1016]** Vous n'aviez pas de problème, vous, à ce que
19 ça arrive au bureau?

20 R. Bien, ça arrivait au bureau, mais ça arrivait sur
21 mon bureau. Donc, moi je n'étais pas là encore,
22 puis quand j'arrivais au bureau, bien, les
23 bouteilles étaient sur mon bureau.

24 Q. **[1017]** Puis est-ce qu'on vous a déjà offert des
25 choses que vous avez refusées? De l'argent?

1 R. Non.

2 Q. **[1018]** Monsieur Conte ne vous a jamais approché
3 comme il a approché monsieur Paquette?

4 R. Non.

5 Q. **[1019]** Même si vous avez passé une semaine avec lui
6 dans le sud, à la même période qu'il a demandé à
7 monsieur Paquette s'il voulait...

8 R. Non.

9 Q. **[1020]** ... il en voulait un peu plus? Non?

10 R. Non. Mais comme je vous dis, je n'ai pas travaillé
11 avec Conex, moi.

12 Q. **[1021]** Oui mais ça peut être un autre. Moi, ça...

13 R. Ah O.K. Non, non, non. Non plus. Non.

14 Q. **[1022]** Il n'y a personne, personne?

15 R. Non.

16 Q. **[1023]** Puis quand monsieur Leclerc dit que oui, il
17 a reçu de l'argent, est-ce que vous le croyez?

18 R. Qu'il a avoué ça ici?

19 Q. **[1024]** Quand monsieur Leclerc est venu témoigner...

20 R. Oui.

21 Q. **[1025]** Luc Leclerc.

22 R. Oui.

23 Q. **[1026]** Puis il est venu avouer certaines choses,
24 dont, notamment qu'il avait touché de l'argent, la
25 preuve, il nous a remis quatre-vingt-dix mille

1 dollars (90 000 \$) environ.

2 R. Oui oui. Oui.

3 Q. **[1027]** Est-ce que vous le croyez quand il vous dit
4 ça? Quand il vient dire ça sous serment?

5 R. Ça m'a surpris. Énormément.

6 Q. **[1028]** Mais ma question, est-ce que vous le croyez?
7 Ou vous pensez qu'il ment?

8 R. Si je le crois?

9 Q. **[1029]** Oui, ou vous pensez qu'il ment?

10 R. Bien là, il est sous serment ici. Je le crois, là.

11 Q. **[1030]** Tantôt vous m'avez dit que c'est un gars qui
12 n'est pas reconnu pour être un menteur, c'est un
13 bon gars. Quand je vous parlais, là...

14 R. Je n'ai pas dit menteur. Je ne pense pas que j'aie
15 dit menteur, là.

16 Q. **[1031]** Non non. Je vous ai demandé tantôt si
17 monsieur Leclerc, c'était quelqu'un qui était bien
18 vu, sympathique, s'il y avait quelque chose...

19 R. Oui. Au bureau.

20 Q. **[1032]** Personne n'avait rien à dire...

21 R. Ah oui, au bureau, oui.

22 Q. **[1033]** ... rien à dire contre lui.

23 R. Ah, au bureau, oui.

24 Q. **[1034]** Alors quand il vient témoigner sous serment
25 en disant « J'ai reçu de l'argent pour accommoder

1 certains entrepreneurs, pour augmenter leurs
2 revenus », est-ce que ça vous... Est-ce que vous
3 croyez que ça s'est produit?

4 R. Bien, si je le crois, en tout cas, ça me choque,
5 là, mais... Si je crois...

6 Q. **[1035]** Ma question ce n'est pas si ça...

7 R. Si je le crois... Je le crois, il l'a dit devant la
8 Commission.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Maître, ce que le témoin croit ou ne croit pas nous
11 importe peu. C'est à nous de décider de la
12 crédibilité.

13 Me SIMON TREMBLAY :

14 J'en suis bien conscient, mais, par rapport à sa
15 connaissance de monsieur Leclerc.

16 Q. **[1036]** Vous, est-ce que vous avez constaté quoi que
17 ce soit dans le cadre de vos activités
18 professionnelles avec monsieur Leclerc,
19 relativement à certains avantages qu'il donnait aux
20 entrepreneurs, ou certaines facilitations
21 accommodantes, ce qu'il faisait envers ces...

22 R. Non. Ça n'a jamais paru. Ça, ça n'a jamais paru.
23 J'ai... C'est pour ça que je vous dis, ça m'a
24 surpris, puis en même temps ça m'a choqué, mais je
25 n'ai jamais vu le moindrement de doute, là, qu'il

1 faisait ces choses-là. Parce qu'en réalité, les
2 contrats, il les réglait derrière des portes
3 closes. Je n'ai jamais été avec lui pour quand il
4 finalisait un contrat. Autant les extra que vous
5 parlez, on n'a jamais su la résultante de ça, là.
6 S'il payait, il ne payait pas, de quelque manière.
7 On ne faisait pas un suivi de ça, nous, là.

8 Q. **[1037]** Puis vous, est-ce qu'il vous a déjà demandé
9 de changer quelque donnée ou mesure que ce soit?

10 R. Non. Jamais demandé ça.

11 Q. **[1038]** Tantôt on parlait de Construction F.
12 Catania. Est-ce que vous êtes au courant de
13 certaines activités que monsieur Catania tient chez
14 lui, notamment un barbecue annuel, ou...

15 R. Non.

16 Q. **[1039]** Vous n'avez jamais entendu parler de ça?

17 R. Non.

18 Q. **[1040]** Monsieur Surprenant et monsieur Leclerc ne
19 vous ont jamais même souligné...

20 R. Non.

21 Q. **[1041]** ... qu'il y avait certaines activités dans
22 ce sens-là?

23 R. Non. J'ignorais complètement.

24 Q. **[1042]** Donc, je comprends qu'avec vos collègues, il
25 n'était jamais question de quelque avantage qu'on

1 touchait, de quelque activité que ce soit qui avait
2 eu lieu de la part d'un entrepreneur ou quoi que ce
3 soit?

4 R. Par rapport au...

5 Q. **[1043]** Par rapport aux avantages qu'ils pouvaient
6 bénéficier, par exemple un barbecue chez...

7 R. Ah, pour Luc Leclerc?

8 Q. **[1044]** Pour Luc Leclerc ou n'importe quel de vos
9 collègues. Vos collègues de la voirie, là.

10 R. Non. Non.

11 Q. **[1045]** Monsieur Surprenait, monsieur Vézina,
12 monsieur Leclerc?

13 R. Non. Non. Non. Non.

14 Q. **[1046]** Jamais entendu parler de quoi que ce soit?

15 R. Non.

16 Q. **[1047]** Donc, tout ce que vous avez appris depuis le
17 début de nos travaux, en septembre, pour vous c'est
18 la grande surprise.

19 R. Oui oui. Une surprise totale.

20 Q. **[1048]** Même si vous travaillez soixante-dix pour
21 cent (70 %) de vos dossiers, c'est avec monsieur
22 Leclerc, tout ce que monsieur Leclerc vient nous
23 dire, pour vous c'est une grande surprise.

24 R. Bien, ça restait tout le temps des relations de
25 travail avec monsieur Leclerc. Je veux dire... Puis

1 on se voyait quand même, oui...

2 Q. **[1049]** À l'exception des voyages, là.

3 R. Oui, je comprends. Mais un voyage, on parle... on
4 n'a pas parlé de contrats, ou on... On parle plus
5 de... des choses plus plaisantes que de contrats,
6 là, à parler.

7 Q. **[1050]** La seule chose que... Là je ne comprends
8 pas, parce que vous nous dites que la chose... Vous
9 n'êtes pas vraiment amis, vous êtes des collègues
10 de travail, mais quand vous allez en activité hors
11 de votre milieu de travail, vous ne parlez pas de
12 travail.

13 R. Le moins possible.

14 Q. **[1051]** Donc, vous êtes devenus amis?

15 R. Non.

16 Q. **[1052]** D'une certaine façon? Parce que là vous ne
17 parlez pas de travail, mais vous ne vous connaissez
18 pas. Je...

19 R. Bien, on peut parler de n'importe quoi d'autre sans
20 parler de travail, puis on n'est pas nécessairement
21 amis, là. C'est facile de parler. On peut parler de
22 hockey, on peut parler d'un paquet de sujets avec
23 quelqu'un. Je peux parler avec vous de hockey, bon,
24 ça ne nous fera pas des amis nécessairement, là.

25 Q. **[1053]** Non, j'en suis conscient, sauf que...

1 R. Bien, c'est...

2 Q. **[1054]** On n'est pas encore rendu à aller jouer au
3 golf ensemble pendant une semaine dans le sud.

4 R. Non non, je comprends, mais... C'est ça. C'était
5 plus le golf qui était le lien, là. Mais on ne
6 parlait pas de travail en tant que tel. Je ne vous
7 dis pas que ça... qu'on n'a pas effleuré, peut-
8 être, un projet qu'on faisait ensemble, mais
9 c'était... Ça n'allait pas plus loin que ça, là.

10 Q. **[1055]** Donc, je comprends que le système, la
11 corruption, vous n'en avez jamais entendu parler
12 avant...

13 R. Non.

14 Q. **[1056]** ... pas avant ce jour, mais ces jours-ci?

15 R. Oui.

16 Q. **[1057]** Le système de collusion, lui, le trente-
17 quelque pour cent, là...

18 R. Je ne connaissais rien là-dedans.

19 Q. **[1058]** Jamais soupçonné quoi que ce soit?

20 R. Bien, sur le chantier, c'est difficile d'imaginer
21 ça, là. Je veux dire... Même si on travaille avec
22 les mêmes entrepreneurs, mais de dire qu'à cause de
23 ça il y a de la collusion... Je ne le savais pas du
24 tout, là.

25 Q. **[1059]** Non?

1 R. Non. Non.

2 Q. **[1060]** Vous n'avez jamais rien constaté...

3 R. Non. Jusqu'à tant qu'on en entende parler dans le
4 journal.

5 Q. **[1061]** Donc, ce n'était pas quelque... Vous n'avez
6 jamais entendu parler de rapports qui ont pu sortir
7 à la Ville au sujet d'augmentations, on ne vous a
8 jamais informé de ça, au département de la voirie,
9 que, qu'est-ce qui se passe, il y a des
10 augmentations assez importantes des coûts de
11 construction à Montréal?

12 R. Bien, pas à notre niveau. À notre niveau de
13 surveillant, non. Non.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Q. **[1062]** Puis vous ne lisez pas les journaux?

16 R. Bien, c'est ça que je viens de dire. Je l'ai su
17 quand ça a été annoncé dans les journaux. Quand ils
18 ont commencé à parler du Fabulous 14, là, c'est là
19 que je l'ai su dans les journaux.

20 Me SIMON TREMBLAY :

21 Q. **[1063]** Donc, monsieur Leclerc ne vous a jamais
22 remis de l'argent, ne vous a jamais lui-même fait
23 de cadeaux?

24 R. Non. Jamais.

25 Q. **[1064]** Madame la Présidente, Monsieur le

1 Commissaire, il est tout près de trois heures
2 (3 h). Je pense que j'ai fait le tour des
3 questions, mais je prendrais peut-être, je
4 suggérerais une pause, juste réviser le tout.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Très bien.

7 Me SIMON TREMBLAY :

8 Pour qu'on puisse compléter après son témoignage.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Très bien. Est-ce qu'il y aura contre-
11 interrogatoire?

12 Me MARTIN ST-JEAN :

13 Dans le moment, la Ville de Montréal n'a pas
14 l'intention de contre-interroger.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Merci.

17 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

18 _____

19 REPRISE DE L'AUDIENCE

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Oui.

22 Me SIMON TREMBLAY :

23 Donc, Madame la Présidente, Monsieur le
24 Commissaire, on n'aura plus de question au niveau
25 des procureurs. Je comprends qu'il n'y a pas de

1 contre-interrogatoire. Donc ça clôt le témoin,
2 monsieur Thériault.

3 Juste à titre pour l'intendance, lundi
4 matin comme vous savez Raynald Desjardins a
5 présenté une requête pour faire casser son
6 annulation, casser, dis-je, son subpoena, la cour
7 supérieure lui a dit de se présenter devant vous.
8 Alors on a convenu que lundi matin le dix-neuf (19)
9 novembre on serait devant vous, il vous exposera
10 les raisons pour lesquelles il croit que
11 l'assignation à comparaître devrait être cassée.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Parfait.

14 Me SIMON TREMBLAY :

15 On se revoit lundi matin, et je pense que maître
16 Lebel à quelques mots à vous adresser.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Parfait. Alors, Maître Lebel, je vous écoute.

19 Me SONIA LEBEL :

20 Bonjour, Madame la Présidente, Monsieur le
21 Commissaire. Alors effectivement pour les témoins
22 de cette semaine, c'est terminé. Je vais profiter
23 par contre de l'occasion qui s'offre à moi pour
24 vous présenter une requête qui aurait dû être faite
25 lundi juste avant le prochain témoin.

1 Mon collègue, maître Angers, je vais juste
2 adresser quelques mots, mais par la suite mon
3 collègue, maître Angers qui représente ce témoin-là
4 que je ne nommerai pas pour l'instant, doit
5 présenter une requête, une requête qui demande une
6 ordonnance de non-publication, elle est modulée, il
7 y a des, ça ne sera pas une non-publication totale,
8 mais il y aura effectivement une atteinte à la
9 publicité des débats. On devra donc l'argumenter
10 devant vous.

11 Ceci étant dit, je peux en profiter peut-
12 être pour faire une petite mise au point sur ce qui
13 s'en vient. J'avais annoncé dans mon discours de
14 l'automne ou mes remarques préliminaires, je ne
15 veux pas qualifier ça de discours, qu'on irait
16 explorer la collusion entre les entrepreneurs sur
17 le terrain, qu'on explorerait également le partage
18 du territoire, le secteur des activités et bon les
19 questions de rotation des soumissions et la
20 corruption des ingénieurs au sein des organismes
21 municipaux.

22 Notre train, si vous voulez, de témoins
23 nous a amené à peut-être dans les dernières
24 semaines ou les derniers jours à explorer de façon
25 un peu plus approfondie cette corruption-là et nous

1 avons suite au témoignage de monsieur Zambito un
2 peu délaissé, si vous voulez, pas de façon, de
3 façon délibérée, parce que c'était là où notre
4 enquête nous menait à ce moment-là, délaissé la
5 question des entrepreneurs.

6 Je peux vous dire dès la semaine
7 prochaine, d'ailleurs on en a vu un exemple ce
8 matin avec monsieur Carrier. Dès la semaine
9 prochaine j'annonce à mes collègues que nous
10 repreons comme prévu à l'automne nous allons
11 explorer un peu plus à fond la question de la
12 collusion sur le territoire, plus particulièrement
13 de la Ville de Montréal entre entrepreneurs et nous
14 aurons aussi bon la question des secteurs
15 d'activités et du partage du territoire. Et c'est à
16 toutes fins pratiques le menu de la semaine
17 prochaine.

18 D'ailleurs mon collègue, maître Angers,
19 représente un des entrepreneurs qui sera appelé à
20 témoigner dès lundi suite la requête dont maître
21 Simon Tremblay vient de vous faire part. Je lui
22 laisse la parole, il doit déposer la requête, elle
23 sera déposée sous scellé. Il y a des rapports qui
24 seront également déposés sous scellés.

25 Les procureurs de la Commission dont moi en

1 avons pris connaissance et naturellement avant
2 d'argumenter nous allons vous suggérer également
3 d'en prendre connaissance, ce qui est tout à fait
4 naturel je pense.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Je vous écoute, Maître Angers.

7 Me STEPHEN ANGERS :

8 Alors, bonjour. Écoutez.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Vous allez devoir faire ça un petit peu plus près.

11 Me STEPHEN ANGERS :

12 Je ne sais pas s'il est...

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Non, je préférerais que vous vous avanciez à la
15 tribune, s'il vous plaît.

16

17 Me STEPHEN ANGERS :

18 Certainement.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Merci.

21 Me STEPHEN ANGERS :

22 Alors, écoutez, tout d'abord bonjour. Je vous
23 remercie beaucoup, Madame la Présidente et Monsieur
24 le Commissaire, d'avoir donné l'opportunité de
25 venir faire des représentations au nom de mon

1 client, comme vous l'a dit ma consoeur, là, maître
2 Lebel, nous ne l'identifierons pas aujourd'hui pour
3 des raisons qui vous seront explicitées plus avant
4 dans quelques instants.

5 Maintenant je comprends que vous n'avez pas
6 eu l'occasion encore de prendre connaissance de
7 ladite requête. Alors j'en ai deux copies ici,
8 peut-être y a-t-il lieu si vous le voulez bien en
9 prendre connaissance. Alors je vais vous en
10 soumettre deux copies.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Je vais vous entendre, Maître Angers, et s'il a
13 lieu de suspendre quelques minutes pour prendre
14 connaissance du tout, nous allons le faire après
15 vous avoir écouté sommairement.

16 Me STEPHEN ANGERS :

17 Bon, bien, très bien. Écoutez, vous avez ici une
18 situation qui est particulière, la demande qui vous
19 est formulée par mon client est à l'effet qu'il
20 souhaite être entendu par la Commission mais pas en
21 direct. Il souhaite être dispensé d'être entendu en
22 direct et que la diffusion de son témoignage soit
23 faite en différé par rapport au média électronique,
24 bien évidemment.

25 Cette situation-là s'explique par le fait

1 d'une situation médicale, d'un état médical très
2 particulier et exceptionnel. Cet état médical là
3 est bien étayé dans le cadre de cette requête, qui
4 est devant vous, où est-ce qu'il y a les pièces
5 R-3, R-4 et R-5, il y a trois rapports médicaux de
6 trois médecins différents, des médecins
7 psychiatres, des rapports qui convergent entre eux.
8 Ce sont des rapports dont les expertises ne sont
9 pas contestées d'aucune façon.

10 Alors donc, en prenant connaissance de ces
11 dits rapports vous allez pouvoir, effectivement,
12 constater le mobile ou, si vous voulez, toutes les
13 raisons qui justifient cette demande particulière
14 là.

15 Nous soumettons également que, de cette
16 façon-là, cette demande-là fait en sorte que
17 monsieur... mon client pourra avoir ses droits
18 respectés dans le sens de sa vie privée, dans le
19 sens d'une circonstance très exceptionnelle. Si
20 vous n'adhérez pas à cette demande-là, on dit, au
21 plan médical, que ça pourrait porter atteinte tant
22 à son intégrité physique que mentale. Ceci dit, qui
23 plus est, ça pourrait également affecter sa
24 capacité à témoigner ainsi que le contenu de son
25 témoignage.

1 Il faut voir que ce monsieur en question,
2 cet individu, cet entrepreneur a toujours voulu
3 collaborer avec la Commission et, d'ailleurs, il
4 l'a fait. Et ce n'est pas de son intention de
5 s'esquiver mais, bien au contraire, il souhaite
6 collaborer. Nous croyons que la demande qui vous
7 est faite, elle est exceptionnelle, ceci dit, elle
8 constitue certainement un compromis qui est
9 acceptable pour lui. Je vous expliquerai puis vous
10 l'aurez compris en prenant connaissance de la
11 requête qu'il y a eu un cheminement qui a été fait
12 et qui prend en compte la situation personnelle et
13 médicale de mon client.

14 Alors, vous aurez constaté, par conséquent,
15 que c'est pour ça, d'ailleurs, que vous avez devant
16 vous une requête qui est amendée. Il y avait une
17 requête originale mais cette requête-là est amendée
18 parce que, si vous voulez, la requête est modulée
19 en fonction des développements récents de la
20 situation médicale particulière de mon client.

21 Mon client est prêt à témoigner lundi, il y
22 a tout un exercice qui a été fait en ce sens et il
23 est bien au fait de la situation, éventuellement,
24 même, il aurait pu être prêt cet après-midi mais
25 nous sommes très heureux, c'était sa volonté

1 éventuellement, idéalement il préférerait commencer
2 lundi, nous sommes fort aise, là, que ce soit le
3 cas, si évidemment vous adhérez à sa demande bien
4 particulière.

5 J'aimerais également vous indiquer, ma
6 consoeur vous en a fait part, nous souhaitons, au
7 nom de sa vie privée, au nom de la confidentialité,
8 là, d'informations aussi importantes et aussi
9 délicates, hein, aussi... que le dossier médical
10 d'un individu, à ce titre nous vous demandons,
11 d'une part, que la requête soit sous scellés et,
12 d'autre part, que les trois rapports médicaux, R-3,
13 R-4 et R-5, soient eux aussi sous scellés. La
14 raison étant que nous ne voulons pas... puis c'est
15 vraiment de l'intérêt de mon client qu'il en soit
16 ainsi, c'est sa volonté. Moi, je n'ai pas, devant
17 vous aujourd'hui, le mandat de vous faire part de
18 son diagnostic.

19 Alors, dans l'état de la situation, on
20 pense que tout ce que fera cette demande-là, ça ne
21 portera pas atteinte au droit à l'information pour
22 la population, ça ne portera pas non plus atteinte
23 au caractère public de son témoignage. Ce que ça
24 fera, en fait, c'est de simplement palier à une
25 situation qui, pour lui, est fort délicate et sur

1 laquelle je ne m'expliquerai pas davantage, quoique
2 la requête parle d'elle-même.

3 Alors, écoutez, dans les circonstances, je
4 vous soumetts que cette requête-là est bien fondée.
5 Il y a quatre médecins, qui sont des spécialistes
6 de deux institutions hospitalières de Montréal, qui
7 sont extrêmement réputés dans le domaine, et il y a
8 donc quatre médecins qui l'ont vu, dont trois ont
9 rédigé des rapports sommaires qui ont été portés à
10 votre connaissance dans le cadre de cette requête.

11 Alors enfin, nous vous soumettons qu'une
12 telle demande, de toute façon, n'a aucun impact sur
13 le fond, mais en fait, affecte essentiellement la
14 forme. On peut comprendre ce que ça comporte au
15 niveau de toute la... toutes les intendances, hein,
16 les questions d'intendance par rapport à la
17 Commission, par rapport à la diffusion, par rapport
18 au caractère public de la diffusion des audiences,
19 mais nous vous remercions tout d'abord, à l'avance,
20 de la bienveillante attention que vous aurez portée
21 à la présente, et nous vous soumettons bien
22 respectueusement que cette requête-là est plus que
23 bien fondée en faits et en droit, et finalement,
24 finalement, je pense qu'il y a un caractère
25 éminemment humain à cette requête. Il est important

1 de voir qu'à un moment donné, le droit de mon
2 client à une vie privée et à une situation
3 particulière, qu'on y réponde avec des
4 considérations humaines. Je pense que le système de
5 justice puis des commissions d'enquête en
6 particulier ont ce pouvoir de venir, de parvenir
7 aux besoins, de pallier aux besoins d'une
8 situation, et je pense qu'ici c'est le cas, et je
9 vous remercie en son nom, de prendre sérieusement
10 en considération cette demande particulière. Je
11 vous remercie.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Merci. Maître Lebel, ce que je comprends... Quelle
14 est la position que vous...

15 Me SONIA LEBEL :

16 Bien, je peux peut-être commencer par vous dire que
17 je suis au fait de cette requête-là depuis que le
18 témoignage de l'entrepreneur est devenu imminent,
19 si on veut. J'ai avisé, naturellement, selon les
20 règles de l'arrêt Dagenais-Mentuck, mes trois
21 correspondants qui représentent les médias. On les
22 a vus, d'ailleurs, dans la requête concernant
23 monsieur Zambito, c'est-à-dire maître Gagnon,
24 maître Bantey et maître Pageau. Donc, ils ont eu
25 les informations nécessaires pour prendre une

1 décision, et considèrent qu'ils n'ont pas à
2 intervenir à ce stade, donc n'ont pas d'objection,
3 compte tenu que ce qu'on demande à la Commission,
4 ce que mon collègue maître Angers demande à la
5 Commission, ce n'est pas une ordonnance de non-
6 publication, ce n'est pas un huis clos.

7 Vous devez comprendre que ce témoignage-là
8 sera accessible aux médias, de la même façon qu'un
9 témoignage qui se déroule dans une salle de cour
10 traditionnelle. Donc, ce n'est pas l'information,
11 et dès l'apparition publique du témoin, son nom
12 sera connu. Pour des raisons de sécurité et pour
13 des raisons de préserver, jusqu'à ce qu'il commence
14 à témoigner, ce caractère privé-là, et les
15 conditions médicales qui vous sont exposées, nous
16 taisons le nom pour l'instant.

17 Mais à partir du moment où cet individu
18 viendra témoigner, on aura accès à son témoignage,
19 à son nom, et on pourra faire des reportages au
20 quotidien, comme on le fait traditionnellement dans
21 une salle de cour.

22 Ce qui sera diffusé ultérieurement ou en
23 différé, comme l'a dit mon confrère...

24 LA PRÉSIDENTE :

25 C'est son image.

1 Me SONIA LEBEL :

2 C'est l'image et le... Il n'y a pas de direct.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Qui accompagne, qui accompagne le...

5 Me SONIA LEBEL :

6 Voilà. Donc, il n'y aura pas de direct parce que...

7 LA PRÉSIDENTE :

8 ... l'audio.

9 Me SONIA LEBEL :

10 Voilà. Parce que nous sommes dans une commission
11 d'enquête publique...

12 LA PRÉSIDENTE :

13 O.K.

14 Me SONIA LEBEL :

15 ... qui a un caractère particulier, on est en
16 direct.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Mais l'audio va être publié...

19 Me SONIA LEBEL :

20 Dès la fin du témoignage, ces images-là... Dès la
21 fin...

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Non. L'audio.

24 Me SONIA LEBEL :

25 Non plus. Tout ce qui caractérise particulièrement

1 cette enquête publique, c'est-à-dire la
2 télédiffusion de l'image et de l'audio, sera
3 différé à la fin de son témoignage. Et dès la fin
4 de son témoignage, l'entièreté de ce... On aura
5 enregistré en circuit privé à ce moment-là,
6 l'entièreté de son témoignage sera immédiatement
7 mis à la disposition des médias à ce moment-là.
8 Mais tout au long de son témoignage, ils auront
9 accès, ils pourront faire des reportages, il n'y a
10 pas de problème.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Et est-ce qu'il y a un représentant des médias qui
13 est présent...

14 Me SONIA LEBEL :

15 Non.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Non? O.K.

18 Me SONIA LEBEL :

19 Je leur ai parlé, ils ne se présenteront pas. Ils
20 se fient à moi pour vous transmettre le fait qu'ils
21 ne s'objectent pas.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 O.K. Parfait. Nous allons aller prendre
24 connaissance des documents que vous nous avez
25 déposés, et nous allons revenir.

1 Me MARTIN ST-JEAN :

2 Madame la Présidente, excusez-moi...

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Oui.

5 Me MARTIN ST-JEAN :

6 Avant que vous quittiez... Je ne présume de rien,
7 mais ce que j'aimerais savoir, avant de voir si
8 j'ai l'intérêt pour faire quelconque demande, c'est
9 de savoir si, sans qu'on le nomme, le témoignage
10 touchera, en tout ou en partie, les intérêts de ma
11 cliente, c'est-à-dire la Ville de Montréal.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Bien, adressez-vous à maître, au procureur chef, en
14 chef, de la Commission.

15 Me MARTIN ST-JEAN :

16 Oui.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Pendant ce temps-là, nous allons aller prendre
19 connaissance de la requête et des rapports
20 médicaux, et nous allons revenir.

21 Me MARTIN ST-JEAN :

22 Alors, parce que dans le cas... Dans le cas où la
23 réponse serait positive, la seule chose, moi, qui
24 me préoccupe, c'est que nous n'en avons pas reçu de
25 copie, comme partie participante. Ce qui est prévu

1 à l'article 27 des règles de la Commission...

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Bien, c'est dans... Du rapport médical?

4 Me MARTIN ST-JEAN :

5 Non, de la requête également. Et quand on nous dit
6 que le témoignage de monsieur pourrait être... Sa
7 capacité à témoigner ou la qualité de son
8 témoignage pourrait être touchée, je crois peut-
9 être que c'est d'une façon ou d'une autre que votre
10 requête... que la requête soit accueillie ou
11 qu'elle ne le soit pas.

12 Alors je demanderais, donc, à pouvoir à
13 tout le moins consulter. Parce qu'on vous dit les
14 expertises médicales n'ont pas été contestées, mais
15 je me demande par qui elles auraient pu l'être,
16 alors que personne ne semble avoir eu une copie de
17 cette requête-là.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Je vais vous demander, Maître St-Jean...

20 Me MARTIN ST-JEAN :

21 Oui.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 ... de vous entretenir avec la procureure en chef
24 de la Commission.

25 Me MARTIN ST-JEAN :

1 D'accord, merci.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Merci.

4 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

5

6 REPRISE DE L'AUDIENCE

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Alors, j'ai pris connaissance, nous avons pris
9 connaissance des documents, alors, est-ce que
10 quelqu'un a quelque chose à dire?

11 Me BENOÎT BOUCHER :

12 Je n'ai qu'une seule préoccupation au nom du
13 Procureur général. J'ai entendu, ici, qu'on
14 invoquait des conditions médicales et je
15 m'interroge à savoir si, dans la requête, il est
16 question ou pas d'une réparation en vertu de la
17 Charte. Comme je n'ai pas la requête, je ne peux
18 pas m'en assurer. Si tel était le cas, je pense que
19 le Procureur général devrait en être informé.

20 Me SONIA LEBEL :

21 Je pense qu'on fait référence à l'avis, en vertu de
22 l'article 95. On n'est pas ici dans une
23 circonstance où on considère que quelque chose est
24 inconstitutionnel en vertu de la Charte et ce n'est
25 pas parce qu'on pourrait éventuellement mentionner

1 ou alléguer la Charte dans une requête que ça
2 enclenche cet article. Ceci étant dit, je tiens à
3 rassurer mon confrère, la Charte n'est pas
4 mentionnée. On parle vraiment du caractère public
5 des audiences versus l'administration efficace de
6 l'enquête et le droit à une certaine vie privée, je
7 parle par rapport aux scellés du témoignage de
8 Monsieur.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 C'est exact. Alors, ça va? Parfait. Alors, voici,
11 nous sommes prêts à rendre jugement.

12 Considérant que le témoignage du témoin
13 serait pertinent aux travaux de la Commission,
14 considérant que les rapports médicaux provenant de
15 trois (3) spécialistes décrivent bien la condition
16 médicale du témoin, considérant que cette condition
17 médicale est susceptible de nuire à sa capacité de
18 témoigner, si son témoignage devait se faire en
19 diffusion directe, considérant l'article 37 b) des
20 règles de pratiques de la Commission qui prévoit
21 que pour assurer, notamment l'administration
22 efficace de l'enquête, les Commissaires peuvent,
23 lorsque les circonstances l'exigent, imposer une
24 ordonnance interdisant ou limitant la diffusion
25 d'un témoignage, considérant que l'ordonnance visée

1 par la requête est une limitation raisonnable du
2 caractère public des audiences tels que le
3 mentionnent les arrêts Dagenais/Mentuck, pour les
4 motifs ci-haut décrits, les Commissaires estiment
5 que nous sommes dans une de ces situations et
6 accueillent en conséquence la requête du requérant,
7 ordonnent que le témoignage du requérant ne soit
8 diffusé que lorsque ce dernier aura complété son
9 témoignage et ordonnent que la requête et ses
10 annexes soient scellées.

11 Alors, je vous donne la requête. Bienvenue.
12 Je vais en laisser une copie. Merci. Alors, donc,
13 sur ce, nous allons ajourner jusqu'à lundi matin.
14 Bonne fin de semaine à tous.

15 AJOURNEMENT

16

17

1 SERMENT D'OFFICE

2

3 Nous, soussignés, **JEAN LAROSE**, et **CLAUDE MORIN**,
4 sténographes officiels, dûment assermentés,
5 certifions sous notre serment d'office que les
6 pages qui précèdent sont et contiennent la
7 transcription fidèle et exacte des notes
8 recueillies au moyen de l'enregistrement numérique,
9 le tout hors de notre contrôle et au meilleur de la
10 qualité dudit enregistrement, le tout, conformément
11 à la Loi.

12 Et nous avons signé,

13

14

15

16

17 **JEAN LAROSE**

18

19

20

21

22

23

24 **CLAUDE MORIN**

25